



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection Générale des Affaires Culturelles

n° 2016-06

**Le Programme Plus
de soutien à l'exportation du livre universitaire français
dans les pays francophones du Sud**



FÉVRIER 2016

Xavier NORTH
Inspecteur général des affaires culturelles



Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur du Cabinet

Note à l'attention de

Madame Ann-José ARLOT
chefe du service de l'inspection générale des affaires culturelles

Paris, le **05 NOV. 2015**

Nos réf. : TR/167/DBR

Objet : Mission d'évaluation sur le « Programme Plus ».

Le *Programme Plus* a été créé en 1988 à l'initiative des ministères chargés de la culture et des affaires étrangères afin de mettre à disposition des étudiants francophones d'Afrique subsaharienne, de Madagascar, d'Haïti, de Djibouti et, depuis 2010, des Comores, des ouvrages à caractère universitaire, neufs et vendus à des prix bonifiés adaptés à ces différents marchés.

Le Centre d'exportation du livre français (CELF) a géré ce régime d'aide, pour le compte de l'État, de 1995 à 2008. Depuis 2009, sa gestion a été confiée à la Centrale de l'édition. Financé pendant de nombreuses années à quasi parité par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires Étrangères, le *Programme Plus*, depuis 2011, est uniquement soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication. La dotation actuelle de ce programme est ainsi presque deux fois inférieure à celle qui prévalait au début des années 2000.

Ces différentes évolutions ont contribué à un certain essoufflement, qui se traduit par la baisse du nombre total d'exemplaires vendus chaque année et du nombre de titres vendus à plus de 400 exemplaires. Des libraires associés à ce programme estiment que les prix de vente des ouvrages restent prohibitifs pour la majorité des acheteurs individuels et qu'ils ne sont pas adaptés aux charges qu'ils supportent.

Dans ce contexte, je souhaite que l'inspection générale des affaires culturelles engage une mission d'évaluation du *Programme Plus*. Celle-ci s'appuiera sur la consultation de l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels concernés.

La mission portera tant sur l'impact économique du programme que sur sa gestion par la Centrale de l'édition, son organisation et ses modalités de fonctionnement (périmètre géographique, sélection des titres, ouverture aux sciences humaines...).

...

Elle devra expertiser les possibilités de renforcer la complémentarité de ce dispositif avec les autres dispositifs d'aides, français ou non, existant dans le domaine du livre, dans les pays bénéficiaires du *Programme Plus*.

Elle identifiera les organismes et partenaires susceptibles de contribuer, aux côtés du ministère de la Culture et de la Communication, au devenir de ce programme, qui sert les intérêts de la francophonie et de la politique d'influence de la France dans le monde.

Elle formulera toute proposition en vue d'améliorer son adéquation aux besoins des publics visés, en prenant en compte les évolutions dans les modes de transmission du savoir.

Pour l'accomplissement de cette mission, l'inspection générale bénéficiera, en tant que de besoin, du concours du service du livre et de la lecture de la direction générale des médias et des industries culturelles.

Je souhaiterais disposer de votre rapport d'ici la fin de l'année.



Fabrice BAKHOUCHE

Copies :

- M. François Romaneix, directeur-adjoint du cabinet, conseiller social.
- M. Thibault Lacarrière, conseiller diplomatique et chargé du livre.
- M. Martin Ajdari, directeur général des médias et des industries culturelles.
- M. Nicolas Georges, directeur, chargé du livre et de la lecture.

SOMMAIRE

Lettre de mission

Synthèse et recommandations 3

INTRODUCTION 9

Origine du programme
Le dispositif de bonification des prix
L'économie du livre : ce qui revient à chacun
Le prix du livre « Programme plus »

**1. UN MARCHÉ EN DÉVELOPPEMENT : LE LIVRE FRANÇAIS DANS
LES PAYS FRANCOPHONES DU SUD**15

- 1.1 Le marché universitaire : un potentiel de croissance, mais des
obstacles à surmonter** 15
- 1.1.1 Une zone en expansion démographique, des taux de croissance
économiques inégalement répartis mais significatifs
 - 1.1.2 La population universitaire, cible privilégiée mais non exclusive du
Programme Plus
 - 1.1.3 Le sous-développement de la chaîne du livre
 - 1.1.4 Le renchérissement du prix du livre par les frais d'approche
- 1.2 L'offre : un marché pour l'édition scientifique et technique
française** 20
- 1.2.1 L'évolution des exportations vers la Francophonie du Sud
 - 1.2.2 Une réflexion stratégique d'ensemble à entreprendre

2. L'IMPACT DU PROGRAMME PLUS 25

- 2.1. Le périmètre géographique du programme** 25
- 2.2 Le réseau des librairies homologuées**27
- 2.2.1 Le volume des achats traduit un essoufflement du programme
 - 2.2.2 L'impact sur la population universitaire : une pénétration très limitée
- 2.3 Les éditeurs partenaires du programme**33
- 2.3.1 Une forte concentration des ventes
 - 2.3.2 Un impact marginal sur le chiffre d'affaires à l'exportation
- 2.4 Le choix des ouvrages : un catalogue à restructurer** 38
- 2.4.1 La sélection des ouvrages
 - 2.4.2 Objectifs : des livres moins coûteux, une clientèle élargie
- 2.5 La promotion du programme : une dynamique à relancer**43

3. LE DISPOSITIF DE GESTION	45
3.1 Historique	45
3.2 L'opérateur administratif : la Centrale de l'édition	46
3.2.1 Une gestion purement administrative	
3.2.2 Un programme sous-doté	
3.3 Un opérateur logistique privilégié : Horizon Éducation	48
3.4 Moduler la subvention aux éditeurs ?	50
4. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	51
4.1 Le développement des coéditions	51
4.2 La diffusion du livre numérique	52
4.3 L'impression à la demande (IAD)	53
CONCLUSIONS : UN « NOUVEAU PROGRAMME PLUS »	55
RECOMMANDATIONS	59
ANNEXES	63
○ Liste des personnalités consultées	
○ Convention 2015 entre le ministère de la culture et de la communication et la Centrale de l'édition	
○ Cahier des charges, Centre d'exportation du livre français (CELF)	
○ Archives : communiqué de presse, avril 1987 ; relevé de décisions, mai 1987	

SYNTHÈSE

Le Programme Plus (Programme de Livres Universitaires et Scientifiques) vise à favoriser la diffusion du livre universitaire français dans les pays francophones du Sud à faible pouvoir d'achat (14 pays d'Afrique subsaharienne, Djibouti, Madagascar, les Comores et Haïti) grâce à un dispositif de bonification des prix permis par une subvention du ministère de la culture et de la communication. Il pèse de peu de poids (moins d'un demi-million d'euros) sur le budget de l'administration centrale (2 % environ des crédits centraux mobilisables pour le livre et la lecture).

Le dispositif de bonification repose sur un mécanisme simple : les titres sont diffusés par une quarantaine de librairies homologuées qui s'engagent à les vendre au prix maximum de 50 % du prix public France. Les éditeurs français s'engagent à céder ces ouvrages aux librairies avec un taux de remise de 65 % minimum sur la base du prix public France. Une subvention compensatrice est versée aux éditeurs à hauteur de 20 % du prix public France des ouvrages vendus. Environ 50 000 ouvrages sont vendus chaque année dans ce cadre - deux fois moins qu'au cours de la décennie 1998-2008.

L'évaluation du programme a été décidée dans le cadre d'une concertation des deux ministères de la culture et des affaires étrangères avec les professionnels sur la promotion du livre français à l'étranger, l'administration ayant souhaité expertiser un dispositif créé en 1987. Par ailleurs, les moyens que consacre le Service du livre et de la lecture à ce programme le sont à l'intérieur d'une enveloppe fongible qui comporte également l'aide au transport, notamment dans les territoires ultramarins. Or ce budget est particulièrement sollicité en 2016 à la suite de la réforme des programmes du collège, qui entraîne une refonte des manuels scolaires : vérifier la pertinence de la dotation affectée au Programme Plus s'avère donc indispensable.

La modestie du budget qui lui est consacré tranche avec l'ambition qui le porte : il s'agit en effet d'accompagner les éditeurs français dans leur effort d'exportation vers des marchés émergents tout en contribuant à l'équilibre économique du commerce de la librairie dans les pays francophones du Sud ; mais ces deux objectifs en recouvrent un troisième, qui relève, lui, de l'aide au développement et de la promotion de la langue française - et qui le légitime en dernière instance : favoriser l'accès par le livre à un savoir universitaire en français dans les pays concernés.

C'est au regard de ces trois objectifs qu'a été évalué quantitativement et qualitativement le Programme Plus, dont l'impact est plus fort que les chiffres le laissent soupçonner. Dans aucun pays, en effet, le programme ne touche directement aujourd'hui un étudiant sur dix, mais un ouvrage acheté bénéficie à plusieurs étudiants et est revendu plusieurs fois sur le marché informel - la clientèle du programme ne se réduit d'ailleurs pas à la population estudiantine et répond plus généralement à des besoins d'auto-formation. D'autre part, s'il représente une part relativement faible du chiffre d'affaires des librairies homologuées, il a aussi un impact économique indirect sur les autres ventes et un impact qualitatif sur le fonctionnement de la librairie concernée dans son ensemble, qu'il contribue à professionnaliser. S'agissant des éditeurs enfin, le programme a un impact très marginal sur le chiffre d'affaires à l'exportation des maisons concernées, mais les principaux partenaires du programme lui sont très attachés, parce qu'il leur permet d'être présents sur un marché du livre en développement (et de répondre le cas échéant à des appels d'offres dans le cadre de commandes publiques).

L'utilité du Programme Plus est donc incontestable, mais comme l'atteste la diminution du volume des ventes, il tend néanmoins à s'essouffler pour deux raisons principales. La

première est un sous-financement endémique depuis cinq ans, lié au désengagement en 2009 du ministère des affaires étrangères, qui le finançait à parité jusqu'ici avec le ministère de la culture. La seconde raison, plus déterminante encore, est une insuffisante promotion (pas d'identification visuelle du programme, peu d'initiatives visant à rapprocher le livre du lecteur...). Cette situation est liée à un changement profond dans les modalités de gestion du programme : depuis la dissolution du Centre d'exportation du livre français (CELF), les fonctions de gestion logistique et de gestion administrative sont désormais dissociées, celles-ci étant confiées par convention au GIE Centrale de l'édition, celles-là de facto à un opérateur privilégié, Horizon Éducation, dont la place dans le dispositif demande une clarification.

Une relance du programme supposerait de dégager des moyens de promotion et de valorisation, mais à budget constant, la seule manière de le faire serait de diminuer la subvention compensatrice de 20 % accordée aux éditeurs-distributeurs dès lors que la diffusion d'un titre dépasserait 500 exemplaires, ce qui impliquerait que l'opérateur logistique actuel accepte de les stocker afin de permettre à la Centrale de l'édition de négocier avec les éditeurs des achats en quantité. Il importe également que l'exportateur participe à l'effort de valorisation du programme (apposition d'un logo sur les ouvrages, transport de matériel de promotion...), ces deux objectifs supposant qu'un lien contractuel soit établi entre la Centrale et Horizon Éducation. À défaut, un appel d'offres devrait être lancé visant à désigner l'opérateur logistique exclusif du programme, sur la base d'un cahier des charges comprenant ces obligations.

L'évaluation a été amenée à s'interroger sur les moyens qui permettraient de faire l'économie des frais de transport et d'approche qui renchérissent aujourd'hui le prix du livre. À l'heure actuelle, ni la commercialisation du livre numérique (en raison de la faible pénétration d'internet dans les pays concernés), ni l'impression à la demande (compte tenu notamment du coût élevé des « consommables »), ni la coédition (qui se heurte à la crainte des éditeurs de ne pas contrôler les tirages) ne constituent des solutions immédiates de substitution au Programme Plus. Elles n'en sont pas moins appelées à se développer et doivent être encouragées par les pouvoirs publics, dès lors que ces obstacles seront progressivement levés.

Dans ces conditions, proposition est faite de lancer un « Nouveau Programme Plus » en aménageant le dispositif actuel de financement et de gestion du programme, et en restructurant profondément le catalogue pour viser un public plus large que le seul milieu universitaire (jeunes professionnels, cadres, techniciens) - tout en menant un vigoureux effort de promotion.

Cette initiative ne prendrait cependant tout son sens que si, épaulée par les professionnels, elle prenait place dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. Aussi est-il suggéré d'organiser des assises ou des états généraux de l'exportation du livre français, le chiffre d'affaires réalisé par l'édition française sur les marchés étrangers (20%) pouvant être considéré comme insuffisant au regard de la place qu'occupe dans notre pays la première industrie culturelle française.

Dans le même esprit, il a semblé que l'exportation du livre français ne se développerait que si elle était relayée, sur le terrain, par de véritables professionnels : c'est pourquoi les pouvoirs publics auraient avantage, dans le cadre d'un partenariat public-privé, à mettre en place, sur le modèle des « bureaux export de la musique française », des « bureaux export de l'édition française », qui pourraient à terme remplacer les « attachés du livre » du ministère des affaires étrangères.

RECOMMANDATIONS

Recommandations relatives au périmètre géographique du programme (MCC)

Recommandation n°1 : revoir le périmètre du programme à intervalles réguliers, en croisant les priorités géographiques définies par les pouvoirs publics pour l'aide au développement, et les possibilités offertes par le commerce extérieur.

Recommandation n°2 : maintenir une veille sur les Républiques du Congo (Congo ex-Brazzaville), de Guinée (Guinée-Conakry) et la République centrafricaine (qu'il n'y a aucune raison de principe d'exclure du Programme Plus), en s'appuyant le cas échéant sur les postes diplomatiques, pour les y ramener lorsque les conditions matérielles ou politiques le permettront.

Recommandation n°3 : chercher à s'appuyer sur deux libraires francophones au moins dans le même pays, afin que leur concurrence permette de s'assurer que les prix pratiqués sont conformes au prix du catalogue.

Recommandation n°4 : inciter les éditeurs à étendre à terme aux pays d'Afrique francophone subsaharienne dont les économies paraissent les plus dynamiques (Sénégal, Côte d'Ivoire notamment), le régime de remise limitée en vigueur au Maghreb, afin d'alléger d'autant l'effort des pouvoirs publics.

Recommandations relatives à la gestion du programme (MCC / Centrale de l'édition)

Recommandation n°5 : explorer concrètement les possibilités offertes par l'impression à la demande dans les territoires ultramarins afin de réduire les aides affectées par les pouvoirs publics à l'aide au transport via la Centrale de l'édition ; redéployer une partie de l'économie éventuellement réalisée vers le Programme Plus.

Recommandation n°6 : moduler le montant de la subvention de la Centrale de l'édition en fonction du nombre total d'exemplaires vendus dans l'ensemble de la zone et des frais d'approche dans les pays concernés ; à cet effet, abaisser la subvention versée aux titres vendus en Côte d'Ivoire et au Sénégal qui auraient été vendus l'année précédente à plus de 500 exemplaires sur l'ensemble de la zone Programme Plus.

Recommandation n°7 : réaffecter les sommes ainsi dégagées à la promotion du programme.

Recommandation n°8 : une fois le catalogue renouvelé, passer un accord avec Horizon Éducation, afin de lui confier la diffusion du matériel promotionnel et le charger d'apposer sur tous les ouvrages diffusés dans le cadre du programme un auto-collant comportant le logo du « Nouveau Programme Plus ».

Recommandation n°9 : si un tel accord ne peut être trouvé avec Horizon Éducation sous la forme d'un lien contractuel, procéder à un appel d'offres visant à désigner un nouvel opérateur logistique pour le programme et confier à celui-ci la mission de contribuer à sa promotion.

Recommandation n°10 : reformuler la convention entre le ministère de la culture et la Centrale de l'édition sur la base des recommandations relatives à la restructuration du catalogue, ainsi qu'à la gestion et à la promotion du programme.

Recommandations relatives au catalogue (MCC / Centrale de l'édition)

Recommandation n°11 : afin d'ajuster l'offre à la demande et de tester le potentiel de ventes de nouveaux titres, constituer une commission de sélection et d'homologation des ouvrages « Programme Plus » composée d'universitaires concernés et de professionnels du livre scientifique et technique ; la réunir tous les deux ans.

Recommandation n°12 : privilégier aussi systématiquement que possible les éditions de poche (moins coûteuses), en introduisant notamment dans le catalogue des collections qui n'y figurent pas aujourd'hui, l'objectif étant de faire tomber le prix moyen des ouvrages à moins de 10 €.

Recommandation n°13 : dans une double perspective d'aide au développement et d'élargissement du marché, ouvrir plus largement le catalogue à des ouvrages susceptibles de répondre à la demande d'auto-formation continue des professionnels et des cadres, et d'intéresser une clientèle débordant le public universitaire, tout en contribuant à la diffusion des savoirs et des savoir-faire (ouvrages de vulgarisation scientifique et technique, livres pratiques, etc.).

Recommandation n°14 : actualiser plus fréquemment le catalogue en ligne, faire figurer dans le catalogue papier des notices d'information sur les nouveautés et un index des titres, supprimer les titres indisponibles et les doublons, revoir la classification par disciplines afin de mieux la faire coïncider avec les centres d'intérêt du lectorat.

Recommandation n°15 : assigner pour objectif à la Centrale de l'édition de faire tomber le pourcentage des invendus au-dessous de 10 %, afin de s'assurer de la bonne adéquation du programme avec la demande universitaire et généraliste locale.

Recommandation n°16 : supprimer systématiquement du catalogue les titres qui n'auraient pas été vendus pendant deux années consécutives.

Recommandation n°17 : profiter du Salon du livre de Paris pour associer les libraires à la préparation du catalogue, afin de leur faire jouer un rôle accru de promoteur des nouveaux titres de l'édition universitaire française.

Recommandations relatives à la promotion du programme (Centrale de l'édition)

Recommandation n°18 : sur la base d'un catalogue renouvelé, lancer un « Nouveau Programme Plus » disposant d'un matériel promotionnel (logo, auto-collants, affichettes...).

Recommandation n°19 : consacrer 10 % du budget affecté au programme à des actions sur le terrain et à la réalisation de supports de communication.

Recommandations complémentaires (Instituts français, postes diplomatiques)

Recommandation n°20 : rappeler aux Instituts français la nécessité de soutenir par leurs commandes d'ouvrages l'activité des librairies francophones locales, dans un souci de cohérence avec les politiques de soutien à l'exportation du livre français ; les inciter à faire figurer dans les collections de leurs médiathèques dans les pays concernés les titres du catalogue Programme Plus afin d'attirer un public universitaire et professionnel ; plus généralement, introduire dans leur cahier des charges l'obligation de promouvoir le programme.

Recommandation n°21 : dans le cadre d'un effort de promotion de l'édition universitaire africaine, persuader les enseignants de publier localement leurs cours chez des éditeurs locaux et de les vendre en librairie, ce qui aurait pour effet de contribuer à développer la chaîne du livre.

Recommandation n°22 : agir auprès des autorités gouvernementales locales pour introduire, dans les commandes d'ouvrages auxquelles donnent lieu les C2D, et plus généralement dans la commande publique, une préférence en faveur des librairies francophones.

Recommandations générales (MCC / MAEDI / professionnels de l'édition)

Recommandation n°23 : en relation avec la prochaine Foire du livre de Francfort, dont la France est l'invitée d'honneur, et en liaison avec la mission sur la promotion des industries culturelles et créatives, organiser des « Assises » ou des « États généraux » de la diffusion du livre français en langue originale à l'étranger, plus particulièrement - mais non exclusivement - axé(e)s sur son exportation commerciale, et qui rassembleraient l'ensemble des acteurs concernés.

Recommandation n°24 : créer, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec les professionnels de l'édition, des « bureaux de l'édition française » ou du livre français, sur le modèle des « bureaux des musiques actuelles » mis en place dans quelques pays stratégiques avec une compétence régionale. Ces bureaux pourraient compléter ou remplacer le réseau des actuels « attachés du livre » du ministère des affaires étrangères.

Recommandation n°25 : mettre en œuvre un programme spécifique d'aide à la coédition dans les pays francophones en développement, dès lors que les éditeurs français peuvent avoir l'assurance d'un contrôle sur les ventes réalisées localement.

INTRODUCTION

Dans les politiques du livre et de la lecture mises en œuvre par les pouvoirs publics français, le Programme Plus (Programme de Livres Universitaires et Scientifiques) occupe une place sans commune mesure avec l'ambition qui le porte. Doté aujourd'hui d'une somme modeste¹ (environ 300 000 € par an), il poursuit en effet trois objectifs principaux, grâce à un dispositif de bonification des prix destiné à rendre le livre universitaire accessible dans des pays à faible pouvoir d'achat : favoriser l'accès par le livre à un savoir universitaire en français dans les pays francophones du Sud (1) ; accompagner les éditeurs français dans leur effort d'exportation vers ces marchés émergents (2) ; et contribuer à l'équilibre économique du commerce de la librairie dans les pays concernés (3).

Ces deux derniers objectifs, qui justifient pleinement l'ancrage du programme au ministère de la culture et de la communication, sont intimement liés : si le Programme Plus a pour vocation d'aider des librairies étrangères, c'est bien pour leur permettre d'acquérir des ouvrages auprès des éditeurs français. De ce point de vue, le programme complète un dispositif d'ensemble qui comprend aussi l'aide au transport, l'assurance-crédit et l'aide apportée aux librairies francophones par le Centre National du Livre ; et il s'inscrit pleinement dans les politiques de soutien aux industries culturelles françaises, le livre restant la première d'entre elles.

Quant au premier objectif, il est à la fois le moyen d'atteindre les deux autres (puisque en permettant au lecteur étranger d'acquérir un ouvrage à la moitié du prix public proposé en France, il ouvre pour l'édition française un marché, et crée pour le libraire francophone une clientèle) et la finalité même du programme – ce qui le légitime en dernière instance en favorisant le transfert de savoirs par le livre. A cet égard, et parce qu'il s'adresse aux pays du Sud, le Programme Plus relève aussi d'une politique d'aide au développement, dans deux de ses composantes (la coopération éducative et universitaire, la promotion de la langue française), ce qui explique qu'il ait été soutenu pendant quelque 25 ans par le ministère de la coopération, puis par le ministère des affaires étrangères qui en avait pris le relais.

Il se situe à l'exact croisement d'une politique de soutien aux professionnels de la culture et d'une politique de développement culturel à l'international, et à s'en tenir à ces trois objectifs, les deux ministères concernés – la culture et les affaires étrangères – auraient en principe une égale légitimité à le porter. Son principal instrument étant une subvention compensatrice versée en France aux éditeurs qui consentent une remise sur le prix d'achat ordinairement proposé aux libraires, il est conforme, toutefois, à la vocation du ministère de la culture d'en assurer le pilotage.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que la nécessité de procéder à une évaluation de son fonctionnement et de son impact ait été évoquée dans le cadre de la concertation engagée par les ministères de la culture et des affaires étrangères avec les professionnels sur la promotion du livre français à l'étranger. Le Programme Plus n'avait jamais été évalué depuis sa création, il y a bientôt trente ans. Sa longévité ne pouvait être imputée à un simple effet de routine, dès lors que l'administration qui le portait exerçait *a priori* une vigilance sur sa gestion. De fait, les interlocuteurs rencontrés à l'occasion de ce rapport, tout en formulant des suggestions visant à en accroître la portée, ont été unanimes à souligner l'intérêt du programme et le plus souvent à marquer leur attachement au dispositif.

¹ Imputée sur le programme 344 du ministère de la culture et de la communication, cette dotation représente 2 % environ des crédits centraux mobilisables pour le livre et la lecture.

Encore fallait-il dégager les raisons qu'ils avaient de le faire, et s'interroger sur le bien-fondé d'une telle attitude. La disproportion est telle entre les moyens engagés et les objectifs poursuivis que le programme a essentiellement une valeur symbolique. De ce fait, l'enjeu n'est pas seulement budgétaire, même si celui-ci n'est pas négligeable, à l'heure où s'exercent sur les budgets affectés à l'aide au transport de livres de fortes contraintes. Il y va aussi du message qu'adressent les pouvoirs publics à l'édition française en l'incitant à se développer à l'international et de l'image de solidarité qu'ils tiennent à projeter à l'étranger en favorisant des transferts de savoirs Nord-Sud.

C'est pourquoi l'évaluation s'est attachée principalement à analyser les avantages qu'en retirent, en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs, les trois partenaires concernés (éditeurs français, libraires francophones étrangers, lecteurs universitaires - chacune de ces populations correspondant à l'un des objectifs du Programme Plus), afin de mesurer l'impact réel du programme. Le chapitre central de ce rapport leur est consacré.

Cette démarche ne pouvait à l'évidence faire abstraction du contexte dans lequel se situe le programme, qu'il s'agisse des systèmes universitaires, de la chaîne du livre ou plus généralement des évolutions économiques et sociales des pays concernés, d'une part, de la place qu'occupe le secteur universitaire dans l'édition française et la francophonie du Sud dans son développement international, d'autre part. Le Programme Plus constitue une *offre* répondant à une *demande* : aussi a-t-il paru nécessaire, dans un premier temps, d'évoquer les caractéristiques de l'une comme de l'autre afin de vérifier si le programme répondait bien à son objet, qui est de permettre aux étudiants de ces pays de bénéficier d'une offre éditoriale française abondante à un prix abordable. Sur ces éléments de contexte, et sur le marché du livre français dans les pays francophones du Sud, l'évaluation, faute de bénéficier d'analyses statistiques ou socio-géographiques approfondies sur les pays concernés, n'a pu que s'en tenir à quelques généralités.

Dans cet effort, elle a pu néanmoins s'appuyer sur des enquêtes existantes : ouvrages et rapports² sur la coopération éducative en Afrique, sur l'édition dans l'espace francophone, sur le prix du livre français à l'étranger ou dans les territoires ultramarins... L'évaluation a veillé à ne pas les redoubler, leurs données étant librement accessibles, tout en tirant bénéfice de leurs observations.

Par ailleurs, il a paru souhaitable de s'interroger sur le fonctionnement du dispositif actuel, la gestion du programme n'étant pas assurée par l'administration centrale du ministère de la culture et son Service du livre et de la lecture, mais confiée depuis la dissolution du CELF (Centre d'exportation du livre français) en 2009 à la Centrale de l'édition, groupement d'intérêt économique créé en 1974 pour accompagner l'exportation du livre français à l'étranger et dans les DOM-COM, et le groupage des ouvrages étant effectué au plan logistique par un exportateur privilégié, Horizon Éducation. La plupart des données chiffrées exploitées dans ce rapport émanent de la Centrale, dont le directeur général, M. Olivier Aristide, et la responsable du programme, Mme Joëlle Triboulet, ont généreusement ouvert leurs dossiers : que ses responsables en soient remerciés.

² Notamment : *La coopération française face aux défis de l'éducation en Afrique : l'urgence d'une nouvelle dynamique*, DGCID-MAEE, 2008, auquel a contribué l'auteur du présent rapport (chapitre V : Priorité au français, partenaire-clé du développement) ; le désormais classique ouvrage de Luc Pinhas, *Éditer dans l'espace francophone*, Alliance des éditeurs indépendants, 2006 ; *Frais d'approche des libraires à l'étranger*, Alliance internationale des libraires francophones, 2013 ; *La librairie et l'accès au livre dans les départements d'outre-mer*, Mission interministérielle, 2014 ; Raphaël Thierry, *Le Marché du livre africain et ses dynamiques littéraires*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015.

Enfin, le rapporteur a cru souhaitable d'évoquer in fine - avant de formuler des recommandations - plusieurs scénarios d'évolution possible, sans en faire nécessairement l'objet de ses préconisations. Les mutations profondes que connaît le monde de l'édition, en raison notamment des facilités d'accès offertes par les technologies du numérique, qui permettent le transfert de fichiers à distance, ne resteront pas sans conséquences sur l'exportation du livre. L'évaluation a tenté de les prendre en compte, pour autant qu'elles soient prévisibles, tout en veillant à ne pas tirer des plans sur la comète, ni à lâcher la proie pour l'ombre.

Elle a également veillé à ne jamais perdre de vue le public étranger auquel s'adresse au bout du compte ce programme. Le développement du commerce du livre français à l'étranger est conforme à nos intérêts économiques bien compris, mais le soutien que lui apporte le ministère français de la culture ne peut trouver sa pleine justification que s'il participe aussi au développement culturel des pays concernés. Aussi le rapporteur, tout en s'en tenant strictement à l'évaluation du Programme Plus, n'a pas cru devoir faire abstraction de cet objectif.

La modestie du programme, au regard de l'importance des enjeux que ce rapport s'est efforcé de dégager, s'explique pour partie par une difficulté d'ordre institutionnel : le développement international n'est pas le cœur de métier du ministère de la culture ; l'Institut français - auquel le ministère des affaires étrangères a confié la gestion de son action culturelle extérieure - n'a pas compétence en matière de coopération universitaire ; le principal opérateur français d'aide au développement, l'AFD, n'a pas pour priorité la culture, a fortiori la diffusion du livre. À certains égards, le Programme Plus se situe dans un « angle mort » de l'action publique.

Les responsables du programme, qui ont eu à cœur de le maintenir au fil des années, n'en ont que plus de mérite. Reste à déterminer s'il importe aujourd'hui de le préserver, voire de le développer ou de le réorienter, et si tel est le cas, selon quelles modalités, sur l'arrière-plan d'une réflexion plus générale sur le soutien public à l'exportation du livre français. C'est l'objet de ce rapport.

Pour avoir directement ou indirectement contribué à le nourrir, tous les interlocuteurs³ rencontrés à l'occasion de cette mission - et notamment les personnels du Service du livre et de la lecture, dont la disponibilité et l'écoute ont été constants, ainsi que leur directeur, M. Nicolas Georges - ont des titres à la reconnaissance de son auteur, qui en assume seul la responsabilité.

3 cf. en annexe, liste des personnalités consultées.

Origine du programme

C'est en 1986 qu'a été conçu le Programme Plus, à l'initiative de Marc-Olivier Baruch (alors chef du département de l'édition à la direction du livre et de la lecture du ministère de culture et de la communication), et sur le modèle d'un programme présenté par le British Council cette année-là à la Foire de Francfort, le « Educational Low-Priced Book Scheme » (ELBS), qui permettait de distribuer dans le monde anglophone en développement (Ghana, Sri Lanka, etc.) des ouvrages à prix réduit sous une couverture unique clairement identifiable. C'est en 1986 qu'a été conçu le Programme Plus, à l'initiative de Marc-Olivier Baruch (alors chef du département de l'édition à la direction du livre et de la lecture du ministère de culture et de la communication), et sur le modèle d'un programme présenté par le British Council cette année-là à la Foire de Francfort, le « Educational Low-Priced Book Scheme » (ELBS), qui permettait de distribuer dans le monde anglophone en développement (Ghana, Sri Lanka, etc.) des ouvrages à prix réduit sous une couverture unique clairement identifiable.

Porté par le directeur du livre et de la lecture, Jean Gattégno, le programme est annoncé début 1987⁴ par un communiqué de presse conjoint du ministère de la culture et de la communication et du ministère de la coopération, qui atteste dès le départ d'une forte ambition, puisqu'il s'agit de diffuser dès 1987 dans la zone du franc CFA rien moins que vingt-cinq à quarante titres et entre cinq cents et deux mille exemplaires par titre, soit entre 12 500 et 80 000 ouvrages. Avec l'appui du ministère de la coopération - qui accepte de le financer au tiers (sur un budget global de 3 millions de francs, soit environ 450 000 €) - il sera effectivement mis en œuvre en 1988, et sa gestion est confié au CELF (Centre d'exportation du livre français). Au départ de M. Baruch, le pilotage reste confié à Florence Touchant, alors chef du bureau de l'exportation du livre dans le même département.

Le programme couvre les manuels universitaires dans les disciplines économiques, juridiques, scientifiques, médicales et techniques, d'où son acronyme (Programme de Livres Universitaires et Scientifiques, PLUS) afin de permettre aux étudiants africains francophones hors Maghreb d'acquérir à prix bonifiés des ouvrages en langue française. Il sera plus tard élargi à Haïti en Amérique et aux Comores dans l'Océan indien, et pendant une brève période aux pays de l'ex-Indochine française (Vietnam, Laos, Cambodge), afin de couvrir l'ensemble des pays « du champ », selon la terminologie de l'époque, mais le cœur de cible reste l'Afrique francophone.

Grâce à un étiquetage spécifique, les ouvrages doivent être clairement identifiés « afin de ne pas faire l'objet de détournements de ventes sur les marchés pour lesquels le programme d'aide n'est pas conçu » - une jaquette commune est même envisagée, à l'image des titres diffusés par le programme ELBS du British Council, afin d'assurer l'unité de présentation de la collection, mais l'idée en est rapidement abandonnée.

Le niveau visé est le premier cycle universitaire, les concepteurs du programme se situant clairement dans une perspective où une partie des étudiants concernés, après avoir entamé leurs études supérieures dans leur pays, seraient amenés à les poursuivre au second cycle en France, grâce notamment à un système de bourses particulièrement développé. Il s'agit aussi de compléter les programmes d'édition de manuels de deuxième cycle et de dotation d'ouvrages de base mis en œuvre par le ministère de la coopération et l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue française, d'où est issue l'actuelle Agence Universitaire de la Francophonie). L'accent est délibérément mis sur les savoirs appliqués, conformément à l'objectif d'aide au développement.

4 cf. en annexe : communiqué de presse et relevé de décisions du 22 mai 1987.

Le dispositif de bonification des prix

À l'origine, le programme devait permettre - grâce à une subvention compensatrice dont le montant, négocié avec chaque éditeur, était fonction du tirage retenu - un abaissement sensible du prix de vente des ouvrages sur les marchés d'Afrique francophone, de l'ordre de 30 à 50 % du prix public France.

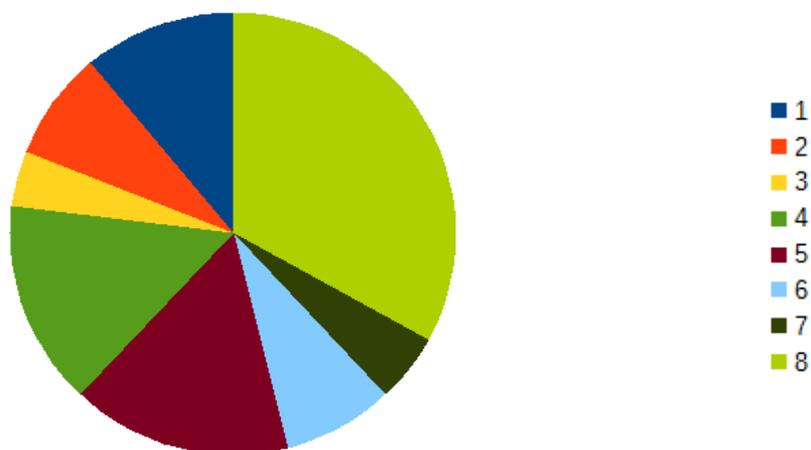
À partir de 1999, et jusqu'en 2008 (date à laquelle la gestion du programme est confiée à la Centrale de l'édition), le dispositif se dote d'un second régime de bonification pour les ouvrages vendus à plus de 400 exemplaires l'année précédente, le Programme Plus « Excellence », qui permet de vendre localement à 35 % du prix public France, la subvention compensatrice variant selon les éditeurs et le tirage.

Aujourd'hui, et depuis lors, la bonification à l'achat en librairie se limite à 50 %, le programme « Excellence » ayant été abandonné en 2008 ; le taux de remise consentie par l'éditeur s'élève à 65 % minimum, et la subvention compensatrice est fixée à 20 %, pour des raisons qui ne sont sans doute pas étrangères aux modifications intervenues à cette date dans le dispositif de gestion (cf. chapitre 3).

Afin de mesurer les conséquences de la bonification sur les prix consentis par les éditeurs-distributeurs, d'une part, sur les libraires, d'autre part, il importe de s'attarder sur ce mécanisme, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, et tel que peut l'éclairer une comparaison avec les prix pratiqués en France.

L'économie du livre : ce qui revient à chacun

Le prix du livre⁵
Exemple de répartition du prix de vente d'un livre par métier



1. **Distribution 11 %** 2. Diffusion 8 % 3. Promotion 4 % 4. Frais de structure et bénéfices éditeur 15 %
5. **Fabrication 16 %** 6. Droits d'auteur 8 % 7. TVA 5 % 8. **Librairie 33 %**.

Dans cet exemple, si le livre coûte 10 €, il revient 3,3 € au libraire, 1,5 € à l'éditeur, 1,1 € au distributeur (et donc 2,6 € à l'éditeur-distributeur)... Le livre est vendu au libraire à 6,2 €

⁵ Source : De l'auteur au lecteur, la réalité du livre, Cela Aquitaine, 2009

Le prix du livre « Programme Plus »

Soit un ouvrage dont le prix public France est de 10 € : le Programme Plus permet de le vendre localement à moitié prix, soit à 5 €.

- Les **éditeurs / distributeurs** vendent le livre au libraire étranger (ou à un intermédiaire) avec une remise de 65 % sur le prix public, et le facturent donc 3,5 €. D'ordinaire, la remise en France est de l'ordre de 35 % et le prix de cession, de l'ordre de 65 % du prix public (un livre est vendu au libraire français à environ 6,5 €, prix de cession). L'écart est donc de 3 € par rapport au prix auquel l'ouvrage aurait été vendu au libraire en France.

Les éditeurs reçoivent une subvention égale à 20 % du prix public en France - donc 2 € par ouvrage *vendu*. Sur un livre qui aurait été vendu d'ordinaire 10 € en France, ils touchent ainsi 3,5 € (prix de vente au libraire étranger) + 2 € (subvention) = 5,5 €. Par rapport à leurs pratiques habituelles (vente à 6,5 € au libraire français), ils perdent en théorie 1 €. L'écart n'est donc pas entièrement couvert par la subvention.

In fine, tout se passe donc, grâce à la subvention, comme si les éditeurs consentaient une remise de 10 % sur le prix public France (1 € sur 10 €), mais de 15,38 % sur le prix de cession France (1€ sur 6,5 €).

- Les **libraires**, quant à eux, vendent le livre à 50 % du prix public France, soit 5 € max. Ils l'ont acheté à 3,5 €, donc leur marge brute est de 1,5 € (ce qui correspond à 30 % de son prix de vente). En théorie, ils retrouveraient ainsi en pourcentage à peu près la marge bénéficiaire qu'aurait un libraire en France sur un livre vendu deux fois plus cher.

Dans la pratique, il n'en est rien, puisqu'au coût d'achat de l'ouvrage, le libraire doit ajouter des frais des frais d'acheminement - prix en charge pour partie il est vrai par la Centrale de l'édition au titre de l'aide au transport - ainsi que des droits de douane et le cas échéant des taxes diverses - tous frais d'approche qui varient d'un pays à l'autre (cf. plus loin, p.20), et qui diminuent sensiblement sa marge bénéficiaire.

Ce constat appelle deux remarques de fond sur le dispositif de bonification mis en œuvre, qui en marquent aussitôt les limites. La subvention ministérielle est vertueuse, dans la mesure où, limitée à 20 %, et conjuguée à l'aide au transport, elle permet de baisser le prix du livre de moitié, sans pour autant compenser la totalité du manque à gagner de l'éditeur : elle est donc plus incitative que compensatrice.

Mais dans son fonctionnement actuel, **plus le programme se développe, et plus il est coûteux en subventions publiques**, puisque le ministère de la culture s'engage à verser (« rembourser ») aux éditeurs 20 % du prix public France pour chaque exemplaire vendu. **Aussi bien le développement du Programme Plus est-il étroitement subordonné aux moyens que les pouvoirs publics sont en mesure de lui consacrer.**

1. UN MARCHÉ EN DÉVELOPPEMENT : LE LIVRE FRANÇAIS DANS LES PAYS FRANCOPHONES DU SUD

Le Programme Plus est censé constituer une réponse de l'édition française aux besoins d'un public universitaire et professionnel en forte croissance, que ne satisfont ni les réseaux de lecture publique, ni le secteur marchand de l'édition locale.

1.1 Le marché universitaire : un potentiel de croissance, mais des obstacles à surmonter

Comprenant des pays d'un niveau inégal de développement, la **zone** couverte par le Programme Plus est **hétérogène**, et seule une analyse pays par pays - qui excéderait le champ de ce rapport - permettrait de décrire de manière exhaustive et approfondie le marché qu'elle constitue pour l'édition française. Cette zone n'en comporte pas moins quelques traits distinctifs, qui justifient un traitement spécifique de la part des exportateurs.

1.1.1 Une zone en expansion démographique, des taux de croissance économiques inégalement répartis mais significatifs

Selon des estimations de l'Organisation internationale de la Francophonie⁶ (OIF), **le nombre de francophones dans le monde pourrait dépasser les 700 millions à l'horizon 2050**, dont 85 % se trouveront dans les **pays francophones d'Afrique** (31 pays concernés, 100 millions de francophones aujourd'hui), qui constitueront ainsi **(en théorie) le principal marché pour les exportations de livres en langue française**. Mais le français étant rarement transmis de manière générationnelle par les familles - dans des pays où il n'est que partiellement la langue d'usage - **ces projections ne se vérifieront que si la langue française continue de se transmettre aux nouvelles générations par les systèmes éducatifs**, si elle devient un vecteur de réussite scolaire, et les performances de ces systèmes sont directement liées à la disponibilité de matériels éducatifs : l'accès à des ressources éducatives, accessibles et adaptées à la demande, est donc stratégique.

À cet égard, la possibilité d'effectuer des études supérieures en langue française, appuyées sur des ouvrages universitaires, a **un effet d'entraînement sur le système éducatif dans son ensemble**, niveaux primaire et secondaire compris : dans un contexte de forte influence anglophone et arabophone, c'est elle qui persuade bien souvent les classes moyennes, par les promesses de réussite ou de promotion sociale qu'elle comporte, de faire le choix d'un enseignement en langue française, voire d'un enseignement tout court. Or il n'est pas indifférent de rappeler que l'éducation primaire et secondaire représente un marché considérable pour le livre scolaire français (voir plus loin) : en contribuant à consolider le supérieur, l'édition française préserve aussi ses intérêts dans ce secteur.

La disponibilité d'ouvrages universitaires en langue française n'est pas le seul facteur de développement des systèmes éducatifs, dont dépend en dernière instance l'avenir de la langue française dans les pays concernés, mais elle y participe de manière éminente. Au-delà de leurs intérêts propres, tous les éditeurs consultés à l'occasion de ce rapport ont compris que l'enjeu linguistique recouvrait d'ailleurs des enjeux économiques plus généraux, récemment mis en lumière par le rapport de Jacques Attali sur la francophonie économique : le développement de la francophonie, dans laquelle la zone couverte par le Programme Plus occupe aux côtes du Maghreb une place centrale, est une source de croissance économique pour la France.

⁶ Rapport de l'Observatoire de la langue française, OIF, 2014 (www.francophonie.org)

Grâce aux exportations, en effet, la France peut espérer tirer bénéfice du fort taux de croissance des principaux pays francophones, presque partout supérieur à 5 % : celui-ci s'élevait, par exemple, à 9,5 % en Côte d'Ivoire pour 2015.

Taux de croissance⁷ en 2014 des pays couverts par le Programme Plus (en %)

Bénin 5,5, Burkina-Faso 6,7, Burundi 4,7, Cameroun, 5,1, Côte d'Ivoire 8,5, Gabon 5,1, Mali 5,9, Mauritanie 6,8, Niger 6,3, RDC 8,6, Rwanda 6, Sénégal 4,5, Tchad 9,6, Togo 5,6, Madagascar 3, Djibouti 5,5.
Haïti 3,8, Comores 3,9

1.1.2 La population universitaire, cible privilégiée mais non exclusive du Programme Plus

À l'image de la population dans son ensemble, la **population universitaire en Afrique francophone est en forte augmentation** : selon les statistiques de l'UNESCO⁸ (qui n'en propose pas pour Haïti), en cinq ans (période 2009-2014), la population universitaire aurait triplé au Sénégal et à Madagascar, elle aurait quintuplé au Mali, et elle a été multipliée par sept au Bénin, au Burkina-Faso, en RDC, et au Tchad. Au Niger, le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire passer le nombre d'étudiants de 20 000 à 45 000 étudiants entre 2010 et 2020 (il s'élevait à 21 764 étudiants en 2012).

Les pays ayant numériquement la population universitaire la plus importante sont (dans cet ordre) la RDC, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Bénin (cf. tableau p.32). Au Cameroun (longtemps le deuxième pays pour la diffusion du livre universitaire français) il n'existait, au moment de la création du Programme Plus, qu'une seule université d'État : selon M. Serge Kouam, éditeur des Presses Universitaires d'Afrique, il y en a huit aujourd'hui.

Une partie de ces étudiants, issus des classes moyennes, a un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne, qui en fait une clientèle privilégiée pour les manuels universitaires, sinon pour le livre importé. Cette clientèle comporte aussi, il faut le souligner, les enseignants eux-mêmes, a priori plus fortunés, auxquels le support de ces ouvrages est indispensable. Les uns et les autres expriment le besoin de disposer de livres en propre, notamment dans le domaine du droit, afin de pouvoir s'y référer en permanence.

Mais la population universitaire, étudiants et professeurs confondus, n'est pas la seule visée par le Programme Plus : ainsi qu'en témoigne le succès continu, dans le catalogue des ouvrages proposés par la Centrale de l'édition, du manuel de Rédaction administrative Afrique en français (Armand Colin, 3ème titre le plus diffusé en 2014), son lectorat comporte aussi des professionnels et des cadres déjà formés, mais exprimant des besoins d'auto-formation continue, qu'ils se trouvent à la recherche d'un emploi, ou qu'ils soient déjà dans l'emploi mais cherchent à se perfectionner.

Dans une double perspective d'aide au développement et d'élargissement du marché, cette cible seconde (professionnels et cadres) devrait être gardée à l'esprit dans la réflexion à entreprendre sur le catalogue du Programme Plus.

⁷ Source : http://www.statistiques-mondiales.com/taux_de_croissance.htm

⁸ Source : effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur, tous les programmes, les deux sexes : <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=142&lang=fr>

1.1.3 Le sous-développement de la chaîne du livre

Or la demande d'ouvrages universitaires n'est pas satisfaite localement par la chaîne du livre (éditeurs, distributeurs, diffuseurs, imprimeurs, techniciens). La zone couverte par le Programme Plus se caractérise globalement par la **faiblesse de la production éditoriale** : si des éditeurs de livres scolaires ont pu voir le jour au Mali et en Côte d'Ivoire⁹, notamment (compte tenu de la préférence nationale affirmée par les gouvernements de ces pays, lors d'appels d'offres lancés pour des ressources éducatives destinées au primaire), les véritables éditeurs ne sont qu'une vingtaine en Afrique de l'ouest, beaucoup sont spécialisés dans la publication de livres pour la jeunesse et seules les Presses Universitaires d'Afrique au Cameroun se signalent dans le domaine de l'édition scientifique et technique pour l'enseignement supérieur.

Plusieurs acteurs « du Nord » se sont efforcés de contribuer au développement des capacités éditoriales locales, qu'il s'agisse du ministère des affaires étrangères et du développement international - notamment dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) - ou d'organisations non gouvernementales, le plus souvent sous une forme associative (Alliance des éditeurs indépendants, qui intervient de manière remarquable pour favoriser des coéditions). C'est ainsi que l'Institut français gère aujourd'hui un programme visant à inciter les éditeurs français à céder des droits aux éditeurs locaux, les éditeurs locaux achetant les droits avec le bénéfice de l'aide. Mais la faiblesse de la dotation affectée à ce programme pour l'ensemble de l'Afrique francophone (25 000 € !) ne permet pas de progrès significatifs.

Le dernier projet FSP « mobilisateur » (couvrant l'ensemble de la zone), *E-DOCDEV*, doté de 3,2 millions d'euros, visait à renforcer l'écrit en plaçant la lecture, l'accès documentaire et l'édition au centre de la problématique du développement dans la zone de solidarité prioritaire. Mais il s'est achevé en 2010, et aucun autre projet d'envergure n'a pris le relais depuis lors. Les FSP-Etats « livre » ont tous été abandonnés. Faute de crédits, et bien qu'il mène une politique dynamique de promotion du livre français avec ses programmes d'aide à la publication et de soutien à la traduction, **il ne semble plus aujourd'hui que le ministère des affaires étrangères et du développement international soit encore un acteur significatif du développement de la chaîne du livre en Afrique francophone.**

Cet état de fait rend d'autant plus cruciales les rares initiatives qui subsistent pour soutenir le secteur marchand en contribuant à professionnaliser les acteurs (éditeurs et libraires). Tel est notamment l'objectif des sessions de formation organisées à intervalles réguliers par le Bureau international de l'édition française (BIEF), qui s'efforce de mettre en réseau les professionnels. Mais le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (CAFED) qui avait été créé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et dispensait à Tunis de solides formations semble aujourd'hui avoir cessé ses activités.

L'un des obstacles au développement de capacités éditoriales locales réside dans **les coûts d'impression**, qui **restent très élevés**, en raison notamment du prix de l'encre et du papier. Pour des quantités importantes (plus de 5 000 exemplaires), il est plus économique d'imprimer à l'étranger, et la qualité obtenue est meilleure. Selon les responsables de Hachette Livre International, les coûts d'impression en Afrique seraient deux fois plus importants qu'en Italie, bien que la main d'œuvre y soit meilleur marché, pour un résultat de moindre qualité.

⁹ Avec notamment la très dynamique maison d'édition Nei Ceda, première maison d'édition francophone au sud du Sahara. Mais son catalogue ne comporte que quelques rares titres destinés à l'enseignement technique et supérieur.

La rareté du livre produit localement explique pour partie le sous-développement des réseaux de distribution du livre, qui peinent à se structurer, malgré les initiatives prises à cet effet par l'Alliance internationale des libraires francophones (AILF) ou par des associations locales. **Les librairies, concentrées dans les grandes villes, restent peu nombreuses** (quelques dizaines de librairies de fonds pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne) et leur équilibre financier est fragile (cf. p.27). Tributaire d'importations de livres, leur trésorerie est menacée par d'importants délais de livraison (6 à 8 semaines). Surtout, elles sont **doublement concurrencées** : par les institutions publiques, qui procèdent parfois à des commandes directes dans le cadre d'appel d'offres, et par le secteur informel des « librairies-trottoir » et autres « librairies-poteau », qui revendent sans le moindre contrôle des livres d'occasion ou des ouvrages purement et simplement piratés, d'autre part. Selon un éditeur ivoirien, le secteur informel représenterait 85 % du marché du livre en Afrique.

Enfin, **les réseaux de lecture publique**, dont on pourrait penser qu'ils pallient les défaillances du secteur marchand en échappant à ses contraintes, **sont eux-mêmes peu développés**. Les rares bibliothèques universitaires en fonctionnement comptent beaucoup plus volontiers sur la générosité des donateurs que sur d'aléatoires crédits d'approvisionnement. Emblématique à cet égard est la Bibliothèque nationale de Côte d'Ivoire, gravement endommagée à la suite des événements politiques survenus dans ce pays, mais que les autorités locales n'ont pas jugé utile de faire bénéficier du contrat de désendettement-développement (C2D) proposé par la France. Les étudiants vont plutôt chercher des ressources éducatives dans les médiathèques des Instituts français et des Alliances françaises.

Pour l'accès à des ressources documentaires utiles à des études supérieures, il ne semble pas non plus que **l'édition numérique** disponible sur l'Internet soit une solution, même si l'accès aux réseaux mondiaux se développe rapidement. Il faut rappeler ici que **l'Afrique a encore le plus faible taux de pénétration de l'Internet au monde** (28,2 % en 2015¹⁰) et dans les pays concernés par le Programme Plus (à l'exception du Sénégal 51,9 %, du Gabon 39,3 %, du Rwanda 25,4 % et de la Côte d'Ivoire 22,5 %), ce taux est partout inférieur à 13 % (le pourcentage se situant en moyenne à 13,6%) et parfois à moins de 5 % (Burundi, Niger, RDC, Tchad, Madagascar...). Sans doute ces chiffres sont-ils à relativiser, dans la mesure où le public universitaire, concentré dans les capitales, et a priori plus ouvert à la mondialisation des échanges, est censé être équipé de terminaux d'accès. Mais les habitudes de consultation ne sont pas encore prises, ni a fortiori généralisées.

Dans ces conditions, **le public universitaire n'a le plus souvent d'autre choix que de se tourner vers le livre importé.**

1.1.4 Le renchérissement du prix du livre par les frais d'approche

Si l'édition africaine est de toute évidence appelée à se développer, notamment dans le domaine stratégique du livre scolaire, l'importation de livres étrangers occupera pendant longtemps encore une part significative du marché du livre dans les pays concernés. Or l'offre éditoriale des pays francophones du Nord reste difficilement accessible aux pays francophones du Sud, en raison de son coût à l'exportation, lié à l'importance des frais d'approche (transport, droits de douane, taxes diverses).

10 Selon les statistiques de Internetworldstats (<http://www.internetworldstats.com/stats.htm>)

Le coût du transport des livres importés varie en fonction de plusieurs facteurs : éloignement géographique, organisation du trafic maritime, gestion du fret aérien par les compagnies aériennes, etc. Dans les pays enclavés (Tchad, Niger, Mali, Rwanda....), seul le transport aérien est envisageable.

Le différentiel de **coût de transport** entre les frais assumés par un libraire en France et ceux assumés par un libraire francophone situé en Afrique francophone, à Haïti ou dans l'océan indien - fût-ce à quantité transportée comparable - ne saurait être résumé en un seul chiffre, puisqu'il est **fonction de la distance et du mode de transport utilisé**. Au début des années 2000, le coût global du transport était estimé à 1,5 % de leurs achats par les libraires de France hors DOM ; ce chiffre peut tripler, voire quintupler pour le libraire étranger.

Mais son impact sur le prix du livre proposé à la vente dans les pays francophones du Sud est atténué par la subvention du ministère de la culture qui, transitant par la Centrale de l'édition, est accordé au libraire au titre de **l'aide au transport**, et **couvre environ 20 % des frais d'acheminement** assumés par le libraire.

Ceux-ci ne sont pas les seuls à renchérir le prix du livre importé dans la zone couverte par le Programme Plus. Les pays d'Afrique subsaharienne sont en effet soumis à de **multiples taxes qui grèvent le prix des livres** au mépris de l'accord de Florence et de son protocole annexe, dit « Protocole de Nairobi » qui visent à faciliter l'importation de produits à caractère éducatif, scientifique ou culturel, en réduisant les obstacles en matière de tarifs, de taxes, de devises et d'échange. Certains pays n'ont d'ailleurs pas ratifié cet accord (Mali, Sénégal, Tchad, Comores) ; d'autres l'ont ratifié mais appliquent néanmoins des taxes douanières (Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Niger)....

La diversité des situations fiscales explique que le marché du livre à l'export soit loin d'être homogène. La plupart des pays appliquent ainsi une **taxe douanière à l'importation**, et d'autres pas (Rwanda). Selon une étude réalisée par l'Association internationale des libraires francophones¹¹ (AILF) à la demande de la ministre de la Francophonie, celle-ci varie entre 2 % (Tchad) ou 2,5 % (Sénégal, Côte d'Ivoire) et 35 % (RDC), le Cameroun (5,5%), le Burkina (6,5%), le Mali et le Niger (7,5%), ainsi que les Comores (19,25%) se situant entre les deux.

De surcroît, certains pays appliquent une **TVA sur le livre** (Mali, 18%, Comores, 10%) alors que d'autres (Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Niger, RDC, Rwanda, Sénégal) n'en appliquent pas.

Enfin, et de manière plus aléatoire, à ces dépenses réglementaires viennent s'ajouter des **frais « divers » de « sortie de douane »**, qui n'apparaissent pas nécessairement dans les comptabilités, mais n'en renchérissent pas moins le coût.

Conjugués aux frais de transport, ces majorations contribuent à augmenter le prix du livre importé, la majoration pouvant aller de 10 ou 20 % à 150 %.

¹¹ http://www.scolibris.fr/rezolibris/ressourcesdocumentairesurléditionetlelivreenafrique/59_frais-dapproche-des-libraires-ea-leetranger.html

Pour la zone Programme Plus, un livre à 10 € (prix public France) est vendu :	
Entre 11 et 12 €	. 11 € (avion) au Rwanda , 11,5 € (avion) au Sénégal ; entre 11 € (bateau) et 12 € (avion) en Côte d'Ivoire ;
Entre 12 et 15 €	. 12,76 € au Tchad , entre 12,5 € (bateau) et 13,5 € (avion) au Burkina , entre 13 € (bateau) et 13,5 € (avion) au Cameroun , et 14 € au Niger ;
Entre 15 et 25 €	. mais entre 17,5 € (bateau) et 24 € (avion) en RDC , voire entre 18,4 € (bateau) et 24,70 (avion) aux Comores , et 25 € (avion) au Mali .

Source : Association internationale des libraires francophones

Autant dire que sans l'aide au transport et le dispositif de bonification du Programme Plus, le livre universitaire serait hors de portée des acheteurs potentiels, dont le faible pouvoir d'achat interdit déjà l'acquisition d'ouvrages au prix public France.

Le programme est surtout pertinent pour des pays comme la RDC, le Mali ou les Comores ; il l'est moins, sans être inutile, pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire (cf. p.37).

1.2 L'offre : un marché pour l'édition scientifique et technique française ?

Dans ce contexte, et pour répondre à la demande de la population universitaire, quelle offre est en mesure de proposer l'édition scientifique et technique française ?

Première industrie culturelle française avec environ 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, le livre est un secteur très tourné vers l'international : il constitue le deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels, **près de 20 % du chiffre d'affaires de l'édition française** (19,8 % en 2014) **se réalisant sur les marchés étrangers**.

Ce pourcentage peut paraître considérable. Il est à mettre en regard des résultats obtenus par « l'autre » grande industrie culturelle française, le cinéma français, qui certes n'est nullement comparable à l'édition dans ses modes de production et de diffusion, mais qui rassemblait en 2015, lui, plus d'entrées à l'étranger (106 millions) que dans l'hexagone (72,5 millions), pour un montant de 600 millions de recettes.

1.2.1 L'évolution des exportations de livres vers la Francophonie du Sud

Au cours des cinq dernières années, **le chiffre d'affaires global de l'édition française connaît une diminution continue**, passant entre 2010 et 2014 de 3,76 milliards d'euros à 3,49 milliards (moins 7%). **Mais cette diminution n'est pas due aux exportations, qui connaît au contraire une croissance tendancielle**, et dont la part dans le CA de l'édition augmente au contraire de 2 %, passant de 17,7 % à 19,8 % entre 2009 et 2014.

Dans ce contexte général, les exportations de livres vers l'Afrique francophone (hors Maghreb) et Haïti représentent une part infime du chiffre d'affaires de l'édition française (autour de 1%) mais en moyenne 5,5 % des exportations (DOM-COM compris). Elles connaissent une légère diminution entre 2009 et 2012, pour remonter vigoureusement de 2012 à 2014.

En l'absence de statistiques sur le chiffre d'affaires des éditeurs africains, il n'a pas été possible de déterminer les parts respectives de l'édition française et de l'édition locale sur le marché du livre, ni la part de l'édition étrangère non-française sur ce marché. La France n'est pas seule à proposer des ouvrages en langue française dans la zone couverte par le Programme Plus : les États-Unis, par exemple, y sont présents avec leur programme New Horizons (cf. p.41). **Il est clair cependant que le livre français y occupe une part prépondérante, voire hégémonique.**

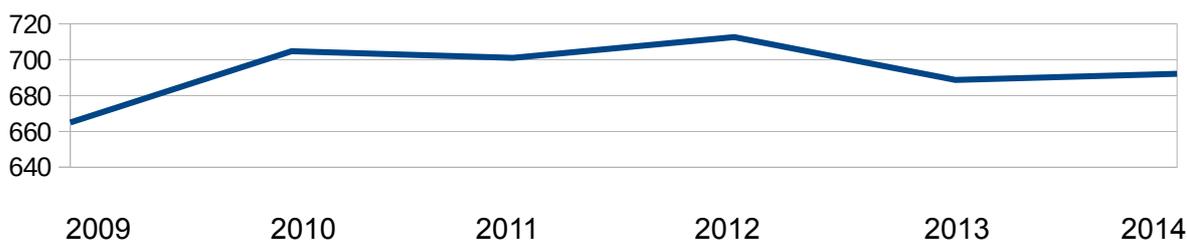
Evolution du chiffre d'affaires (CA) de l'édition française vers l'Afrique francophone subsaharienne et Haïti (2009-2014)						
(en millions €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total CA de l'édition française	3 754	3 760	3 707	3 665	3 559	3 496
Total CA de l'édition française (hors cession de droits)	2 703	2 707	2 669	2 639	2 559	2 517
CA export toutes zones (dont DOM-COM)	665,022	704,672	701,016	712,539	688,670	692,076
Part Export / CA de l'édition française	17,7 %	18,7 %	18,9 %	19,4 %	19,4 %	19,8 %
CA de l'édition française vers la Francophonie du Sud	84,293	83,283	86,400	91,467	89,293	95,817
CA vers Afrique francophone (hors Maghreb) et Haïti	38,733	36,917	38,472	35,350	38,078	43,578
Part Export Afrique francophone et Haïti / CA export toutes zones	5,82 %	5,23 %	5,48 %	4,96 %	5,52 %	6,29 %
Part Export Afrique francophone et Haïti / CA de l'édition française	1,03 %	0,98 %	1,03 %	0,96 %	1,06 %	1,24 %
Hors cession de droits	1,43 %	1,36 %	1,44 %	1,33 %	1,48 %	1,73 %

CA : chiffre d'affaires net facturé par les distributeurs

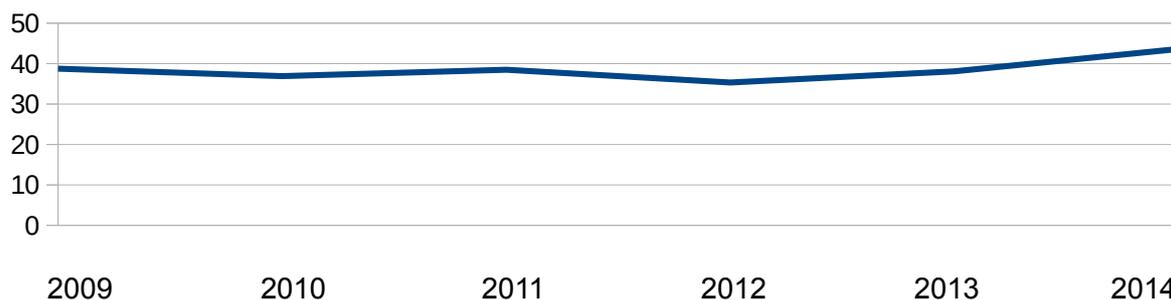
Francophonie du Sud : Afrique francophone + Maghreb + Liban + Haïti

Sources : statistiques douanières, Syndicat national de l'édition (SNE)

Evolution des exportations de l'édition française (2009-2014)



Exportations vers l'Afrique francophone et Haïti (2009-2014)



En millions d'euros

Alors que, selon les repères statistiques fournis par le SNE, **les exportations vers la Francophonie du Sud (Maghreb et Liban compris) affichent en 2014 une croissance de 12 %** par rapport à 2009 (ce pourcentage est à peine moins faible pour l'Afrique francophone et Haïti : 11,2%), de **fortes disparités** apparaissent **selon les pays**. C'est ainsi qu'entre 2013 et 2014, les exportations de livre français seraient en augmentation en RDC, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, mais en baisse de 40 % au Cameroun (alors que ce pays a été longtemps le second marché pour le livre français) et de 11 % au Gabon.

1.2.2 Une réflexion stratégique d'ensemble à entreprendre

Lors des entretiens qu'il a pu avoir avec les professionnels et les responsables administratifs concernés, il n'a pas semblé au rapporteur que l'exportation du livre français ait fait l'objet d'une **réflexion stratégique** globale et approfondie, visant à dégager des **priorités géographiques** (faut-il miser sur les pays francophones à fort potentiel de développement, conformément aux objectifs définis en 2013 par Nicole Briq et le ministère du commerce extérieur, ou sur les bastions traditionnels de la francophonie « développée »?), des **préférences sectorielles** (sur quel domaine de l'édition faut-il mettre l'accent selon les zones ?), ou à faire le départ entre les **différents modes de diffusion selon les secteurs ou les zones** (transport de livres, édition numérique, impression à la demande, cession de droits, coéditions...).

C'est l'une des raisons qui plaident pour que soient organisées, sous l'égide des ministères concernés, et en relation avec la mission récemment confiée à Mme Isabelle Giordano sur la promotion des industries culturelles et créatives à l'international, des Assises ou des États généraux de la diffusion du livre français en langue originale à l'étranger, plus particulièrement (mais non exclusivement) axé(e)s sur son exportation commerciale, et qui rassembleraient l'ensemble des acteurs. Une telle réflexion devrait être entreprise en amont, ou à l'occasion, de la Foire du livre de Francfort, dont la France est l'invitée d'honneur en 2017.

Entre autres bénéfiques, une telle initiative permettrait accessoirement de mieux cerner le potentiel de croissance à l'export de l'édition scientifique et technique française (médecine et gestion comprises). Selon le SNE, celle-ci - qui constitue avec les sciences juridiques et dans une moindre mesure les autres sciences humaines et sociales le « cœur de cible » du Programme Plus - représentait seulement en 2014 3,1 % du chiffre d'affaires de l'édition française, mais 13,4 % si on ajoute à ce chiffre les sciences sociales et humaines. Ce pourcentage global est à mettre en regard de la part occupée par le livre scolaire, évaluée à un pourcentage à peu près équivalent de 12,2 %.

Ces chiffres ne peuvent pas être projetés tels quels pour apprécier la part qu'occupe le livre universitaire (au sens large) dans le chiffre d'affaires de l'édition française vers l'Afrique francophone (hors Maghreb) et Haïti, zones dans laquelle le livre scolaire occupe une place prédominante. Le coût à l'achat d'un ouvrage à caractère scientifique et technique étant en général très élevé - ce qui le rend quasi inaccessible du public universitaire visé - il est probable que le volume des ventes enregistrées pour ce type d'ouvrages se rapproche de celui enregistré dans le cadre du Programme Plus.

En tout état de cause, deux conclusions peuvent être tirées de cette première série d'observations relatives à l'offre et à la demande d'ouvrages universitaires en langue française en Afrique francophone et en Haïti :

- **À la condition que les pays concernés continuent de se développer, l'Afrique continuera à être un marché pour l'édition française.** Ce marché restera très **hétérogène**, compte tenu du niveau de développement des pays concernés. L'édition française entrera sans doute à terme **en concurrence avec l'édition africaine**, mais moins dans les domaines scientifiques et techniques, où celle-ci est à l'heure actuelle quasi inexistante. Elle continuera néanmoins à se heurter à des **difficultés d'acheminement** qui renchérissent considérablement le prix du livre, **si des solutions ne sont pas trouvées grâce aux technologies numériques** (cf. p.52).

- C'est ce qui rend nécessaire, dans l'état actuel des choses, l'appui des pouvoirs publics au développement d'une offre éditoriale à bas coût dans les pays francophones du Sud, ainsi que le suggère Jacques Attali¹² dans le rapport remis au Président de la République en 2014, afin de mettre le livre en français à la portée des populations concernées, et de susciter ainsi un cercle vertueux d'accès à l'éducation, de goût pour la lecture et de possible développement du marché du livre.

Il importe de déterminer si, dans le domaine de l'édition scientifique et technique, le Programme Plus répond effectivement à cet objectif, en analysant son impact et en s'interrogeant sur son mode de gestion.

12 « La francophonie et la francophilie, moteurs du développement durable », août 2014, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000511/>

2. L'IMPACT DU PROGRAMME PLUS

L'évaluation s'est efforcée de mesurer l'impact du programme sur les librairies francophones et sur les clientèles qu'elles servent, ainsi que sur les éditeurs français partenaires. Elle a été amenée à s'interroger sur la composition du catalogue et sur sa promotion, et plus généralement sur le fonctionnement du programme

2.1. Le périmètre géographique du programme :

Le Programme Plus ne couvre pas l'ensemble de la « Francophonie du Sud », si par ce terme on entend (comme le font les statistiques du SNE et de la Centrale de l'édition), outre l'Afrique francophone et Haïti, le Maghreb et le Liban.

Aujourd'hui, son périmètre géographique englobe en effet **14 pays d'Afrique où le français est une langue officielle ou d'usage courant (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo)**, auxquels viennent s'ajouter **Madagascar et Djibouti**, en Amérique **Haïti**, et dans l'Océan indien les **Comores** (mais depuis 2010 seulement).

N'en font pas partie les Républiques du **Congo** (Congo ex-Brazzaville), de **Guinée** (Guinée-Conakry) et la **République centrafricaine**, soit qu'il n'ait pas été possible dans ces pays d'identifier de véritables librairies sur lesquelles s'appuyer, soit que les librairies existantes n'aient pas paru susceptible d'offrir des garanties de paiement suffisantes - alors qu'ils figuraient dans le programme en 1999. On observera que ces pays sont pourtant desservis par le programme américain New Horizons, qui semble moins regardant sur le professionnalisme des points de ventes.

Pour ce qui concerne le Programme Plus, conseil est donné de maintenir une veille sur ces trois pays (qu'il n'y a aucune raison de principe d'exclure du programme), en s'appuyant le cas échéant sur les postes diplomatiques, pour les y ramener lorsque les conditions matérielles le permettront.

Par ailleurs, trois pays de l'ancienne Indochine française (le Vietnam, le Cambodge - mais ce dernier pays depuis 2002 - et le Laos) figuraient encore, au début de la précédente décennie, dans le périmètre géographique du programme : ils en étaient sortis au moment où le programme a été confié à la Centrale de l'édition, ne pouvant de toute évidence être rangés culturellement dans la même catégorie, le français n'y étant ni une langue officielle ni une langue d'usage courant.

Il est légitime de s'interroger - comme l'a d'ailleurs fait le directeur du livre et de la lecture du ministère en 2008 - sur son **extension possible à d'autres pays « du Sud » partiellement francophones (Maghreb, Proche-Orient)**, dans la mesure où, s'agissant du Maghreb, notamment, l'avenir de la francophonie repose largement sur eux et où ils revêtent une importance stratégique pour la France en raison de leur proximité géographique.

Selon la Centrale, étendre le programme, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, aux trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), **supposerait de doubler, voire tripler l'enveloppe** qui lui est aujourd'hui consacrée. Or dans cette région, les éditeurs français sont déjà très présents. D'une part, les frais d'approche, sur le pourtour méditerranéen, sont moins élevés qu'en Afrique sub-saharienne et le pouvoir d'achat des populations y est plus fort. C'est la raison pour laquelle le programme américain New Horizons (qui couvre toute l'Afrique) pratique des prix sensiblement plus élevés au Maghreb que dans le reste de l'Afrique. Les

éditeurs français les plus dynamiques peuvent proposer des prix accessibles au public local : le groupe Hachette gère ainsi dans cette région - sans avoir à recourir à l'argent public - le programme Campus, qui permet d'offrir à la clientèle en librairie des prix comparables au Programme Plus (cf. p.36). Par ailleurs, une partie des titres proposés à la vente n'appelle pas d'effort particulier de leur part, dans la mesure où des institutions locales sont disposées à les acquérir sur fonds publics. Enfin, l'augmentation continue des exportations de livres français vers le Maghreb au cours des cinq dernières années (+ 13,4%) laisse penser que le prix du livre y est moins dissuasif qu'en Afrique francophone et en Haïti.

Evolution du chiffre d'affaires (CA) de l'édition française vers le Maghreb (2009-2014)						
(en millions €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CA export toutes zones (dont DOM-COM)	665,022	704,672	701,016	712,539	688,670	692,076
Total CA de l'édition française vers le Maghreb	37,353	37,250	38,675	46,582	42,153	43,108
Part Export Maghreb / CA export toutes zones	5,61	5,28	5,51	6,53	6,12	6,22

CA : chiffre d'affaires net facturé par les distributeurs

Sources : statistiques douanières, Syndicat national de l'édition (SNE)

Quant au Liban, les prix proposés ne paraissent pas non plus entraver le progrès des exportations, qui connaît elle aussi une augmentation d'environ 10 % au cours des cinq dernières années :

Evolution du chiffre d'affaires (CA) de l'édition française vers le Liban (2009-2014)						
(en millions €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CA de l'édition française vers la Francophonie du Sud	84,293	83,283	86,400	91,467	89,293	95,817
Total CA de l'édition française vers le Liban	8,207	9,116	9,250	9,535	9,062	9,131

C'est pourquoi l'auteur de ce rapport ne préconise pas d'élargir le Programme Plus au Maghreb et /ou au Liban, mais suggère au contraire de faire l'inverse, c'est-à-dire d'inciter les éditeurs à étendre à terme aux pays d'Afrique francophone subsaharienne dont les économies paraissent les plus dynamiques (Sénégal, Côte d'Ivoire notamment) - dès lors que le marché du livre dans ces pays le permettra - le régime de ventes pratiqué dans ces autres zones francophones, sans recourir à l'aide des pouvoirs publics et sans que le prix du livre ait à en pâtir.

Dans l'ensemble de la « Francophonie du Sud », les études manquent sur le marché du livre universitaire. Trois pays semblent se distinguer par l'effort soutenu effectué pour la formation de la jeunesse : le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Il y aurait lieu de renforcer la concertation avec les services du ministère des affaires étrangères et du développement international, afin de permettre au Service du livre et de la lecture du ministère de la culture et à la Centrale de l'édition de bénéficier de leur expertise sur les évolutions économiques, sociales ou politiques des pays concernés.

Plus généralement, **le périmètre du programme devrait être revu à intervalles réguliers, en croisant les priorités géographiques définies par les pouvoirs publics pour l'aide au développement, et les possibilités offertes par le commerce du livre dans la zone.**

2.2 Le réseau des librairies homologuées

Une quarantaine de librairies¹³ sont aujourd'hui partenaires du Programme Plus, et dites « homologuées ». À ce titre, elles sont mentionnées sur le catalogue promotionnel du programme et sont seules habilitées à vendre les ouvrages proposés dans ce cadre, cette règle s'appliquant aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités.

Nombre de libraires homologuées (1)						
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
39	39	45	45	45	42	39

(1) Gestion du Programme Plus par la Centrale de l'édition depuis sept.2009 (auparavant CELF)

- Les **critères d'homologation** paraissent assez souples : il doit s'agir d'une véritable librairie, ouverte aux étudiants ; elle doit pouvoir offrir des garanties de paiement suffisantes aux éditeurs concernés ; enfin, la librairie doit s'engager à vendre les ouvrages au prix figurant sur le catalogue (soit à 50 % du prix public France), cet engagement n'ayant pas de forme juridiquement contractuelle mais faisant l'objet d'un simple échange de courriers.

Le réseau a fait l'objet d'un travail de révision lors du transfert du programme du CELF à la Centrale en 2009 : la liste des librairies a été actualisée, en vérifiant que les critères d'homologation étaient bien remplis. La plupart des points de vente se situent dans les capitales, ce qui limite l'irrigation des territoires.

Nombre de librairies, par pays, bénéficiant des aides de la centrale de l'édition
Bénin 4, Burkina-Faso 4, Burundi 1, Cameroun 6, Côte d'Ivoire 4, Gabon 1, Mali 2, Mauritanie 1, Niger 3, RDC 1, Rwanda 2, Sénégal 3, Tchad 1, Togo 1, Haïti 1, Madagascar 3, Djibouti 1, Comores 1

Il serait dans l'intérêt du programme de s'appuyer sur plus d'une librairie localement, afin que leur concurrence permette de s'assurer que le prix catalogue est bien respecté, ce que ni le Service du livre et de la lecture, ni la Centrale de l'édition n'ont aujourd'hui les moyens de vérifier.

- Le métier de libraire en Afrique francophone se heurte à de nombreuses difficultés, qui font de lui **un métier à haut risque**. La plupart des librairies **dépendent** en effet presque exclusivement **d'importations** et sont soumises dès lors aux contraintes correspondantes : poids des taxes à l'importation, obstacles liés aux contrôles des marchandises, délais de transport et d'expédition (cf. p. 19). Elles doivent faire face par ailleurs non seulement à la **concurrence interne du secteur informel**, mais aussi à la **concurrence étrangère** (vente d'ouvrages en langue anglaise, ventes en ligne d'Amazon, voire de grandes librairies

¹³ Leur nombre n'a guère augmenté depuis 20 ans : en 1999, elles étaient déjà 38.

françaises qui, grâce à leurs sites de vente en ligne, peuvent répondre à des commandes à l'étranger). Leur trésorerie fluctue souvent dans des proportions considérables, ce qui les incite à se tourner vers des commandes publiques, pour lesquelles elles ne sont d'ailleurs pas toujours payées dans des délais raisonnables. De manière générale, elles pâtissent des aléas du contexte local (fiscalité erratique, augmentation des charges, perte du chiffre d'affaires...) et de **l'insécurité politique et sociale**, qui peut se traduire par une quasi paralysie de leur activité.

2.2.1 Le volume des achats traduit un essoufflement du programme

- Depuis la reprise du programme par la Centrale de l'édition en 2009, le nombre d'exemplaires achetés par les libraires francophones dans le cadre du Programme Plus oscille **autour de 50 000**, avec une augmentation continue et très sensible de 30 % de 2010 à 2012 - correspondant sans doute à la volonté du nouvel opérateur de redynamiser le réseau, la baisse observée entre 2012 et 2013 pouvant s'expliquer (selon la Centrale) par un relatif désengagement d'Horizon Éducation, corrigé pour partie l'année suivante. **Le volume des achats connaît en 2015 une chute importante**, et atteint un niveau historiquement bas depuis plus de vingt ans.

Nombre d'exemplaires achetés (2010-2015) (1)					
2010	2011	2012	2013	2014	2015
43 341	50 741	64 291	42 702	53 861	38 521

(1) Gestion du Programme Plus par la Centrale de l'édition depuis sept.2009 (auparavant CELF)
Source : Centrale de l'édition

Ces chiffres sont à mettre en regard du volume enregistré deux décennies plus tôt :

Nombre d'exemplaires achetés (1995-1999) (1)				
1995	1996	1997	1998	1999
82 824	85 660	92 345	80 003	101 408

(1) Source : Compte rendu d'activités du CELF 1999

À l'époque où le programme était confié au CELF, le nombre d'exemplaires vendus n'est jamais descendu au-dessous de 80 000, et au-dessous de 100 000 au début des années 2000 (le Programme réalisant en 1999 ses meilleures performances depuis son lancement en 1987). **Le volume des achats a donc diminué pratiquement de moitié** depuis lors : les raisons (liées aux modalités d'organisation et de financement du dispositif) en seront expliquées dans le chapitre suivant.

Depuis l'origine du programme, **le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun se signalent par le plus fort volume d'achats**. Les populations, le pouvoir d'achat, les effectifs universitaires, ainsi que le nombre et le dynamisme des librairies variant d'un pays à l'autre, les capacités d'achat dans chaque pays varient dans des proportions comparables. Les commandes des librairies, d'une année à l'autre, sont irrégulières. Pendant deux années consécutives, en 2014 et 2015, deux pays (Mauritanie et Comores), auquel s'est rajouté Djibouti en 2015, n'ont pas effectué de commandes.

Nombre d'exemplaires vendus par pays en [2015 ¹⁴], 2014 et (2009)						
> 5 000	Sénégal		Côte d'Ivoire	Burkina-Faso	Cameroun	Bénin
	[11 668]		[1 922]	[1 021]	[1 650]	[2 038]
	8 810		7 987	6 596	6 424	5 892
	(11 363)		(28 273)	(8 816)	(6 487)	(7 038)
> 2 000 < 5 000	Haïti		RDC		Tchad	
	[3 190]		[7 538]		[1 409]	
	3 780		3 749		2 807	
	(15 032)		(0)		(2 770)	
> 1 000 < 2 000	Gabon		Djibouti	Niger	Togo	
	[2 120]		[0]	[463]	[4 527]	
	1 917		1 827	1 667	1 255	
	(2 210)		(37)	(280)	(2 913)	
1 000 <	Madagascar		Mali	Burundi	Rwanda	
	[113]		[397]	[0]	[465]	
	951		911	719	396	
	(4 389)		(5 614)	(0)	(1 583)	
0	Mauritanie	Guinée	Centrafrique	Congo	Comores	
	[0]	[-]	[-]	[-]	0]	
	0	-	-	-	0	
	(0)	(1 115)	(2 308)	(1 180)	(-)	

Entre crochets : nombre d'exemplaires diffusés en **2015**.

Entre parenthèses : nombre d'exemplaires diffusés en **1999** (Guinée, Centrafrique et Congo-Brazzaville faisaient alors partie du programme, mais non les Comores). Source : CELF, compte rendu d'activité 1999.

• **Les ventes 2015 aux librairies homologuées sont en forte régression par rapport à 2014 : 38 521 exemplaires contre 53 861** (soit – 28,5%). À l'exception du Congo RDC, dont les achats ont doublé (une nouvelle librairie y a été homologuée et l'autre y affirme son dynamisme), du Togo où elles ont presque triplé, et dans une moindre mesure du Gabon et du Sénégal, tous les autres pays voient leurs achats Programme Plus diminuer, soit du fait d'un environnement conflictuel (mouvements islamistes dans les pays de l'intérieur - Burkina, Mali, Niger, Tchad ; instabilité politique continue à Madagascar), soit en raison des difficultés économiques rencontrées par les librairies concernées : Bénin (avec un piratage important) et Côte d'Ivoire.

14 Source pour les statistiques par pays 2015 : ventes déclarées par Horizon Éducation et par Ellipses (seul éditeur à vendre en direct aux librairies).

Selon la Centrale de l'édition, des explications à cette chute spectaculaire peuvent être spécifiquement avancées pour 4 librairies homologuées. Elles méritent d'être signalées dans la mesure où elles illustrent la diversité des situations et les différents facteurs susceptibles d'entrer en ligne de compte : les commandes de la *Librairie de France* en Côte d'Ivoire pâtissent d'un effet de stock important fin 2015, expliquant l'absence de réassorts significatifs en 2015 ; la gestion des librairies *Messapresse* et *Lipafet* au Cameroun a été marquée par une rotation de personnel, les nouveaux gérants étant moins avertis des mécanismes du programme ; la librairie *Clairafrique* au Sénégal rencontre des difficultés financières qui lui sont propres, et l'ont conduite à abandonner la totalité du marché universitaire à son concurrent la *Librairie des Quatre Vents*.

- **La part du Programme Plus dans le chiffre d'affaires des librairies concernées varie considérablement d'un commerce à l'autre mais semble relativement faible.** Selon une enquête effectuée en 2012 par le Service du livre et de la lecture du ministère de la culture auprès de 16 libraires homologués de 11 pays différents, les ventes annuelles réalisées dans le cadre du programme seraient inférieures ou égales à 15% de leur chiffre d'affaires dans près de la moitié d'entre elles, et supérieures ou égales à 30% dans une librairie sur quatre seulement.

Sans être considérables, ces pourcentages - qu'il faut prendre avec précaution, dans la mesure où ils sont fondés sur des réponses purement déclaratives - ne sont pas négligeables pour autant. Dans une librairie à l'équilibre fragile, **la garantie de stabilité offerte par la vente de livres prescrits - scolaires et universitaires - est parfois la condition sine qua non de son existence.** Surtout, les titres du Programme Plus servent indirectement de promotion aux ouvrages de littérature générale ou de littérature jeunesse, dans la mesure où la présence d'un rayon universitaire attire vers la librairie homologuée une clientèle étudiante et professionnelle par définition plus instruite, et à plus fort pouvoir d'achat que la majorité de la population (la plupart des librairies réalisent l'essentiel de leurs ventes directement auprès des étudiants).

Le programme a ainsi un effet d'entraînement sur les autres ventes, difficile à estimer mais réel, et donc un impact économique indirect sur la librairie dans son ensemble, qui est incitée de ce fait à développer une offre éditoriale diversifiée « derrière » l'offre d'ouvrages universitaires proprement dite. Un libraire francophone ne peut pas fonctionner exclusivement avec le Programme Plus, mais sans le Programme Plus, il ne pourrait pas fonctionner du tout, disent la plupart des libraires homologués : c'est pourquoi ils sont unanimes à souhaiter la poursuite du programme.

Par ailleurs, la participation d'un libraire au Programme Plus, qui le met en rapport avec la profession en France et dans le monde francophone, a pour effet de l'introduire (parmi d'autres facteurs motivants) dans une chaîne de solidarité associative ou à des formations professionnalisantes. C'est ainsi que la moitié des libraires homologués sont membres de l'Association internationale des libraires francophones (AILF) qui en compte près d'une centaine : cette adhésion incite les libraires à se considérer comme des acteurs culturels à part entière au même titre que les bibliothèques, alors qu'ils sont souvent perçus comme de simples commerces. Par ailleurs, le Bureau international du livre français (BIEF) organise à leur intention, à intervalles réguliers, des rencontres avec l'ensemble de la profession. En raison du lien tissé avec le libraire, **le Programme Plus prend place dans le cadre d'un travail de qualification** ; il contribue à faire des libraires des acteurs de leur marché et participe ainsi à la formation ou à la consolidation d'un maillon essentiel de la chaîne du livre.

L'impact économique réel du Programme Plus ne se réduit donc pas à la part relativement faible qu'il occupe dans le chiffre d'affaires des librairies homologuées. Le programme a aussi un impact économique indirect sur les autres ventes et un impact qualitatif sur le fonctionnement de la librairie concernée dans son ensemble.

- Pour autant, les libraires (comme d'ailleurs les éditeurs) sont unanimes à considérer que le prix du livre « Programme Plus », fût-il diminué de moitié par rapport au prix public France, reste encore trop élevé pour la clientèle à faible pouvoir d'achat qu'il s'efforce de toucher, et limite par conséquent le volume des ventes.

Un indicateur permettra d'en apporter la preuve : selon un éditeur africain, le prix d'un livre en Afrique, s'obtient en multipliant les frais de fabrication à l'unité par un coefficient 4. Pour un livre fabriqué et vendu en France, le coefficient serait de 12. À **moitié prix, le livre importé reste donc encore trop cher** : pour le rendre abordable de son public, il faudrait idéalement qu'il soit vendu au tiers de son prix, voire - selon Hachette Livre International - au quart de son prix en France.

Offrir des livres au quart de leur prix public France : c'est le régime mis en place par le programme américain New Horizons grâce à d'importantes subventions du Département d'État (cf. p.41). Si les pouvoirs publics français s'assignaient pour objectif d'augmenter le volume des ventes dans le cadre du Programme Plus, de concert avec les éditeurs, c'est dans le sens de mesures visant à abaisser encore le prix du livre plutôt qu'à multiplier les points de vente qu'il faudrait agir. Mais cela supposerait d'augmenter les dotations qu'il lui affecte.

2.2.2 L'impact sur la population étudiante : une pénétration très limitée

Pour mesurer l'impact du Programme Plus sur la population étudiante visée, il était tentant de rapporter le nombre d'ouvrages diffusés dans chaque pays à la population universitaire, telle que les statistiques de l'UNESCO permettent de l'estimer, et définir ainsi un taux de pénétration.

Ce taux fait apparaître **le très faible impact** du Programme Plus **sur la population étudiante des pays concernés** : alors qu'en 1999, les responsables du programme pouvaient se féliciter, par exemple, d'avoir atteint en Côte d'Ivoire l'objectif « symbolique » d'un manuel vendu par étudiant (plus de 28 000 ouvrages universitaires diffusés pour un effectif de 25 000 étudiants recensés dans les universités ivoiriennes), en 2014 ce chiffre dépasse à peine 4 ouvrages vendus pour 100 étudiants.

Il est vrai que partout, l'évolution démographique et les politiques de scolarisation ont fait « exploser » les effectifs universitaires, alors que dans le même temps, et plus particulièrement à compter de 2009, le Programme Plus réduisait la voilure. Toujours est-il que **dans aucun pays, le programme ne touche directement aujourd'hui un étudiant sur 10** : le taux de pénétration se situe souvent autour de 5 ouvrages pour 100 étudiants, et souvent au-dessous de 2. Il n'est significatif qu'au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire, au Tchad et en Haïti).

Effectifs universitaires et taux de pénétration du Programme Plus							
Pays	2013			2014			
	Effectifs (1)	N°d'ouvrages (2)	Taux (3) %	Effectifs (4)	N°d'ouvrages (5)	Taux (6) %	Taux moyen
Bénin	145 464	2 804	1,92		5 892		
Burkina-Faso	74 276	4 987	6,71		6 596		
Burundi	44 887	396	0,88		719		
Cameroun	[244 233] 2011	7 330			6 424		
Côte d'Ivoire	169 351	7 131	4,21	176 504	7 987	4,52	4,36
Gabon	[10 076] 2003	1 265			1 917		
Mali	[97 278] 2012	10			911		
Mauritanie	19 243	0			0		
Niger	[21 764] 2012	1 201			1 667		
RDC	442 979	2 232	0,50		3 749		
Rwanda	77 120	578	0,74		396		
Sénégal	[92 106] 2010	6 404			8 810		
Tchad	[24 349] 2011	2 248		42 463	2 807	6,61	
Togo	64 909	1 565	2,41	66 525	1 255	1,88	2,14
Madagascar	97 056	918	0,94		951		
Djibouti	[4 705] 2011	0			0		
Haïti		5 672		68 305	3 780	5,53	
Comores	6 231	209	3,35		0		

(1) Source : UNESCO (entre crochets : dernière statistique connue, date). <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=142&lang=fr>

(2) en 2013 et (5) en 2014. Source : Centrale de l'édition.

(3) et (6) Taux = n° d'ouvrages P + pour 100 étudiants. En italique, taux approximatif, en fonction des dernières statistiques connues.

(7) Taux moyen sur deux ans. En italique : taux moyen approximatif.

Les quantités vendues peuvent paraître faibles au regard des effectifs, mais de l'avis des libraires consultés, les étudiants les plus motivés « trouvent leur compte » avec le Programme Plus. Un ouvrage acheté bénéficie à plusieurs étudiants, qui en mutualisent l'usage, avant d'être ensuite revendu plusieurs fois sur le marché de l'occasion, particulièrement florissant en Afrique, et de toucher ainsi un lectorat accru. **L'effet démultiplicateur de la mutualisation et de la revente** est difficile à estimer, mais il incite à multiplier le taux de pénétration par un coefficient 3, 4 ou 5 selon les pays.

De surcroît, **la clientèle du programme ne se réduit pas à la population estudiantine** : elle comprend aussi leurs professeurs (qui s'en servent pour préparer leurs cours) et surtout les collectivités, dont les commandes en nombre contribuent à gonfler épisodiquement le chiffre d'affaires des libraires (bibliothèques ou centres de documentation universitaires, administrations dans le cadre d'appels d'offres).

A cet égard, on peut estimer fâcheux (mais certes conforme au principe de libre concurrence), que dans le cadre de contrats de désendettement-développement¹⁵ (C2D) portant sur l'éducation, et donnant lieu à des achats d'ouvrages, les librairies locales ne soient pas privilégiées¹⁶. Une action s'imposerait pour faire comprendre aux autorités gouvernementales gestionnaires de ces contrats que le commerce de la librairie participe pleinement au développement culturel et intellectuel de leur pays

De même, on ne saurait trop **inciter les médiathèques des Instituts français et des Alliances françaises** à s'approvisionner auprès des librairies locales, à l'image de la dynamique médiathèque de l'Institut français de Côte d'Ivoire, qui passe la totalité de ses commandes d'ouvrages à la principale librairie du pays (mais toutes ne suivent pas encore cet exemple).

2.3 Les éditeurs partenaires du programme

Une trentaine d'éditeurs universitaires français sont aujourd'hui partenaires du Programme Plus, leur nombre ayant connu une baisse au moment de la dissolution du CELF avant de remonter vigoureusement au cours des années suivantes et de retrouver leur niveau des années 1990-2000 (en 1999, les ouvrages provenaient de 29 maisons d'édition françaises). Cette diversité est depuis l'origine une orientation importante du programme, qui permet de répondre à une demande elle-même très diversifiée, compte tenu des domaines scientifiques, techniques et professionnels à couvrir.

Nombre d'éditeurs partenaires					
2009	2010	2011	2012	2013	2014
17	17	26	30	30	3

¹⁵ Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances du service de la dette des pays pauvres très endettés. Le pays débiteur continue d'honorer le service de la dette mais, sitôt le remboursement constaté, la France lui reverse une subvention d'un montant équivalent pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté, sélectionnés d'un commun accord avec le pays bénéficiaire (source : AFD).

¹⁶ C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un C2D d'un montant global de 210 M €, et dont le « lot » universitaire s'élevait à 32 M €, un appel d'offres a été effectué pour la commande de 80 000 ouvrages (d'un montant de 0,5 M €, 4 ou 5 ouvrages par titre). Il a été remporté... par l'opérateur logistique du Programme Plus ! et a donc bénéficié à l'édition française, ce dont il y a lieu de se féliciter, mais non à la Librairie de France (qui s'était mise sur les rangs), ce qu'il y a lieu de déplorer.

2.3.1 Une forte concentration des ventes

Diffusion par éditeurs 2014 (en nbre d'ex.)							
Dalloz	9 994	Eyrolles	1 922	Ed. Quae	578	Presses de Sciences Po	258
Dunod	6 179	La Découverte	1 555	Nathan	611	Foucher	207
PUF	4 395	Ellipses	1 411	Ed. d'Organisation	567	Le Moniteur	139
Vigot	4 062	De Boeck	1 348	Delagrave	562	Maxima	120
Lextenso	3 358	Magnard-Vuibert	1 255	Cujas	516	Francis Lefebvre	80
Masson Elsevier	2 927	Présence Africaine	1 251	Economica	443	Omniscience	48
Karthala	2 497	Litec	960	Hachette Sup	346	France Agricole	42
A. Colin	2 432	Presses Univ. Grenoble	844	Eska	301		

Ce tableau fait apparaître une **forte concentration des ventes**, conforme à la concentration de l'édition française dans le domaine scientifique et technique, universitaire et professionnel : une dizaine d'éditeurs (soit le tiers d'entre eux) concentrait, avec 39 417 exemplaires vendus sur 51 208, les trois quarts des ventes (76,97 %). Les responsables du Programme Plus n'en manifestent pas moins le souci de faire figurer au catalogue de plus « petits » éditeurs spécialisés, afin d'**ouvrir au maximum l'éventail de l'offre** : il y a lieu de s'en féliciter.

A eux seuls, les éditeurs du **groupe Hachette** (Dunod, Armand Colin, Hachette Sup...) ou **distribués par Hachette Livre** (les maisons précitées auxquelles s'ajoutent Dalloz, Foucher Sup, Le Moniteur, Francis Lefebvre, Masson Elsevier, France agricole...) occupent, avec 22 346 exemplaires vendus en 2014, **une place centrale dans le programme (43,6 %)**.

Diffusion par distributeurs 2014 (en nbre d'ex.)							
Hachette Livre	22 346	Lextenso	3 356	Ellipses	1 411	Cujas	516
Sodis	4 634	Karthala	2 497	Présence africaine	1 251	Economica	443
Flammarion (PUF)	4 395	Interforum	2 286	De Boeck	1 249		
Vigot	4 160	Dilisco	1 820	Presses Univ. de Grenoble	844		

- Les statistiques font apparaître une **forte regression des ventes de 2014 à 2015** (moins 24,5 %), Dalloz, Dunod et les PUF conservant (dans cet ordre) les trois premières places, avec deux tendances fortes parmi les éditeurs d'ordinaire « en pointe » sur le programme : Vigot-Malloine (médecine) voit ses ventes diminuer de 53 % et passe du quatrième au septième rang (peut-être parce que son catalogue est insuffisamment renouvelé ou mal adapté au marché africain?) alors qu'Ellipses (seul éditeur du programme à assurer lui-même sa diffusion et sa promotion) fait un bond de la onzième à la cinquième place, avec des ventes en augmentation de 59%).

EDITEURS Programme Plus 2015					
	Editeur (1)	Dominantes	Nbre d'ex.	Montant facturé (2)	Taux de remise (3) %
1	Dalloz	Droit	8 098	67 189	70,9
2	Dunod	Economie	4 124	37 771	67,3
3	PUF	Sciences humaines	3 417	24 650	66,8
4	Lextenso	Droit - Economie	2 741	25 804	66,9
5	Ellipses	Droit - Economie - Médecine	2 246	17 856	65,6
6	Masson Elsevier	Médecine	2 227	30 806	67,7
7	Vigot-Malloine	Médecine	1 956	15 955	76,0
8	Karthala	Sciences humaines - Comptabilité	1 911	12 758	75,0
9	A. Colin	Sciences humaines	1 462	12 391	67,7
10	Magnard-Vuibert		1 278	11 461	66,8
11	Eyrolles	Economie	1 181	12 211	66,8
12	La Découverte	Sciences humaines	1 175	5 986	66,6

(1) En rouge : éditeurs distribués par Hachette Livre, Dunod et Armand Colin (qui ont fusionné) font partie du groupe Hachette.

(2) Il s'agit du montant global facturé net aux libraires

(3) Taux de remise moyen consenti

2.3.2 Un impact marginal sur le chiffre d'affaires à l'exportation

Il a été difficile d'évaluer **la part exacte qu'occupe dans le chiffre d'affaires des éditeurs concernés les ventes réalisées dans le cadre du Programme Plus**, leur comptabilité n'étant pas publique. Tout au plus a-t-il été possible de relever que les ouvrages à caractère universitaire ou professionnel distribués par le groupe Hachette représentaient 10 % du volume de ses exportations, alors que l'édition scolaire en constitue 60 % (dont 80 à 90 % vers l'Afrique). Un peu moins de la moitié de ces ouvrages (45 à 50%) sont vendus au Maghreb, 30 % environ en Afrique, 15 % dans les DOM, 10 % dans le reste du monde (dont 3 % au Liban). Sur les quelque 80 000 ouvrages universitaires exportés par Hachette en Afrique francophone, le quart environ le serait dans le cadre du Programme Plus (22 346 en 2014) - les trois quarts restants seraient vendus dans le cadre de passations de marché résultant de commandes passées par des bailleurs de fonds.

Selon la Centrale de l'édition, le chiffre d'affaires réalisé par les maisons d'éditions distribuées par Hachette dans le cadre du programme constituerait globalement moins de 10 % du chiffre d'affaires réalisé par ces mêmes maisons dans la « Francophonie du Sud » prise dans son ensemble (Maghreb et Proche-Orient compris), mais ce pourcentage peut être deux à trois fois plus élevé pour certains éditeurs. Il faut rappeler ici que, pour l'ensemble des maisons d'édition françaises, les exportations vers l'Afrique subsaharienne et Haïti représentent 45 % du volume total de leurs exportations vers la Francophonie du Sud (le pourcentage est presque équivalent pour le Maghreb), mais que celles-ci ne représentent que 12,6 % de leurs exportations globales (DOM-COM compris).

C'est dire que le Programme Plus n'a qu'un impact très marginal sur le chiffre d'affaires à l'exportation des éditeurs concernés, mais parce qu'il leur permet d'être présents sur un marché du livre en développement (et de répondre le cas échéant à des appels d'offres dans le cadre de commandes publiques), les principaux éditeurs partenaires du programme lui sont attachés.

- **Les trois principaux éditeurs du Programme Plus** - spécialisés dans le domaine du livre universitaire au sens large - représentent à eux seuls **40 % des ventes**. Deux d'entre eux, Dalloz et Dunod, sont distribués par Hachette dans le cadre de son programme Campus ; le troisième, les Presses universitaires de France, est spécialisé dans les sciences humaines et sociales.

Le groupe Hachette a développé en effet un programme spécifique de bonification des prix dans les pays francophones du Sud, qui « chevauche » pour partie le Programme Plus : les deux dispositifs se complètent afin d'aboutir à la remise de 65% consentie aux libraires dans le cadre de ce dernier.

Le programme Campus
Le programme Campus est mis en œuvre au Maghreb, au Proche-Orient et en Afrique francophone (zone Programme Plus) par 6 éditeurs sous l'égide du groupe Hachette (Dalloz, Dunod, Armand Colin, Masson-Elsevier, Le Moniteur, France agricole) afin d'offrir « les meilleurs livres aux étudiants et professionnels au meilleur prix ». Dans la pratique, les ouvrages (présentés sous deux labels selon le public visé : Campus PRO et Campus LMD) sont proposés à la vente, dans ces trois régions, avec un abattement de 20 à 40 % par rapport au prix français.
Leur insertion dans le cadre du Programme Plus est censée permettre de les vendre en Afrique francophone à un prix comparable (50 % du prix public France), grâce à la subvention de 20 % que leur apporte la Centrale de l'édition (dont la moitié est versée à Hachette Livre International, l'autre moitié étant reversée à l'opérateur logistique du Programme Plus, Horizon Éducation).
Deux des titres les plus vendus dans le cadre du Programme Plus (<i>Lexique des termes juridiques</i> , <i>Grands arrêts de la jurisprudence administrative</i>) le sont sous l'étiquette Campus.

Les Presses universitaires de France

Avec 4 395 exemplaires vendus en 2014, et 106 titres proposés au catalogue, les PUF sont le troisième éditeur du Programme Plus. Cet éditeur pratique un taux de remise de 66,8% ; la subvention « compensatrice » qu'il reçoit (de l'ordre de 20 000 €) occupe une place infime dans sa subvention d'exploitation.

Son *Vocabulaire juridique* est avec constance le deuxième titre le plus vendu du programme (1 561 exemplaires, cf. p.39). La stabilité des ventes enregistrées pour ce titre permettrait à l'éditeur de financer de nouvelles éditions.

On observera que seule une centaine de ses titres (sur 3 000 titres « vivants »), soit 3 %, est proposée à la vente dans la cadre du Programme Plus. Les 880 titres de la collection « Que Sais-Je » n'y figurent pas.

- Les conditions dans lesquelles les éditeurs bénéficiant principalement de ce programme diffusent leurs ouvrages dans la Francophonie du Sud incitent à s'interroger sur le montant des remises pratiquées et partant, sur l'aide incitatrice ou « compensatrice » qu'apportent les pouvoirs publics à leurs exportations. Comme il est normal, **plus un éditeur vend des quantités importantes, plus la remise consentie est élevée**. On observera que certains éditeurs qui vendent globalement peu d'exemplaires (moins de 1 500) consentent également des remises importantes, égales ou supérieures à 70 % (Présence africaine, De Boeck, Economica, Cujas).

Les titres diffusés dans le cadre du programme étant conçus pour le marché français, il est probable que les titres largement diffusés en Afrique le soient aussi sur le marché français. Or un titre universitaire diffusé à plus de 1 500 exemplaires sur le marché français est rentable. Fût-ce avec une bonification « sèche » de 65 %, et dès lors qu'un ouvrage vendu en nombre en Afrique constitue une « queue de tirage », l'éditeur garde une marge bénéficiaire.

Par ailleurs, il ne semble pas que les frais d'approche (transport compris), qui renchérissent le prix du livre, soient beaucoup plus élevés dans au moins deux pays de la zone, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, qu'au Maghreb (mais il n'en est pas de même au Cameroun et dans la plupart des autres pays de la zone, plus éloignés géographiquement ou plus enclavés).

Un livre français de 10 € au prix public France est vendu :					
Maroc	Entre 11,5 €	+ 15 %	Côte d'Ivoire	11 € (bateau)	+ 10 %
	et 12,5 € (avion)	+ 25 %		12 € (avion)	+ 12 %
Tunisie	Entre 10,82 € (bateau) et 11,2 € (avion)	+ 8,2 % + 12 %	Sénégal	11,5 € (avion)	+ 15 %

Source : Frais d'approche des libraires français à l'étranger, AILF

Ces considérations militent pour que l'aide apportée par les pouvoirs publics aux titres les plus diffusés soient modulée en fonction du nombre d'exemplaires vendus et/ou en fonction des frais d'approche constatés dans les principaux pays importateurs. Il ne devrait pas y avoir d'inconvénient majeur à diminuer la subvention de la Centrale de l'édition aux ouvrages diffusés au Sénégal et en Côte d'Ivoire dans le cadre du programme, dès lors qu'ils auraient été diffusés à plus de 500 exemplaires dans l'ensemble de la zone Programme Plus l'année précédente, et que l'opérateur du programme peut de ce fait négocier des achats en nombre, tout en assurant le stockage grâce à son opérateur logistique privilégié (cf. p.49).

Afin de préserver la cohérence du programme, il conviendrait de s'assurer qu'une telle mesure - si elle est prise - n'aura pas d'incidences pour autant sur le prix des titres concernés, tel qu'il est affiché sur le catalogue et effectivement pratiqué par les libraires de ces pays (50 % du prix public France).

En tout état de cause, les pouvoirs publics n'ont pas vocation à subventionner durablement l'édition française à l'exportation, mais à l'aider à conquérir des marchés : dès lors que cet objectif peut être estimé atteint ou en voie de l'être, leur soutien peut être diminué voire supprimé.

2.4 Le choix des ouvrages : un catalogue à restructurer

Selon le communiqué de presse annonçant le programme en 1987, le programme devait couvrir les « manuels universitaires dans les disciplines économiques, juridiques, scientifiques, médicales et techniques » et le niveau visé était « l'enseignement universitaire de premier cycle et technologique supérieur ». Globalement, la composition du catalogue n'a guère changé dans sa structure depuis lors, mais il s'est (heureusement) élargi aux sciences humaines et sociales dans leur ensemble ; par ailleurs et dans certains domaines (médecine par exemple, économie et gestion), le Programme Plus comprend également des ouvrages de second cycle, voire de troisième cycle, ainsi que des ouvrages de référence.

Au regard d'autres offres éditoriales (le programme New Horizons, par exemple, ne propose pour l'Afrique francophone et le Maghreb que 117 titres), le catalogue se caractérise par **l'abondance de l'offre éditoriale : 1 242 titres en 2014**. Ce nombre a presque triplé depuis la reprise du programme par la Centrale de l'édition (à l'époque du CELF, le catalogue était stabilisé autour de 400 titres), mais connaît depuis le début de l'actuelle décennie une stagnation, voire un léger tassement. Il comporte aujourd'hui **trois fois plus de titres pour deux fois moins d'exemplaires vendus** (cf. p.41).

Nombre de titres au catalogue (1)						
(2006)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
460	556	938	1 240	1 306	1 363	1 242

(1) Gestion du Programme Plus par la Centrale de l'édition depuis sept.2009 (auparavant CELF)

2.4.1 La sélection des ouvrages

- Il s'agit pour l'essentiel d'**ouvrages prescrits**. Selon le cahier des charges proposé au CELF (et dont la plupart des dispositions restent en vigueur aujourd'hui) : « Les éditeurs sont invités à proposer des nouveaux titres, qui sont soumis à des universitaires en Afrique et en France, des librairies du *Programme Plus* et des librairies spécialisées en France, puis ils sont examinés par une commission de professionnels. Cette opération permet d'introduire de nouveaux titres à chaque réimpression du catalogue. »

Dans la pratique, ce sont les prescripteurs - en général les universitaires des pays concernés - qui s'adressent au libraire : si le titre souhaité figure au catalogue, il est commandé par lui et vendu ; si le titre souhaité n'y figure pas, la Centrale de l'édition est sollicitée, qui contacte l'éditeur. Si l'ouvrage est disponible (et le cas échéant le stock suffisant), et qu'une remise peut être consentie, l'ouvrage est alors inscrit au catalogue.

Actualisé en permanence et disponible en ligne sur le site de la Centrale, le catalogue fait l'objet tous les deux ans d'une édition papier. À cette occasion, une campagne est lancée pour son renouvellement et une forme de désherbage lui est appliquée (10 % des titres environ sont ainsi supprimés, un pourcentage équivalent de titres nouveaux entrant dans le même temps au catalogue). La démarche permet ainsi au libraire d'avoir accès à des titres récents et à des éditions en cours, au lieu de se contenter d'anciennes éditions à vil prix, ou de soldes, voire de titres dans d'autres langues que le français (le programme New Horizons est plus avantageux, mais avec un fonds éditorial très différent).

Le choix des ouvrages - effectué ainsi de manière toute pragmatique dans le cadre d'un dialogue entre le Service du livre et de la lecture et la Centrale de l'édition -, ne semble plus effectué par une **instance de sélection** constituée à cet effet. C'est pourquoi **il est suggéré de reconstituer une commission, en sollicitant des professionnels (universitaires concernés par les échanges avec les pays francophones du Sud, représentants du monde de l'édition), et de la réunir sous l'égide du Service du livre au moins une fois tous les deux ans afin de mieux ajuster l'offre à la demande et de tester le potentiel de ventes offert par de nouveaux titres.** À cet égard, il semblerait utile de profiter du Salon du livre pour associer également les libraires étrangers à la préparation du catalogue, afin de leur faire jouer leur rôle de promoteur des nouveaux titres de l'édition universitaire française.

Ouvrages les mieux vendus 2014¹⁷ (+ de 400 ex.)			
	Titres	Éditeurs	Nombre d'ex.
1	Lexique des termes juridiques 2014/2015 (22e éd)	Dalloz Campus	4 055
2	Vocabulaire juridique 10e éd	PUF	1 561
3	Rédaction administrative Afrique 4e éd	Colin	1 050
4	Grands arrêts de la jurisprudence administrative 19e éd	Dalloz Campus	568
5	Comptabilité OHADA T1 Comptabilité générale	Karthala	563
6	Je veux réussir mon droit 9e éd	Dalloz Campus	531
7	Comptabilité OHADA Plan des comptes	Karthala	522
8	Comptabilité OHADA T2 Systèmes comptables	Karthala	479
9	Nations, nègres et cultures T1/T2	Présence africaine	441
10	L'art de la thèse	La Découverte	435
11	Guide thérapeutique 2015	Masson	414
12	Comptabilité OHADA T3 Comptabilité des sociétés	Karthala	413
13	Le petit Grévisse - Grammaire française 32e éd	De Boeck	407

¹⁷ En 1999, les titres les mieux vendus étaient le *Lexique des termes juridiques* (Dalloz Campus, 3 863 ex.), le manuel de *Rédaction administrative Afrique* (Colin, 2 629 ex.), *Je veux réussir mon droit* (Dalloz Campus, 1 320 ex.) : en 15 ans, la demande ne semble guère avoir évolué (à moins que l'offre n'ait guère été renouvelée).

- L'examen du catalogue fait apparaître une **sur-représentation du domaine juridique** : il n'y a pas nécessairement à le déplorer, la promotion du droit français face à la *common law* anglo-saxonne constituant un enjeu économique et politique de première importance pour l'influence française dans ces pays (qui déborde le champ linguistique). Dans les pays couverts par le Programme Plus, en effet - dont le système juridique est calqué sur le système français - la langue française reste la langue du droit et du contrat ; elle est seule opposable devant les juridictions (d'où le succès des ouvrages publiés par Dalloz).

Les manuels de droit sont aussi les mieux vendus, talonnés par des ouvrages de **comptabilité** (discipline dans laquelle l'édition locale propose cependant des ouvrages). On relèvera dans ce palmarès le succès, qui ne se dément pas depuis plusieurs décennies, du manuel de *Rédaction administrative Afrique*, qui atteste de l'élargissement du programme au public non-universitaire (cf.p.16).

En revanche, et si l'économie, l'informatique, la médecine et les sciences humaines et sociales occupent dans le catalogue la place attendue, nombre de domaines paraissent **sous-représentés** (l'agronomie, par exemple, les sciences exactes).

- Ce constat conduit à s'interroger sur **l'adéquation des titres proposés à la demande des pays partenaires et aux besoins des étudiants**. L'Agence universitaire de la Francophonie, par exemple, fait observer que nombre d'ouvrages de droit ou de médecine diffusés en Haïti sont hors contexte, les maladies humaines et vétérinaires n'étant pas les mêmes qu'en Afrique, et le système juridique, même s'il découle du droit français, y étant sensiblement différent. La distribution géographique du programme, essentiellement tournée vers l'Afrique, explique cet état de choses. Mais à l'inverse, nombre d'ouvrages, notamment dans le domaine des sciences exactes, paraissent relativement imperméables aux contextes géographiques ou culturels.

On peut s'interroger néanmoins sur le parti pris originel de limiter le catalogue aux seuls livres prescrits. Dans le domaine du droit, par exemple, mais aussi dans d'autres disciplines, les étudiants de premier cycle se contentent souvent de cours magistraux et des photocopies que leurs professeurs proposent, parfois contre rémunération. Il y aurait avantage à cet égard, dans le cadre d'un effort de promotion de l'édition universitaire africaine, à **persuader les enseignants de publier localement leurs cours chez des éditeurs locaux et de les vendre en librairie, ce qui aurait pour effet de développer la chaîne du livre**.

Pour cette raison (diffusion de cours photocopiés), **une grande partie du catalogue connaît une très faible diffusion** : en 2014, **80 % des titres étaient vendus à moins de 50 exemplaires**, 35 % à moins de 10 exemplaires. Seule une dizaine de titres dépassait 400 exemplaires (en 1999, au moment où le programme fonctionnait à plein régime, cette proportion était double).

De l'avis du rapporteur, cette situation ne devrait pas nécessairement conduire à réduire drastiquement le nombre de titres proposés, au motif qu'ils ne trouvent pas leur public - la diversité et l'abondance de l'offre éditoriale étant l'un des principaux atouts du programme - mais à **supprimer du catalogue les titres qui n'auraient pas été vendus pendant deux années consécutives**.

Nombre de titres vendus à (nbre) d'exemplaires					
	2010	2011	2012	2013	2014
> 400 ex.	7	15	11	9	11
> 100 ex.	76	76	141	65	61
> 51 < 100 ex.	121	190	231	152	157
> 11 < 50 ex.	422	443	539	639	559
10 ex. ou <	183	164	214	306	324
Non vendus	129	352	170	192	130
% non vendus	13,75	28,38	13,01	14,08	10,46
Total titres	938	1 240	1 306	1 363	1 242

La demande de livres de formation ou d'auto-formation excédant le seul monde universitaire, on peut s'étonner également de trouver dans le catalogue aussi peu d'ouvrages relatifs à la langue française (même si le *Petit Grévisse* est l'un des titres les mieux vendus). A titre d'exemple, un outil généraliste indispensable tout au long des cycles de formation pour tout locuteur de français (*a fortiori* si c'est pour lui une langue seconde) tel qu'un **dictionnaire de poche**¹⁸, n'y figure pas.

Enfin, la plupart des ouvrages proposés, d'un prix supérieur à 10 €, voire 20 €, restent très coûteux au regard de la capacité d'achat du public visé, même si le programme s'adresse à une clientèle universitaire *a priori* plus aisée que la moyenne. Il est intéressant à cet égard de comparer le catalogue Programme Plus avec le catalogue du programme New Horizons, dont le public visé, il est vrai, n'est pas exclusivement universitaire.

Le programme américain New Horizons
Financé par le Département d'État américain dans le cadre de ses programmes culturels, Nouveaux Horizons, créé en 1962, publiée en coédition avec les éditeurs français (mais aussi belges et canadiens) ¹⁹ , une sélection d'ouvrages « classiques et contemporains » d'auteurs américains traduits en français. Contrairement au Programme Plus, le programme couvre la totalité de l'Afrique francophone, Maghreb compris, et Haïti . Il vise à « mettre à la disposition des décideurs, des universitaires, des étudiants, mais aussi du grand public, les livres clés de la pensée moderne » - en clair, les ouvrages de la pensée américaine , telle que la promeut le gouvernement des États-Unis. Une vingtaine de nouveaux titres s'ajoutent chaque année à un catalogue d'environ 120 titres , régulièrement renouvelé. Les titres sont répartis en 7 catégories : droit et sciences politiques, économie et développement, management, développement professionnel et entreprise, sciences, techniques et santé, information et communication, éducation et apprentissage de l'anglais, civilisation et société. Par ailleurs, New Horizons propose un catalogue jeunesse de 155 titres.

18 Sans doute, la plupart des librairies francophones sont-elles en mesure d'offrir déjà un dictionnaire à bas prix (le « Auzou », à 2 200 CFA, soit 3,30 € en Côte d'Ivoire). Mais ni le Mini Robert, ni le Mini Larousse ne figurent dans le catalogue Programme Plus alors qu'ils pourraient être proposés dans ce cadre à un prix comparable, voire plus faible.

19 Participent à ces coéditions : Les Arènes, Bayard, Calmann-Lévy, De Boeck, La Découverte, Les Éditeurs libres, Flammarion, Gallimard, Hachette Littératures, Lattès, Maxima, Odile Jacob, Éditions d'Organisation, Pearson Éducation, Plon, Presses de la Cité, Retz, Robert Laffont, Éditions Saint-Martin, Le Seuil, Vuibert.

Le programme New Horizons pratique des **prix très bas** (trois à cinq fois inférieurs à ceux du marché français), avec un différentiel de 10 % environ entre les prix pratiqués au Maghreb (légèrement plus élevés) et les prix pratiqués en Afrique.

Il n'a pas été possible au rapporteur de connaître le **budget**, sans doute **considérable**, que lui consacre le Département d'État, ni de mesurer sa diffusion, mais le programme est présent non seulement dans les librairies homologuées Programme Plus, mais également dans la plupart des autres librairies francophones non homologuées ainsi que dans le secteur informel.

- Ces considérations invitent à entreprendre **une restructuration en profondeur du catalogue Programme Plus**, qui à bien des égards semble refléter les souhaits des services export des maisons d'édition et de leurs directions commerciales plus que ceux des éditeurs eux-mêmes, des libraires et des prescripteurs, comme semble l'attester **la présence depuis 15 ans des mêmes titres sur la liste des ouvrages les mieux vendus**.

2.4.2 Des livres moins coûteux, une clientèle élargie

Trois orientations devraient pouvoir guider cet effort, visant à **relancer l'intérêt des libraires pour le programme et à en accroître la clientèle**. Elles sont dictées par la double nécessité de rendre les livres plus abordables et d'en élargir la sélection.

- Il s'agirait de privilégier aussi systématiquement que possible **les éditions de poche** (moins coûteuses), en introduisant notamment dans le catalogue des collections qui n'y figurent pas aujourd'hui (« Que sais-je », dictionnaires de poche, ouvrages de référence sciences sociales et humaines). A cette fin, le comité d'homologation des titres ne devrait pas hésiter à solliciter de nouveaux éditeurs (Flammarion, Points....). L'objectif serait de faire tomber le prix moyen des ouvrages à moins de 10 €, sans exclure les livres prescrits.

- S'agissant des manuels et des ouvrages de référence, il importe de s'assurer qu'ils correspondent bien aux mécanismes d'évaluation mis en place dans les universités. L'enquête effectuée auprès des libraires en 2012 montre cependant qu'une large majorité d'entre eux serait favorable à « **sortir** » du **livre prescrit**. Aussi, le catalogue devrait-il comprendre une proportion accrue d'**ouvrages « hors programmes »**, susceptibles d'intéresser une clientèle débordant le public universitaire, tout en **contribuant à la diffusion des savoirs** : ouvrages de vulgarisation scientifique et technique (tels que les titres lauréats chaque année du Prix Roberval²⁰), ouvrages d'auto-formation, étant entendu que le critère discriminant doit rester un objectif de transmission des connaissances et des savoir-faire.

- A cet effet, **le catalogue devrait être réactualisé plus souvent** (la majorité des libraires estimant qu'une mise à jour annuelle du catalogue n'est pas suffisante) : le catalogue en ligne en temps réel (la plupart des libraires y ayant accès), le catalogue papier une fois tous les deux ans, avec des notices d'information sur les nouveautés y figurant. Ce dernier devrait également comprendre un index des titres. Par ailleurs, les ouvrages risquant de faire **double emploi** doivent être supprimés, ainsi que les titres dont la **disponibilité** chez l'éditeur ne serait pas avérée (livres non-réédités....). Enfin, la **classification par**

²⁰ Le Prix Roberval est un concours international, ouvert dans tous les pays de la francophonie, qui distingue les auteurs d'œuvres en langue française consacrées à l'explication de la technologie dans les catégories suivantes : Grand Public, Enseignement Supérieur, Télévision et Jeunesse (<http://prixroberval.utc.fr/>)

disciplines pourrait être revue, afin de mieux la faire coïncider avec les centres d'intérêt du lectorat.

En tout état de cause, l'objectif devrait être assigné à la Centrale de l'édition de **faire tomber le pourcentage des invendus au-dessous de 10 %**, afin de s'assurer de la bonne adéquation du programme avec la demande universitaire et extra-universitaire. Une promotion vigoureuse du catalogue devrait y contribuer.

2.5 La promotion du programme : une dynamique à relancer

A l'origine du programme²¹, les ouvrages devaient « faire l'objet d'un étiquetage spécifique et inaltérable indiquant que le programme est aidé » par les deux ministères partenaires. Une jaquette commune devait « permettre d'assurer l'unité de la présentation de la collection » afin d'éviter que la commercialisation des ouvrages fasse l'objet de détournements sur les marchés (« librairies-trottoirs »), le prix conseillé figurant sur la jaquette. L'**identification du programme** se justifiait ainsi non seulement par des **raisons pratiques**, mais aussi par des **raisons politiques**, à la fois vis-à-vis des pays-cibles (aide fournie par la France aux populations concernées) et vis à vis des éditeurs impliqués, auxquels il s'agissait ainsi de marquer (ou de rappeler) le soutien des pouvoirs publics à leur effort d'exportation.

Le cahier des charges²² imposé au CELF était à la fois explicite et détaillé : « *Tous les ouvrages sont signalés par une étiquette qui reprend le logo Programme Plus. L'opérateur se charge d'imprimer les étiquettes puis de les coller sur tous les livres envoyés aux librairies (environ 90 000 par an). La promotion est assurée par l'opérateur. Les principaux outils de promotion [sont] : le catalogue ; le logo apposé sur chacun des ouvrages envoyés aux librairies ; les affiches imprimées par l'opérateur puis envoyées aux librairies, universités, centres culturels ; les expositions : deux pays sont choisis chaque année afin que des expositions s'y tiennent dans les universités. Une librairie locale, partenaire du programme, s'installe pendant une semaine dans l'enceinte de l'université pour y vendre les ouvrages. L'opérateur lui paye l'installation et les affiches promotionnelles annonçant la manifestation, et rencontre les journalistes afin de promouvoir le programme.* »

Sans doute des « Journées du livre universitaire » ont-elles été organisées en Côte d'Ivoire, en novembre 2014, avec l'appui de la Centrale par *La librairie de France* à Abidjan, qui ont permis - grâce à leur décentralisation en région - de toucher un large public. Le rapporteur a eu peine, cependant, à identifier des initiatives analogues dans d'autres pays. De telles démarches sont pourtant indispensables afin de **rapprocher les livres des étudiants sur les campus** : la simple présence d'un rayon « Programme Plus » dans une librairie (une signalisation spécifique et des présentoirs dédiés) ne suffit pas.

Or **aucun étiquetage spécifique n'est plus apposé aujourd'hui sur les ouvrages du catalogue proposés à la vente en librairie** ; pis encore, une confusion est souvent faite avec le logo Campus, qui figure bien, lui, sur les ouvrages diffusés par Hachette dans le cadre du programme, ce qui brouille l'image de celui-ci : la Centrale, qui n'est plus chargée de centraliser les ouvrages avant leur expédition, n'a plus les moyens logistiques d'effectuer cette tâche, et l'opérateur privilégié du programme, Horizon Éducation, de son côté n'y est pas contraint.

21 Cf. en annexe le communiqué d'avril 1987 annonçant le lancement du programme.

22 Cf. annexe

Il conviendrait donc de **redonner au Programme Plus les moyens d'une politique de communication et de promotion qui lui confère une visibilité** en librairie, grâce à un matériel promotionnel adapté (affiches et affichettes), et en dehors, notamment en milieu universitaire, grâce à l'organisation d'expositions-ventes dans les universités. Le catalogue papier devrait être plus largement distribué, et tous les ouvrages devraient comporter un auto-collant avec le logo Programme Plus, dont le graphisme gagnerait à être simplifié.

Une véritable dynamique commerciale semble avoir caractérisé le programme avant 2009 : des moyens pouvaient alors être consacrés par le CELF à de telles actions de promotion, et le Programme Plus avait une meilleure visibilité, une plus grande notoriété et une pénétration des marchés étudiants relativement satisfaisante, de sorte que les ventes étaient bien supérieures.

Aussi bien **la principale faiblesse du Programme Plus** est-elle aujourd'hui son **insuffisante promotion**. Les conséquences d'une telle situation sont doubles : au plan politique, les pouvoirs publics français n'ont aucun **retour d'image sur leur investissement dans ce programme**, alors que le programme est un témoignage de solidarité avec les pays francophones du Sud ; au plan pratique, l'absence de promotion du programme est, avec les réductions budgétaires affectant son financement, l'une des deux causes qui expliquent son **essoufflement**, et **la raison en est à chercher dans son mode de gestion, qui s'est trouvé profondément modifié à la suite de son transfert du CELF à la Centrale de l'édition**.

3. LE DISPOSITIF DE GESTION

3.1 Historique

Depuis sa création et jusqu'en 2008, la gestion du Programme Plus a été confiée au **Centre d'exportation du livre français (CELF)**²³, qui a été chargé, pour le compte de l'État, de regrouper les commandes, d'assurer la facturation, les contrôles et le transport des livres aux meilleures conditions possibles.

Ce mode de gestion permettait d'avoir **une vision globale sur le programme**, le traitement des commandes étant effectué par la structure qui en assurait le suivi. Le stockage des livres était assuré par le CELF, qui assumait tout à la fois **la gestion administrative** des ventes, l'édition du catalogue et le contrôle des librairies, d'une part ; **la gestion logistique** du programme (manutention, groupage, emballage, apposition des étiquettes Programme Plus sur tous les livres vendus...), d'autre part.

- À cette fin, le CELF recevait annuellement **une subvention d'équilibre**, destinée à couvrir la bonification des prix et la promotion du programme. C'est ainsi qu'en 2000, selon des chiffres recueillis auprès du BIEF, les éditeurs consentaient au CELF une remise moyenne de 52,75 % sur le prix public France, ce qui lui permettait d'acquérir les ouvrages à 47,25 % de leur prix. Ceux-ci étaient alors revendus aux libraires à 30,75 % (soit avec une remise de près de 70 % sur le prix public France) pour leur permettre de **vendre localement les ouvrages à la moitié de leur prix (50%)**. La perte d'exploitation du CELF, évaluée à 16,5 % (47,25 – 30,75) était couverte par la subvention, qui comprenait par surcroît une dotation destinée à couvrir des frais de gestion et de promotion.

Une **action commerciale** était entreprise auprès des universités et des institutions du pays partenaire, épaulée localement par les centres culturels français, qui faisaient l'acquisition pour leurs bibliothèques de la totalité des titres.

- Le développement du programme risquant d'entraîner mécaniquement l'augmentation de la subvention, le CELF - afin de ne pas le freiner - a cherché avec succès à négocier avec les éditeurs des **remises plus fortes, de l'ordre de 70 %**, la possibilité lui étant offerte de s'engager à des achats fermes et en nombre, et de constituer des stocks. Les ouvrages étaient acquis par le CELF à 30 % de leur prix dès lors que l'achat dépassait 400 exemplaires, et revendus aux libraires à 20 % (soit avec une remise de 80 % sur le prix public France), ce qui permettait à ces derniers de **vendre à 35 % du prix public France, soit au tiers (et non plus à la moitié) du prix français**. La perte d'exploitation n'était plus que de 10 %.

À partir de 1997 et jusqu'en 2008, le dispositif de bonification a donc compris deux régimes distincts, relevant de modalités différentes :

- . un **régime de bonification classique** pour les ouvrages dont les ventes annuelles étaient comprises entre 100 et 400 exemplaires : les ouvrages étaient alors vendus au public à 50% du prix public France.

- . un régime de sur-remise ou de sur-bonification pour **les achats en quantité**, qui a pris en 1999 le nom de **Programme Plus Excellence** pour les ouvrages ayant atteint, l'année précédant le renouvellement du catalogue, des ventes de 400 exemplaires au moins : les ouvrages étaient alors vendus au public à 35% du prix public France. En 1999, les titres du programme « Excellence » ont représenté le tiers de la diffusion globale du Programme Plus.

23 Cf. le cahier des charges auquel il était soumis en annexe.

- Assigné en justice par un tiers faute, pour l'État, d'avoir notifié la Commission européenne de sa subvention, le CELF a été mis en liquidation judiciaire le 9 septembre 2009. Le Gouvernement a alors décidé de confier la gestion du Programme Plus à un nouvel opérateur, la Centrale de l'édition, avec pour mission de faciliter et de développer l'activité à l'exportation des professionnels de l'édition.

Mais la Centrale n'était pas en mesure de stocker les ouvrages et de procéder elle-même au groupage des commandes et à leur expédition : elle a été contrainte de s'appuyer pour cette tâche sur un opérateur logistique extérieur (en l'occurrence, Horizon Éducation). **La gestion du dispositif de bonification s'en est trouvée profondément modifiée. Le régime « Excellence » a été abandonné**, les achats étant désormais effectués par les libraires auprès des éditeurs, et non plus par l'opérateur du programme, qui était en mesure de négocier des remises plus importantes pour les achats en nombre. **La subvention de l'État a cessé d'être une subvention d'équilibre** pour l'opérateur : elle ne servait plus à couvrir sa perte d'exploitation, mais à compenser à hauteur de 20 % du prix public France les remises consenties par l'éditeur, auquel elle était désormais servie en fonction du volume d'achats²⁴. Enfin, **les fonctions de gestion administrative et de gestion logistique ont été dissociées** et se sont trouvées assumées *de facto* par deux opérateurs distincts, ce qui n'a pas été sans conséquences sur la promotion et la valorisation du programme.

3.2 L'opérateur administratif : la Centrale de l'édition

Groupement d'intérêt économique créé en 1974 par les éditeurs pour accompagner l'exportation des livres vers les territoires étrangers et les DOM-COM, **la Centrale de l'édition a repris la gestion administrative du programme**. C'est à elle que revient la mission d'en assurer le pilotage et d'en faire la promotion. C'est elle aussi qui est chargée d'éditer le catalogue et de l'actualiser. C'est elle enfin qui verse aux éditeurs la subvention de 20 % qui leur est due : elle confronte à cet effet les bons de commande des libraires aux factures des éditeurs. Mais dans la pratique, elle n'assure ni le groupage et l'enlèvement des commandes, ni le stockage des livres, ni leur expédition.

3.2.1 Une gestion purement administrative

- La Centrale a deux activités principales : le transport et l'assurance crédit. La subvention du ministère de la culture au titre du Programme Plus prend place dans le cadre d'une **convention globale** qui comprend par ailleurs :
 - . une subvention pour **le transport des livres français à l'étranger** (d'un montant de 4 868,8 K € en 2014), censée notamment couvrir l'acheminement des livres dans les DOM (3 447,9 K €) mais aussi dans d'autres régions (dont l'Afrique francophone pour un montant 542,4 K €) ;
 - . une subvention pour **l'assurance - transport-crédit** destinée à protéger les éditeurs adhérents de la centrale d'éventuels impayés (400 K €)
 - . un fonds d'intervention en faveur des libraires étrangers (28 K €).
 Les libraires étrangers bénéficient également d'un programme d'aide pour la diversification de leurs fonds, via le Centre national du livre, de l'ordre de 300 K €.

Le total des dotations reçues du Service du livre et de la lecture du ministère s'est ainsi élevé à 5 510,3 K € en 2014, dont **la subvention au titre du Programme Plus (213,5 K €) représentait 3,87 %**. Ce dernier constitue donc pour la Centrale **une activité marginale**.

²⁴ **Deux flux financiers coexistent désormais** : du libraire à l'éditeur via Horizon Education pour le règlement des achats ; de la Centrale de l'édition aux éditeurs pour la subvention compensatrice.

Les frais de gestion de ce programme par la Centrale de l'édition se limiteraient à environ 20 000 € chaque année.

On notera que **le transport-groupage vers l'Afrique francophone** est le plus gros poste de la Centrale hors DOM : 420,1 K € ont été effectivement utilisés à cet effet sur 4 519,7 K €, soit près de **10 % de la subvention** (les DOM représentaient quant à eux 3 419,3 K €, soit 75%). Les libraires francophones homologués en bénéficient, **20 %** de leurs frais de transport étant pris en charge par la Centrale de l'édition. **L'aide au transport** s'ajoute ainsi à celle dont ils bénéficient indirectement, par l'intermédiaire de la remise éditeurs, de la part de la Centrale dans le cadre du Programme Plus. C'est elle qui permet d'atténuer les frais d'approche, dont on a vu les incidences sur le prix du livre (cf. p.20).

- La **convention** qui lie la Centrale à l'État est actualisée chaque année par la direction des médias et des industries culturelles du ministère. Au-delà de principes généraux, elle fixe à la Centrale des objectifs ponctuels plus précis. C'est ainsi que, pour 2015, la convention (qui prévoit une dotation de 337 000 €), demande à la Centrale de produire « un catalogue allégé en nombre total de titres avec plus de nouveautés », de créer « une signalétique pour marquer les ouvrages et identifier les librairies partenaires », d'effectuer des « visites de terrain afin de générer des commandes tout au long de l'année », et de présenter un « rapport sur la consommation annuelle de la subvention ». Les conventions 2013 et 2014 prévoyaient déjà une « mise à jour régulière du Programme Plus par l'intégration de nouveaux éditeurs », et de lancer « un petit matériel promotionnel avec le logo Programme Plus ».

Si un rapport sur la consommation annuelle de la subvention a bien été produit, celui-ci est loin « d'analyser les résultats par marché, produits et éditeurs, de décrire les opérations de promotion mises en place, et de dégager des enseignements, des recommandations pour l'avenir », comme le demandait le cahier des charges imposé jadis au CELF. Le rapporteur n'a trouvé, dans son dialogue avec la Centrale et dans ses visites de terrain, **aucune preuve que les objectifs promotionnels assignés en 2013, 2014 et 2015 aient bien été atteints : aucun logo ne figure sur la couverture des ouvrages, et la promotion du programme semble toujours aussi embryonnaire**, faute pour l'opérateur de pouvoir lui consacrer un budget spécifique.

3.2.2 Un programme sous-doté

- Le financement du programme a varié au fil des années. Au moment de son lancement, celui-ci était doté de 2 MF par le ministère de la culture et de la communication et de 1 MF par le ministère de la coopération (soit respectivement 305 000 et 152 000 €), le relais de la coopération ayant par la suite été pris par le ministère des affaires étrangères. Un principe de **financement à parité** entre les deux ministères s'est alors installé, le programme bénéficiant certaines années de près de **600 000 €**.

Subventions publiques													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MAE	276 911	307 763	180 000	200 000	175 750	114 000	0	94 000	0				
MCC	276 911	307 763	200 000	200 000	200 000	350 000	470 000	152 000	51 000	300 500	371 000	213 500	337 000
Total	553 822	615 526	380 000	400 000	375 750	464 000	470 000	246 000	51 000	300 500	371 000	213 500	337 00

Ainsi que le fait apparaître ce tableau, **la dotation du programme est aujourd'hui deux fois inférieure** à ce qu'elle était au début des années 2000, le ministère des affaires étrangères s'en étant désengagé en 2010-2011, au moment où s'achevait le projet FSP E-DOCDEV sur lequel était imputé son aide (cf. p.17), et où les crédits consacrés à la politique du livre étaient transférés à l'Institut français.

Il ne faut pas chercher plus loin l'une des causes de l'essoufflement du programme, l'autre étant son insuffisante promotion. Le **retrait du Quai d'Orsay** est d'autant plus paradoxal que sa politique a officiellement pour objectif « d'accompagner l'industrie française du livre à l'international afin qu'elle puisse maintenir sa position sur les marchés étrangers, avec pour priorité d'améliorer l'adéquation de l'offre française avec le marché du livre à l'étranger », mais il est explicable par les **réductions budgétaires drastiques** qui ont affecté son action culturelle extérieure. Il semble d'ailleurs illusoire d'espérer le retour du ministère des affaires étrangères dans le dispositif, compte tenu des choix politiques qui ont été effectués par ce Département et qui ont conduit à la disparition progressive des FSP livre (et du savoir-faire qu'ils impliquaient). Toujours est-il que ce retrait s'est traduit par **une forte régression des ventes** : alors que leur volume atteignait près de 100 000 exemplaires en 1999, elles n'étaient plus que de 40 000 exemplaires au moment de la reprise du programme par la Centrale de l'édition.

Il faut cependant porter au crédit de la Centrale une **vigoureuse reprise en mains**, qui a permis au **catalogue de s'étoffer** considérablement au fil des années (cf. p.38), et aux **ventes d'augmenter** de 2010 à 2012 alors même que la subvention était diminuée de moitié (cf. p.28). Mais cette **gestion dynamique**, qu'il convient de saluer, n'a été possible que grâce à une réaffectation de crédits à l'intérieur du budget « fongible » de la Centrale, et semble-t-il, à l'importance du reliquat constaté en 2009 (373 K €).

Utilisation de la subvention							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total 2010 / 2014
Versées (en K€)	246 (dont 94 MAE)	51	300,5	371	213,5	337	1183
Utilisées (en K€)	280,1	290 ,5	377,2	287	312,1	219,4	1546
Reliquat (en K €)	338,9	99,5	22,8	106,5	7,9	125,5	

Au cours des cinq dernières années, la Centrale aura reçu 1,183 M € en subventions au titre du Programme Plus, mais aura consacré 1,564 M € à sa gestion. Si cette **sur-consommation** a pu être assumée chaque année en trésorerie, le déficit cumulé (hors reliquats), qui équivaut à une année de subvention, n'en est pas moins préoccupant : **le programme est de toute évidence sous-doté.**

3.3 Un opérateur logistique privilégié : Horizon Éducation

Pour la gestion logistique du Programme Plus, la Centrale de l'édition, qui n'est pas en mesure de stocker les ouvrages, s'appuie sur un exportateur privilégié, choisi de manière préférentielle par les libraires et les éditeurs, Horizon Éducation, sans qu'aucun contrat ne lie

les deux opérateurs. Horizon Éducation est ainsi le distributeur à plus de 95 % des titres du programme ; seul l'éditeur Eyrolles a choisi d'en faire l'économie et de s'adresser plutôt à son distributeur Sodis.

Son intervention est justifiée par **la nécessité de limiter les frais d'approche et de transport en regroupant les commandes** : les ouvrages choisis par les libraires sont retirés auprès des différents éditeurs sous la forme de colis correspondant aux commandes qui leur sont adressées, quelle qu'en soit l'origine ; les colis sont alors ouverts et les ouvrages **redistribués et conditionnés par palettes en fonction de leur destination**, puis enlevés par le transporteur Saga, qui les livre à leur destinataire.

Pour accomplir cette tâche, Horizon Éducation dispose de vastes entrepôts de stockage, qui jouxtent ses bureaux de Conflans Sainte-Honorine, et lui permettent d'attendre l'entrée en stock de la totalité des ouvrages d'une commande avant son expédition. Ayant un accès matériel aux ouvrages qu'il est chargé de préparer avant de les confier au transporteur, il lui serait possible d'y apposer un auto-collant comportant le logo du programme, s'il lui était demandé de le faire. **Aussi est-il suggéré à la Centrale de l'édition de passer un accord avec cet exportateur, visant à identifier visuellement pour l'acheteur en librairie les titres du programme et à contribuer ainsi à sa promotion.**

S'il est l'opérateur logistique privilégié et quasi exclusif du programme, **Horizon Éducation n'est un prestataire unique ni pour les libraires ni pour les éditeurs concernés**. C'est au libraire en effet qu'il revient en dernière instance de choisir le prestataire auprès de qui il souhaite passer sa commande et d'arbitrer en fonction des frais de transport et de traitement qui lui sont facturés selon les volumes concernés. Pour de petites commandes passées sur les titres du Programme Plus, issus des catalogues de différents éditeurs, les librairies ont tendance à passer par Horizon Éducation pour profiter du groupage, tandis que pour des commandes importantes en volume chez un même éditeur, ils privilégient généralement la commande en direct auprès du distributeur de l'éditeur, dont les frais de traitement peuvent être négociés dans ce cas à un tarif plus attractif que ceux proposés par Horizon Éducation.

Horizon Éducation n'en est pas moins à bien des égards le véritable opérateur du programme, puisqu'il centralise les commandes, facture les libraires et règle les éditeurs, **remunérant sa prestation à hauteur de 10 % du prix de cession consenti par l'éditeur** (le taux de remise figurant sur la facture de l'éditeur peut inclure cette prestation ou celle-ci peut faire l'objet d'une facturation séparée, selon l'éditeur). Il n'a pas été possible d'en évaluer le montant brut sur une année, la Centrale ayant indiqué qu'il n'entrait pas dans son rôle de la calculer. **Le Programme Plus offre néanmoins à Horizon Éducation la garantie d'un revenu sans doute modeste, mais régulier, sans qu'aucune contrepartie ne lui soit demandée, ni par la Centrale ni par l'État.** Cette situation atypique doit impérativement être corrigée.

Dirigée par un excellent connaisseur du marché africain, familier du Programme Plus (puisqu'il était également le directeur général du CELF avant sa liquidation), cette entreprise gère aujourd'hui entre 700 et 800 comptes-libraire et répond aux commandes d'administrations et d'universités ; il lui arrive de répondre à des appels d'offres lancés à la suite de commandes en grandes quantités passées par des bailleurs de fond (AFD, Banque mondiale), parfois aux dépens des libraires eux-mêmes (cf. note 16, p.33). La distribution du livre n'est plus aujourd'hui son seul fonds de commerce (Horizon Éducation exporte aussi, par exemple, du matériel de laboratoire) ; son chiffre d'affaires global dépasse 7 M €.

3.4. Moduler la subvention aux éditeurs ?

Au terme de cette analyse, il est intéressant de comparer les avantages que retirent libraires et éditeurs du Programme Plus depuis que la gestion du programme a été confiée à la Centrale de l'édition, avec ceux dont ils bénéficiaient lorsque celle-ci était assumée par le CELF :

. **Le prix du livre en librairie** s'élève désormais à 50 % du prix public France, quel que soit le nombre d'exemplaires diffusés : le nouveau dispositif s'est donc traduit, pour les ouvrages les mieux vendus (+ de 400 exemplaires), par un renchérissement du prix du livre, qui à l'époque du CELF se limitait pour ces ouvrages à 35 %.

. **Le libraire** bénéficie d'une remise fixe de 65 % sur le prix public France, alors que selon l'ancien système, elle était en général de 70 %, et pouvait s'élever à 80 % pour les titres les plus diffusés. **Le nouveau dispositif est donc moins avantageux pour lui.**

. **L'éditeur** quant à lui pratique une remise de 65 % (le livre est vendu au libraire à 35 % du prix public France), compensée par une subvention de 20 % de la Centrale de l'édition. Mais il doit rémunérer l'opérateur logistique pour sa prestation (10%) : il lui revient au bout du compte $35 + 20 - 10 = 45$ % du prix public France. **Sa marge est donc sensiblement équivalente** à celle dont il bénéficiait selon le régime classique de l'ancien système (47,25%) mais beaucoup plus forte (+ 15%) que celle dont il bénéficiait selon le régime « Excellence » (30%). **Le nouveau dispositif est beaucoup plus avantageux pour lui s'agissant des achats en nombre.**

Il a semblé au rapporteur qu'il n'y aurait donc pas d'inconvénient, **pour les ouvrages vendus à plus de 500 exemplaires**, à revenir à un régime de bonification proche de celui qui était mis en œuvre par le CELF (moins d'une dizaine de titres sont à l'heure actuelle concernés : cf. p.39).

Pour ces ouvrages (mais pour ces ouvrages seulement), deux options s'offriraient alors à la Centrale de l'édition :

- soit **réduire la subvention aux éditeurs en la limitant à 5 %**, au motif que dans les principaux pays importateurs, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, les frais d'approche sont quasi identiques à ceux constatés au Maghreb, où les éditeurs se passent d'ailleurs de la subvention Programme Plus (et les ouvrages de la collection Campus y sont vendus au même prix, cf. p. 36) ;

- soit **maintenir la subvention aux éditeurs à 20 %**, mais demander aux éditeurs de pratiquer sur les livres vendus globalement à plus de 500 exemplaires **une remise plus importante** aux libraires, de l'ordre de 80 %, ce qui permettrait à ces derniers de vendre ces ouvrages non pas à moitié prix, mais au tiers de leur prix.

Il est préconisé ici d'envisager la première option, afin de dégager, à subvention constante de la part de l'État, des moyens de promotion propres à relancer le programme. A l'heure actuelle, celui-ci fait l'objet d'une double gestion, administrative et logistique, mais il n'est pas promu. **Un budget spécifiquement dédié à sa promotion et à des actions commerciales s'avère indispensable pour lui restituer un dynamisme qu'il a perdu.** Mais les pouvoirs publics pourraient décider au contraire d'aider les pays les plus pauvres en abaissant le prix au lecteur des ouvrages les plus diffusés. Le budget promotionnel nécessaire devrait alors être dégagé par redéploiement sur la subvention globale servie à la Centrale.

Dans les deux cas, **l'acquisition d'ouvrages en nombre pour négocier avec les éditeurs de meilleurs tarifs suppose de pouvoir les stocker** sur une plus longue période (les achats en quantité correspondent à 2 ans de consommation en moyenne). Horizon Éducation disposerait de telles facilités : encore faut-il qu'il accepte d'assumer cette responsabilité.

4. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'importance des **frais d'approche** (transports compris), qui renchérissent considérablement les prix du livre vendu dans la zone du Programme Plus, incite à examiner si **un autre modèle économique** ou d'autres mécanismes de transfert ne permettraient pas d'en faire l'économie - et partant de faire l'économie des subventions que les pouvoirs publics consacrent à en amortir les effets, et qui pourraient dès lors être affectées à d'autres stratégies porteuses d'avenir. Trois solutions peuvent a priori être envisagées.

4.1 Le développement des coéditions

Un changement radical de stratégie consisterait à **miser sur la capacité des pays concernés à se doter d'infrastructures d'édition et de diffusion** et à inciter les éditeurs français à coéditer leurs titres avec des éditeurs locaux.

L'intérêt bien compris des **libraires francophones** est en effet de parier sur le développement de l'édition locale, afin de cesser de dépendre, comme c'est le cas aujourd'hui, presque exclusivement de leurs importations. Dès lors que les ouvrages peuvent être vendus à un prix plus accessible, l'édition locale contribue également à la diffusion du français, qui à son tour garantit à l'édition française, sur le long terme, l'existence d'un marché. Il est donc théoriquement dans l'intérêt des **éditeurs français** de favoriser l'émergence sur ce marché d'éditeurs locaux, a fortiori si, en participant à leur capital ou en passant avec eux des accords, ils évitent de se heurter à leur concurrence éventuelle.

C'est tout le sens des rencontres organisées par le Bureau international de l'édition française (BIEF) entre libraires et éditeurs du Nord et du Sud pour favoriser les échanges, et le cas échéant, les coéditions. Dans un esprit comparable mais selon des modalités différentes, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) propose aux éditeurs français des prix de cession de droits qui, rapportés aux revenus qu'aurait procurés à leurs services exports la vente des livres en Afrique, compensent leur manque à gagner.

Le développement des coéditions se heurte cependant à une série d'obstacles, qui n'en font pas à l'heure actuelle une véritable alternative à l'exportation du livre français, notamment dans le secteur du livre universitaire, scientifique ou technique, où il n'existe en Afrique que très peu d'éditeurs susceptibles d'ouvrir un catalogue dans ce domaine, et aucun éditeur universitaire pan-africain. Les éditeurs français sont très réticents à céder ou à partager leurs droits sans avoir l'assurance de contrôler les quantités imprimées, les flux, et les lieux d'envoi et craignent de voir revenir les livres sur d'autres marchés, voire sur le marché français lui-même. D'autre part et compte tenu de la spécificité des ouvrages, les tirages sont nécessairement courts, donc coûteux à l'unité et de ce fait peu susceptibles d'intéresser des éditeurs locaux. Surtout, la difficulté de circulation entre les États interdit une large diffusion, et limite la commercialisation du livre à quelques librairies. Aussi, nombre de projets de coédition se sont-ils soldés par des échecs, les éditeurs français trouvant plus rentable de rallonger le tirage de tête plutôt que de multiplier les petits tirages en s'appuyant sur des éditeurs locaux.

La coédition n'est donc pas aujourd'hui une solution de substitution au Programme Plus, mais les coéditions méritent d'être développées dans la perspective du développement de capacités éditoriales dans les pays du Sud. C'est pourquoi les pouvoirs publics auraient avantage à mettre sur pied, en concertation avec les professionnels, **un programme spécifique d'aide à la coédition dans les pays francophones en développement**, dès lors que les éditeurs français peuvent avoir l'assurance d'un contrôle sur les ventes réalisées localement.

4.2 La diffusion du livre numérique

Parce qu'elles permettent de faire l'économie des frais de transport et en théorie de toucher un public plus large, les technologies numériques peuvent apparaître comme une réponse adaptée à la diffusion commerciale du livre dans les pays en développement - la plupart des ouvrages étant désormais disponibles sous la forme de fichiers téléchargeables - mais à la condition que le public puisse avoir un **accès sécurisé** à ces fichiers.

Or la Francophonie du Sud se caractérise à cet égard par un niveau inégal d'équipement technologique. Si le **téléphone mobile** en Afrique connaît un développement extrêmement rapide (avec un taux de croissance de 37 % par an depuis dix ans : 62 Africains sur 100 ont un portable), 42,5 % de la population en moyenne n'avait pas encore accès à l'électricité²⁵ et les progrès de la téléphonie mobile ne signifient pas pour autant que la population ait **accès à l'internet**. Selon une étude²⁶ du cabinet McKinsey, l'Afrique a en moyenne moins de connectés à l'internet (21 internautes pour 100 personnes) que la Chine (46), le Brésil (52) ou la Russie (61), même si ce pourcentage peut varier considérablement d'un pays à l'autre (Maroc et Afrique du Sud ont des pourcentages nettement plus élevés, le Niger ou le Burkina-Faso, nettement moins).

L'**accessibilité réelle à l'internet** se heurte à de nombreuses limites, parmi lesquelles des **infrastructures insuffisamment développées** (fibre optique, 3G, 4G, connexion aux câbles sous-marins), et le **coût encore trop élevé des supports de lecture** : les téléphones mobiles « intelligents » et plus généralement les terminaux portables restent très chers pour un étudiant (au Cameroun, le coût d'une tablette équivaldrait à une année de frais de scolarité à l'université) et les débits sont encore trop lents. Les connexions wifi sont très inégales et irrégulières et ne permettent que rarement un accès à des plate-formes numériques, dont le modèle économique est au demeurant très fragile.

Par ailleurs, la **sécurisation de la chaîne de diffusion et de réception n'est pas encore garantie** (propriété des fichiers numériques et sécurisation des paiements), ce qui entrave le développement de l'économie numérique. A l'heure actuelle, seuls quatre États semblent s'être donnés les moyens de renforcer leur position dans ce domaine : le Maroc avec son plan Maroc numérique 2013 et bientôt 2020, le Sénégal avec son plan Sénégal numérique en 2020, le Kenya avec sa vision à 2030 et le Rwanda, avec son plan Nici.

Le développement inéluctable des outils et des contenus numériques en Afrique constituera à terme une opportunité pour la diffusion du livre francophone à l'échelle du continent, mais cette **opportunité** restera sans doute **limitée dans le domaine du livre universitaire et scientifique**. On observera en effet que dans le domaine des sciences sociales et humaines, **le livre numérique ne se vend guère** (on estime que sa part de marché en France n'excède pas 4 ou 5%), **sauf à comprendre des dispositifs d'indexation pour la recherche** (« humanités numériques ») : autant dire qu'il n'est que d'une faible utilité pour la formation initiale.

En tout état de cause, la diffusion du livre numérique ne saurait être non plus une solution de substitution au Programme Plus, puisqu'en mettant le livre directement à la disposition de son lecteur, elle ne participe pas au développement de la librairie, voire entre en concurrence avec elle.

25 Revue annuelle sur l'efficacité du développement, édition 2015, publiée par la Banque africaine de développement (BAD).

26 Etude réalisée par le cabinet McKinsey pour le Forum « Aspen-Europe-Afrique », décembre 2014.

4.3 L'impression à la demande (IAD)

Grâce au développement progressif de dispositifs permettant d'**imprimer des livres à la demande de manière sécurisée (gestion de droits), automatisée et contrôlée**, les progrès du numérique offrent également la possibilité de **contourner les obstacles logistiques** (groupage, stockage) et de **supprimer les dépenses d'acheminement** ainsi que **les délais de livraison** qui, pour le Programme Plus, peuvent dépasser six à huit semaines.

L'impression à la demande (IAD) offre une solution intéressante aux éditeurs de sciences humaines et sociales, confrontés à la difficulté de gérer des stocks ; elle leur permet d'imprimer des livres rares ou épuisés, et surtout de proposer **une offre large et diversifiée**.

Les livres, en effet, ne sont imprimés qu'à réception de la commande ; toujours au catalogue et virtuellement présents en stock, ils sont disponibles en permanence. L'éditeur est donc en mesure de gérer les fluctuations de la demande à l'exemplaire près et de contrôler ses dépenses, puisqu'il n'imprime que la quantité dont il a besoin. Il s'affranchit des contraintes et des frais liés au stockage, puisque les ouvrages ne sont imprimés que lorsqu'une commande est passée (plus d'excédents de stock, ni de risques de rupture). Il économise un précieux temps de gestion, car une fois le titre installé sur la chaîne d'impression, les impressions sont lancées automatiquement à chaque commande, sans la moindre intervention de sa part.

Mais délocaliser l'impression en Afrique suppose de financer l'achat et l'entretien du matériel, ainsi que la fourniture des « consommables » (encre et papier). Or les volumes à imprimer sont faibles et **les coûts d'impression** sur ce continent, difficiles à amortir sur un seul pays, sont encore tels (deux fois plus importants qu'en Italie) - bien que la main d'œuvre y soit meilleur marché - que les éditeurs ont avantage à rallonger le tirage de tête plutôt qu'à multiplier les petits tirages.

Le principal atout de l'impression à la demande n'est donc **pas le bénéfice économique** que l'éditeur est susceptible d'en retirer dès la mise en place de la chaîne d'impression ; il réside dans **la possibilité de rendre la totalité de son catalogue accessible, et donc à terme, en facilitant l'accès à l'offre, de stimuler la demande**.

Plusieurs projets ont vu le jour dans cet esprit. En France, un programme de recherche et développement, le projet IRENEO, permet aujourd'hui - grâce à une licence achetée à la société américaine *On Demand Books* - de proposer des terminaux d'impression de livres à la demande (« Espresso Book Machine ») adaptés aux besoins des lecteurs (un livre peut être disponible en 5 minutes, alors que le délai est en général de 5 jours si un livre n'est pas disponible en stock).

Une société française, SoBook, s'appuie d'ores et déjà sur un accord passé avec l'imprimeur québécois Marquis pour proposer aux éditeurs français d'imprimer leurs ouvrages outre-atlantique sur une plate-forme d'impression à la demande sécurisée ; elle envisage de tenter une expérience analogue au Sénégal avec l'éditeur L'Harmattan. Un projet similaire a été présenté en 2014 aux deux ministères des affaires étrangères et de la culture par le ministre de la culture et de la francophonie de la République de Côte d'Ivoire.

Il a semblé au rapporteur que les possibilités offertes par l'impression à la demande devaient être précisément explorées par le Service du livre et de la lecture afin de réduire les aides affectées par les pouvoirs publics à l'aide au transport, via la Centrale de l'édition.

L'IAD n'est pas seulement, en effet, une perspective séduisante (mais sans doute lointaine) pour les exportations de livre à l'étranger, elle l'est aussi plus immédiatement pour la vente de livres français **dans les territoires ultramarins**. Le budget consacré au transport de livres outremer est particulièrement sollicité en 2016 par la refonte des programmes du collège, qui se traduit par des commandes accrues de manuels scolaires. Si, comme le suggérait déjà un rapport récent²⁷ de l'Inspection générale des affaires culturelles, des plateformes d'impression numérique pouvaient être mises en place dans les Antilles et dans l'Océan indien, l'aide au transport dans ces territoires s'en trouverait à terme mécaniquement allégée, et une partie des crédits qui lui sont affectés pourrait être redéployée vers d'autres postes, voire consacrée à une éventuelle relance du Programme Plus.

²⁷ *La librairie et l'accès au livre dans les départements d'outre-mer*, Mission interministérielle, 2014

CONCLUSIONS : UN « NOUVEAU PROGRAMME PLUS »

Au regard des trois objectifs poursuivis par le Programme Plus - favoriser l'accès par le livre à un savoir universitaire en français dans la Francophonie du Sud ; accompagner les éditeurs français dans leur effort d'exportation vers ces marchés émergents ; et contribuer à l'équilibre économique du commerce de la librairie dans les pays concernés - **l'analyse fait apparaître que le programme** (en raison de sa modeste envergure, de son essoufflement et de l'impact relativement faible qu'il a sur les populations étudiantes, les éditeurs français et les libraires francophones) **ne suffit pas à lui seul à atteindre chacun d'eux.**

- **Si l'objectif prioritaire est de favoriser les exportations de livres français** vers une zone appelée à constituer un vaste marché en raison de son fort taux de croissance, **ce n'est sans doute pas sur le secteur de l'édition universitaire et scientifique**, très spécialisé, et qui ne constituera jamais qu'un marché « de niche », **qu'il faut mettre l'accent.** L'enseignement scolaire (où le livre étranger occupe cependant déjà 80 à 90 % du marché), le livre pratique, la littérature générale et la littérature jeunesse, voire la bande dessinée constituent sans doute à terme des marchés plus « porteurs ». Des ouvrages d'alphabétisation destinés aux enfants dès le plus jeune âge et vendus à bas prix seraient de nature à faciliter l'apprentissage de la langue française.

Il est clair cependant que **le développement de ces marchés est étroitement lié aux performances des systèmes éducatifs locaux** (qui, s'agissant des manuels scolaires, en dépendent en retour pour partie) puisque c'est par l'éducation que se diffuse le français.

C'est en se fondant sur ce constat que **le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)** a fait du soutien à l'éducation et à la formation en français des pays d'Afrique un axe majeur de sa coopération, en jouant un rôle moteur dans la mise en place d'un fonds dédié dans le cadre du « **Partenariat mondial pour l'éducation** » (dont la moitié a été allouée aux pays francophones) et au travers de son opérateur pour le développement, **l'AFD**, qui a contribué depuis les années 2000 à hauteur de 1,2 milliard d'euros à des actions dans le domaine éducatif dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone. L'aide à la scolarisation passant également par la maîtrise de la langue d'enseignement, le MAEDI a mis en place une stratégie de **formation professionnelle initiale et continue des enseignants de français** dans 7 pays africains francophones pour un montant de 5,6 millions d'euros d'engagements et lancé en 2014 un programme « 100 000 professeurs pour l'Afrique », aujourd'hui sur le point de s'achever.

L'affirmation de cette priorité a eu néanmoins pour conséquence, on l'a vu (cf. p.17), le désengagement du ministère des affaires étrangères de toute action significative en faveur de développement de la chaîne du livre en Afrique francophone et en Haïti.

- Si l'objectif prioritaire est au contraire de **contribuer à la construction de véritables « chaînes du livre » dans la Francophonie du Sud**, on peut se demander si ce n'est pas **sur ce maillon central qu'est l'édition locale** – plutôt que sur la distribution en librairie – qu'il faut agir, grâce à des **programmes d'aide à la coédition et à la cession de droits** (dont bénéficieront *in fine* les libraires).

L'élaboration d'une nouvelle stratégie d'action dans le domaine du livre s'impose pour le continent africain : elle pourrait être l'un des thèmes à aborder lors des « assises de l'exportation du livre français à l'étranger », dont l'organisation est ici suggérée (cf. p.22). La participation de la France comme invitée d'honneur à la Foire du livre de Francfort en 2017 participera de cet effort, en encourageant l'insertion de l'édition francophone dans les circuits professionnels internationaux : les éditeurs francophones seront invités lors de la Foire à

rencontrer des éditeurs français, francophones et étrangers pour développer des projets de traduction/adaptation et de coéditions. Ils recevront par ailleurs, en amont de la Foire, des formations professionnalisantes spécifiques (création d'un catalogue, constitution de réseaux, etc.).

Cette stratégie gagnerait à s'appuyer sur une représentation de l'édition française sur le terrain. À cet égard, le rapporteur fait sienne la proposition qui a pu être faite au cours de la concertation engagée entre les deux ministères de la culture et des affaires étrangères, consistant à **créer**, dans le cadre d'un **partenariat public-privé** avec les professionnels de l'édition, **des « bureaux de l'édition française » sur le modèle des très efficaces « bureaux des musiques actuelles »** mis en place dans quelques pays stratégiques avec une compétence régionale. Ces bureaux pourraient compléter ou remplacer le réseau des actuels « attachés du livre », menacé par les restrictions budgétaires.

- **Si l'objectif prioritaire est enfin de favoriser la transmission de savoirs en langue française dans le monde universitaire, des solutions plus économiques que la vente de livres importés à prix réduit se dessinent aujourd'hui :** c'est la raison pour laquelle l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui a pendant longtemps mis en œuvre une telle politique (en subventionnant des ouvrages publiés chez des éditeurs français et en procédant à des pré-achats en nombre), a choisi de l'abandonner, en raison notamment des coûts d'envoi et des frais d'approche très élevés.

Pour être plus en phase avec les modes actuels de diffusion du savoir, et si l'objectif recherché est bien de permettre l'accès des étudiants à des textes scientifiques et des manuels, l'AUF juge aujourd'hui préférable de privilégier de **nouvelles formes de distribution** qui ne nécessitent pas nécessairement l'envoi de livres imprimés en Afrique, Haïti et Madagascar.

C'est ainsi que l'Agence a passé des accords avec des éditeurs pour que des manuels et des textes scientifiques de référence soient **accessibles en téléchargement** (en ligne, ou sur l'intranet de certaines universités, ou par des bornes / micro serveurs). Elle propose ainsi des ouvrages en téléchargement gratuit sur une plate-forme dédiée²⁸. De son côté, le portail Cairn vend des licences à des bibliothèques universitaires à des tarifs indexés sur le pouvoir d'achat du pays concerné et offre un droit d'accès en flux (« streaming ») à quelque 400 revues, 880 titres de la collection « Que sais-je » et 500 titres de la collection « Repères ».

L'AUF expérimente également la **diffusion de tablettes pré-chargées** avec des ouvrages scientifiques et des manuels en les spécialisant (tablette de l'étudiant de médecine, tablette de l'étudiant en droit, etc.). Un programme pilote²⁹ pour les étudiants en médecine a été mis sur pied à cet effet avec la Conférence des doyens des facultés de médecine.

Enfin, l'Agence se proposait de développer un **réseau de micro-serveurs**, installés dans les bibliothèques universitaires, centres culturels, « campus numériques francophones », permettant l'accès à un catalogue d'ouvrages numérisés sans avoir besoin de connexion Internet (un pré-projet existe déjà entre l'AUF, l'Institut français et Wikimedia Suisse). Des ouvrages libres de droit auraient pu être téléchargés ou consultés dans ces zones wi-fi par les étudiants et enseignants, mais le projet semble avoir été temporairement mis de côté.

28 www.bibliotheque.auf.org

29 <http://www.leguotidien.sn/index.php/portrait/formation-en-medecine-pari-sur-les-tablettes-numeriques>

La généralisation de ces projets se heurte cependant soit aux difficultés d'accès à Internet, soit au coût encore trop élevé des supports de réception (tablettes et ordinateurs) pour les étudiants, qui sont loin de disposer tous de tels équipements, soit à ces deux obstacles conjugués. De telles solutions ne sont envisageables que pour des usages collectifs en bibliothèque ; elles ne peuvent toucher aujourd'hui qu'une minorité privilégiée d'entre eux. Elles ont surtout pour inconvénient d'introduire une concurrence dommageable avec les librairies.

• **La commercialisation d'ouvrages à prix réduits n'est donc pas, loin s'en faut, le seul moyen d'atteindre les trois objectifs poursuivis par le Programme Plus, mais il a pour avantage de les croiser et de contribuer, fût-ce modestement, à les atteindre. Elle est parfaitement complémentaire avec d'autres stratégies, qui ne la délégitiment pas, bien au contraire.**

L'accès à des ouvrages scientifiques, techniques et professionnels en français dans les établissements d'enseignement supérieur - qui détermine la qualité de la formation et partant la promotion sociale - a **un effet de levier sur le système éducatif dans son ensemble** : il « tire » le marché du livre scolaire dans le primaire et le secondaire.

Il a également **un effet d'appel sur la diversité de l'offre éditoriale** proposée par les librairies, et donc un impact sur les autres ventes, en détournant l'acheteur des « marchés par terre », et autres « libraires trottoir » du secteur informel.

Par ailleurs, **l'intervention de l'État sur le programme contribue à crédibiliser et à valider les ouvrages** vendus dans ce cadre - et par effet induit, **la formation en français qui lui est liée**. Aussi bien, la « valeur » du programme et sa pertinence ne se résument pas au nombre d'exemplaires vendus.

L'enjeu n'est pas seulement économique pour l'édition française ; il est aussi linguistique et culturel. À cet égard, la pression exercée par la culture anglo-saxonne sur un territoire comme Haïti, en raison de sa proximité géographique avec les États-Unis, comme la concurrence exercée sur l'ensemble de la Francophonie du Sud par les ouvrages de la pensée américaine traduits en français et vendus à bas coût (programme New Horizons, cf. p. 41) ne doivent pas être sous-estimées.

Il n'est pas douteux que le Programme Plus a suscité, au cours des premières 25 années de son existence, un cercle vertueux, et son essoufflement depuis quelques années s'explique exclusivement par deux facteurs qui en entravent la promotion : un sous-financement lié au désengagement d'un de ses partenaires, d'une part, des modifications structurelles survenues dans son mode de gestion, d'autre part.

Son abandon aujourd'hui se traduirait par une fragilisation des librairies francophones, voire la disparition de certaines d'entre elles. Le redéploiement des faibles crédits affectés aujourd'hui au programme conduirait sans doute à noyer ceux-ci dans des financements plus importants, sans gain d'efficacité notable au regard des objectifs qui leur sont assignés.

- **Dans ces conditions, il importe de maintenir le Programme Plus, mais à une triple condition :**
 - **que des marges de manœuvre puissent être trouvées à financement constant par un abaissement de la subvention accordée aux éditeurs partenaires pour les achats en nombre, ou idéalement grâce au redéploiement d'une partie des crédits affectés à l'aide au transport des ouvrages outremer, à la suite de la mise en place dans les territoires ultramarins de plate-formes d'impression numérisée ;**
 - **qu'un accord visant à promouvoir plus efficacement le programme puisse être négocié entre l'opérateur administratif du programme et son opérateur logistique, soit sous la forme d'un lien contractuel avec Horizon Éducation, soit, si ce dernier ne s'y prête pas, à la suite d'un appel d'offres lancé pour désigner un nouvel opérateur logistique ;**
 - **que le catalogue puisse être profondément restructuré pour y introduire, sans renoncer à une offre scientifique et technique, des ouvrages à faible coût, identifiés par un comité d'homologation constitué à cette fin, et susceptibles d'intéresser un lectorat professionnel élargi.**

La convention entre l'État et la Centrale de l'édition devrait être reformulée dans cet esprit.

Si ces trois conditions se trouvent réunies, les pouvoirs publics pourraient alors lancer un « **Nouveau Programme Plus** » et relancer une dynamique de diffusion qui complétera utilement, comme elle l'a fait depuis l'origine, les initiatives prises par ailleurs par les différents acteurs d'une politique qui vise à répondre aux besoins de développement des pays francophones du Sud, à soutenir les exportations du livre français et à conforter les librairies locales, acteurs indispensables de la chaîne du livre.

RECOMMANDATIONS

Recommandations relatives au périmètre géographique du programme (MCC)

Recommandation n°1 : revoir le périmètre du programme à intervalles réguliers, en croisant les priorités géographiques définies par les pouvoirs publics pour l'aide au développement, et les possibilités offertes par le commerce extérieur.

Recommandation n°2 : maintenir une veille sur les Républiques du Congo (Congo ex-Brazzaville), de Guinée (Guinée-Conakry) et la République centrafricaine (qu'il n'y a aucune raison de principe d'exclure du Programme Plus), en s'appuyant le cas échéant sur les postes diplomatiques, pour les y ramener lorsque les conditions matérielles ou politiques le permettront.

Recommandation n°3 : chercher à s'appuyer sur deux libraires francophones au moins dans le même pays, afin que leur concurrence permette de s'assurer que les prix pratiqués sont conformes au prix du catalogue.

Recommandation n°4 : inciter les éditeurs à étendre à terme aux pays d'Afrique francophone subsaharienne dont les économies paraissent les plus dynamiques (Sénégal, Côte d'Ivoire notamment), le régime de remise limitée en vigueur au Maghreb, afin d'alléger d'autant l'effort des pouvoirs publics.

Recommandations relatives à la gestion du programme (MCC / Centrale de l'édition)

Recommandation n°5 : explorer concrètement les possibilités offertes par l'impression à la demande dans les territoires ultramarins afin de réduire les aides affectées par les pouvoirs publics à l'aide au transport via la Centrale de l'édition ; redéployer une partie de l'économie éventuellement réalisée vers le Programme Plus.

Recommandation n°6 : moduler le montant de la subvention de la Centrale de l'édition en fonction du nombre total d'exemplaires vendus dans l'ensemble de la zone et des frais d'approche dans les pays concernés ; à cet effet, abaisser la subvention versée aux titres vendus en Côte d'Ivoire et au Sénégal qui auraient été vendus l'année précédente à plus de 500 exemplaires sur l'ensemble de la zone Programme Plus.

Recommandation n°7 : réaffecter les sommes ainsi dégagées à la promotion du programme.

Recommandation n°8 : une fois le catalogue renouvelé, passer un accord avec Horizon Éducation, afin de lui confier la diffusion du matériel promotionnel et le charger d'apposer sur tous les ouvrages diffusés dans le cadre du programme un auto-collant comportant le logo du « Nouveau Programme Plus ».

Recommandation n°9 : si un tel accord ne peut être trouvé avec Horizon Éducation sous la forme d'un lien contractuel, procéder à un appel d'offres visant à désigner un nouvel opérateur logistique pour le programme et confier à celui-ci la mission de contribuer à sa promotion.

Recommandation n°10 : reformuler la convention entre le ministère de la culture et la Centrale de l'édition sur la base des recommandations relatives à la restructuration du catalogue, ainsi qu'à la gestion et à la promotion du programme.

Recommandations relatives au catalogue (MCC / Centrale de l'édition)

Recommandation n°11 : afin d'ajuster l'offre à la demande et de tester le potentiel de ventes de nouveaux titres, constituer une commission de sélection et d'homologation des ouvrages « Programme Plus » composée d'universitaires concernés et de professionnels du livre scientifique et technique ; la réunir tous les deux ans.

Recommandation n°12 : privilégier aussi systématiquement que possible les éditions de poche (moins coûteuses), en introduisant notamment dans le catalogue des collections qui n'y figurent pas aujourd'hui, l'objectif étant de faire tomber le prix moyen des ouvrages à moins de 10 €.

Recommandation n°13 : dans une double perspective d'aide au développement et d'élargissement du marché, ouvrir plus largement le catalogue à des ouvrages susceptibles de répondre à la demande d'auto-formation continue des professionnels et des cadres, et d'intéresser une clientèle débordant le public universitaire, tout en contribuant à la diffusion des savoirs et des savoir-faire (ouvrages de vulgarisation scientifique et technique, livres pratiques, etc.).

Recommandation n°14 : actualiser plus fréquemment le catalogue en ligne, faire figurer dans le catalogue papier des notices d'information sur les nouveautés et un index des titres, supprimer les titres indisponibles et les doublons, revoir la classification par disciplines afin de mieux la faire coïncider avec les centres d'intérêt du lectorat.

Recommandation n°15 : assigner pour objectif à la Centrale de l'édition de faire tomber le pourcentage des invendus au-dessous de 10 %, afin de s'assurer de la bonne adéquation du programme avec la demande universitaire et généraliste locale.

Recommandation n°16 : supprimer systématiquement du catalogue les titres qui n'auraient pas été vendus pendant deux années consécutives.

Recommandation n°17 : profiter du Salon du livre de Paris pour associer les libraires à la préparation du catalogue, afin de leur faire jouer un rôle accru de promoteur des nouveaux titres de l'édition universitaire française.

Recommandations relatives à la promotion du programme (Centrale de l'édition)

Recommandation n°18 : sur la base d'un catalogue renouvelé, lancer un « Nouveau Programme Plus » disposant d'un matériel promotionnel (logo, auto-collants, affichettes...).

Recommandation n°19 : consacrer 10 % du budget affecté au programme à des actions sur le terrain et à la réalisation de supports de communication.

Recommandations complémentaires (Instituts français, postes diplomatiques)

Recommandation n°20 : rappeler aux Instituts français la nécessité de soutenir par leurs commandes d'ouvrages l'activité des librairies francophones locales, dans un souci de cohérence avec les politiques de soutien à l'exportation du livre français ; les inciter à faire

figurer dans les collections de leurs médiathèques dans les pays concernés les titres du catalogue Programme Plus afin d'attirer un public universitaire et professionnel ; plus généralement, introduire dans leur cahier des charges l'obligation de promouvoir le programme.

Recommandation n°21 : dans le cadre d'un effort de promotion de l'édition universitaire africaine, persuader les enseignants de publier localement leurs cours chez des éditeurs locaux et de les vendre en librairie, ce qui aurait pour effet de contribuer à développer la chaîne du livre.

Recommandation n°22 : agir auprès des autorités gouvernementales locales pour introduire, dans les commandes d'ouvrages auxquelles donnent lieu les C2D, et plus généralement dans la commande publique, une préférence en faveur des librairies francophones.

Recommandations générales (MCC / MAEDI / professionnels de l'édition)

Recommandation n°23 : en relation avec la prochaine Foire du livre de Francfort, dont la France est l'invitée d'honneur, et en liaison avec la mission sur la promotion des industries culturelles et créatives, organiser des « Assises » ou des « États généraux » de la diffusion du livre français en langue originale à l'étranger, plus particulièrement - mais non exclusivement - axé(e)s sur son exportation commerciale, et qui rassembleraient l'ensemble des acteurs concernés.

Recommandation n°24 : créer, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec les professionnels de l'édition, des « bureaux de l'édition française » ou du livre français, sur le modèle des « bureaux des musiques actuelles » mis en place dans quelques pays stratégiques avec une compétence régionale. Ces bureaux pourraient compléter ou remplacer le réseau des actuels « attachés du livre » du ministère des affaires étrangères.

Recommandation n°25 : mettre en œuvre un programme spécifique d'aide à la coédition dans les pays francophones en développement, dès lors que les éditeurs français peuvent avoir l'assurance d'un contrôle sur les ventes réalisées localement.

ANNEXES

Liste des personnalités consultées

**Convention 2015 entre le ministère de la culture et de la communication et le
GIE Centrale de l'édition**

Cahier des charges, Centre d'exportation du livre français (CELF)

Archives : communiqué de presse, avril 1987 ; relevé de décisions, mai 1987

PERSONNALITÉS CONSULTÉES

Ministère de la culture et de la communication (MCC)

- **Direction générale des médias et des industries culturelles**

Martin Ajdari, directeur général des médias et des industries culturelles

Nicolas Georges, directeur, chargé du livre et de la lecture

Rémi Gimazane, chef du département de l'économie du livre

Patrice Locmant, chef du bureau de la création et de la diffusion, département de l'économie du livre

Thierry Bayle, chargé de mission pour le livre français à l'étranger et en Outre-Mer, bureau de la création et de la diffusion, département de l'économie du livre

- **Centre national du livre**

Vincent Monadé, président

- **Autres**

Gwendoline Allain, chargée de mission auprès du directeur, École des Beaux-Arts de Paris (anciennement chargée de mission pour le livre français à l'étranger et en Outre-Mer au Service du livre et de la lecture)

Florence Touchant, adjointe au sous-directeur de l'emploi et de la formation, direction générale de la création artistique (ancien chef du bureau de l'exportation du livre, département de l'édition, à la direction du livre et de la lecture)

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI)

- **Direction générale de la mondialisation**

Anne Grillo, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche

Stéphanie Giry-Laterrière, chargée de mission Livre, Médiathèques et débat d'idées

- **Côte d'Ivoire**

George Serre, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire

Nicolas Frelot, conseiller de coopération et d'action culturelle

Jean-Philippe Deschamps, attaché de coopération éducative

Laurent Cortèse, chargé de mission, responsable du programme éducation, Agence française du développement (AFD)

Institut français

Judith Roze, directrice du département « Langue française, livre et savoirs »

Didier Dutour, responsable du pôle « livre et traduction »

Paul de Sinéty, commissaire général de la France, invitée d'honneur à la Foire du livre de Francfort, ancien directeur du département « Langue française, livre et savoirs » à l'Institut français

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Bernard Cerquiglini, ancien recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie

Stéphane Grivelet, coordonnateur du pôle « francophonie universitaire et langue française »

Roger Kengne, responsable du bureau « Afrique centrale et grands lacs »

Jean-Paul Mortelette, administrateur, coordonnateur régional des projets, bureau Caraïbe

Organisation internationale de la Francophonie

Youma Fall, directrice de la diversité et du développement culturels

Imma Tor Faus, directrice de la langue française et de la diversité linguistique

Centrale de l'édition

Olivier Aristide, directeur général, Centrale de l'édition

Joëlle Tremoulet, responsable de zone et Programme Plus, Centrale de l'Édition

Horizon Éducation

Laurent Ayissi, directeur général, Horizon Éducation

Édition

- **Bureau international de l'édition française (BIEF)**

Jean-Guy Boin, directeur général

Pierre Myszkowski, responsable des échanges professionnels

- **Groupe Hachette Livre**

Denis Berriat, directeur général, Hachette Livre International

Laure Darcos, directrice des relations institutionnelles

Dominique Senat, directeur de la diffusion internationale, pôle universitaire et professionnel, Hachette Livre International

- **Dalloz**

Antoine du Besset, chef du marché universitaire

Rémi Ramondou, directeur du marketing

- **Armand Colin-Dunod**

Pierre-André Michel, ex-directeur général des éditions Dunod, conseiller auprès de la direction générale

Florence Martin, directrice Marketing Communication,

- **Presses Universitaires de France**

Frédéric Mériot, président directeur général

- **Autres**

François Gèze, directeur de collection, ex-PDG des éditions La Découverte

Laurence Hugues, directrice de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants

Vladimir Lentzy, diffusion livre et bande dessinée, Média-Participations

Stéphane Marill, directrice de Scolibris (association pour la diffusion du livre scolaire en Afrique)

Serge Dontchueng Kouam, responsable des Presses universitaires d'Afrique à Yaoundé (Cameroun)

Guy Lambin, directeur général des éditions Nei Ceda, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Librairies

Anne-Lise Schmitt, coordinatrice de l'Association internationale des libraires francophones

René Yedieti, directeur de la Librairie de France, Abidjan, Côte d'Ivoire

16 librairies dans 11 pays (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, RDC, Rwanda, Sénégal, Tchad) – enquête de 2012

Autres personnalités

Chantal Adjiman, directrice générale de la Bibliothèque nationale de Côte d'Ivoire

Marc-Olivier Baruch, directeur d'études à l'EHESS (ancien chef du département de l'édition à la direction du livre et de la lecture du ministère de culture et de la communication)

Laurent Catach, ancien responsable des éditions numériques, dictionnaires Le Robert

Alexandre Gaudefroy, conseil en entreprise



CONVENTION ANNUELLE ANNEE 2015

Subvention accordée sur des crédits de fonctionnement du ministère de la culture et de la communication

Vu la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu le décret n° 2014-1659 du 29 décembre 2014 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu le programme 334 de la mission Médias, livre et industries culturelles ;

ENTRE

d'une part,

le Ministère de la culture et de la communication,
représenté par Madame Laurence FRANCISCHINI
Directeur général des médias et des industries culturelles

ET

d'autre part,

La Centrale de l'édition
Statut : Groupement d'intérêt économique (GIE)
Siège Social : 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6e
N° de SIRET : 300 817 616 00059
Représentée par M. Olivier ARISTIDE, directeur général,

Préambule

Considérant l'objet de la Centrale de l'édition qui consiste à mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité d'exportation de ses membres à l'étranger ainsi que dans les départements et collectivités d'Outre-mer et qu'à ce titre, la Centrale de l'édition participe au maintien de la présence du livre français à l'étranger et favorise son accès dans les régions ultra-périphériques, notamment en assurant la continuité territoriale ;

Considérant que cette convention s'inscrit dans les objectifs de politiques publiques visant à assurer la diffusion la plus large du livre français, dans sa diversité, à l'étranger ainsi que dans les départements et collectivités d'Outre-mer ;

Il est convenu, ce qui suit :

Article 1er

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier apporté par le ministère de la culture et de la communication à la Centrale de l'édition en cohérence avec les orientations de politique publique et dans le cadre de son projet global mentionnés dans le préambule, pour les missions définies dans l'article 3.

Article 2

Durée de la convention et renouvellement

La présente convention est conclue pour un an, au titre de l'année 2015. Les modalités liées à la conclusion d'un avenant sont détaillées à l'article 8. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à une évaluation préalable.

Article 3

Engagements de la Centrale de l'édition

Par la présente convention, la Centrale de l'édition s'engage à mettre en œuvre pour chaque dispositif d'intervention, en cohérence avec les orientations de politique publique et dans le cadre de son projet global mentionné au préambule, les objectifs suivants :

a) Pour l'aide au transport aérien et maritime vers l'Outre-mer et l'étranger :

– objectif 1 : participer à la réflexion autour de l'évolution des dispositifs d'aide au transport, tant pour les DOM que pour l'international, dans un contexte d'économies budgétaires.

– objectif 2 : rendre compte, sur une base trimestrielle, de la consommation mensuelle de la subvention transport et produire en fin d'année un bilan quantitatif et qualitatif détaillé de la

consommation annuelle. Sur la base des informations fournies par les éditeurs, élaborer une répartition de l'aide au transport entre le scolaire et le non-scolaire pour les principales zones.

- objectif 3 : développer les échanges et renforcer la communication avec les libraires des DOM en vue de mieux répondre à leurs attentes et éventuelles difficultés s'agissant notamment des conditions d'acheminement des livres.

b) Pour le Programme Plus (programme de bonification des prix des livres universitaires pour les pays francophones d'Afrique subsaharienne, les Comores, Madagascar, Djibouti et Haïti) :

- objectif 1 : poursuivre la mise à jour régulière du catalogue des titres en tenant compte des demandes exprimées par les libraires (augmenter la proportion des nouveautés, assurer une couverture de l'ensemble du cycle universitaire, intégrer certains titres au format poche, supprimer les titres les moins vendus...).

- objectif 2 : accentuer la mise en valeur et la promotion du programme à travers la création d'une signalétique adaptée (identification des ouvrages et des librairies partenaires) et des communications et visites de terrain afin de générer des commandes tout au long de l'année et pas seulement au moment de la rentrée universitaire.

- objectif 3 : faire un rapport détaillé de la consommation annuelle de la subvention dédiée au Programme Plus à partir des données statistiques et comptables et d'une analyse qualitative succincte.

c) Pour le fonds d'intervention d'urgence :

- objectif 1 : mobiliser le fonds d'intervention pour accompagner les libraires étrangers et des DOM qui en auraient besoin.

- objectif 2 : faire un rapport quantitatif et qualitatif sur l'utilisation annuelle de ce dispositif.

d) Pour l'assurance :

- objectif 1 : développer des systèmes de garanties complémentaires et parallèles pour faire face, le cas échéant, au retrait de la Coface dans certaines zones géographiques.

- objectif 2 : faire un rapport sur l'activité annuelle en matière d'assurance crédit à partir des données comptables et d'une analyse qualitative succincte par zones géographiques et type de polices.

L'ensemble des objectifs et indicateurs correspondants est retracé en annexe II.

Article 4

Contribution financière du ministère de la culture et de la communication

Dans ce cadre, le ministère de la culture et de la communication contribue financièrement à la réalisation des objectifs et du programme d'actions décrits à l'article 3. Pour 2015, sa contribution s'élève à 5 200 000 € attribués par la Direction générale des médias et des industries culturelles.

La contribution financière du ministère de la culture et de la communication mentionnée à l'alinéa 1 du présent article n'est applicable que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances ;
- le respect par la Centrale de l'édition de ses engagements et obligations décrits dans la présente convention.

Le montant de la contribution financière mentionnée à l'alinéa 1 du présent article pourra être révisé, dans la limite des crédits disponibles, au vu de l'état actualisé des dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre du programme d'actions décrit à l'article 3, cet état devant être transmis au ministère de la culture et de la communication au plus tard le 15 septembre 2015. Le cas échéant, cette révision fera l'objet d'un avenant signé en application de l'article 8 de la présente convention.

Article 5

Modalités de versement de la contribution financière

La présente subvention est imputée à hauteur de 5 200 000 € (cinq millions deux cent mille euros) sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la Direction générale des médias et des industries culturelles (Service du livre et de la lecture).

Exercice : 2015	Programme : 334
Action / sous-action : 04	Titre : 6
Catégorie : 64	

Le montant de la subvention sera crédité au compte du bénéficiaire et s'effectuera selon les procédures comptables en vigueur. Le versement sera effectué à :

titulaire du compte : GIE La Centrale de l'Édition

établissement bancaire : Société générale

code établissement : 30003

code guichet : 03085

numéro de compte : 00025715651

clé RIB : 97

L'ordonnateur de la dépense est le ministère de la culture et de la communication, direction générale des médias et des industries culturelles.



Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication. Le ministère de la culture et de la communication peut remettre en cause le montant de la subvention notifiée ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la Centrale de l'édition.

Article 6

Justificatifs et contrôle de l'administration

Dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ayant donné lieu à la contribution financière, la Centrale de l'édition s'engage à fournir :

- un compte rendu financier des actions retraçant de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des actions décrites à l'article 3 accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif de ces actions comprenant notamment les éléments décrits en annexe et définis d'un commun accord par le ministère de la culture et de la communication et la Centrale de l'édition. Ce compte rendu financier et le compte-rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le président de la Centrale de l'édition ou toute personne habilitée ;
- le rapport annuel d'activités ;
- à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle
- à faciliter le contrôle, par le ministère de la culture et de la communication, de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à fournir, si nécessaire, la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;
- à informer le ministère de la culture et de la communication de toute modification ayant un impact sur l'exécution des actions prévues à l'article 3 de la convention.

La Centrale de l'édition, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes, s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

Pendant, et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le ministère de la culture et de la communication, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 7, ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

Article 7

Évaluation

La Centrale de l'édition s'engage à fournir dans les trois mois suivant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 3 selon les conditions précisées en annexe II (objectifs, actions et indicateurs) de la présente convention.

Le ministère de la culture et de la communication procède, conjointement avec la Centrale de l'édition, à l'évaluation des conditions de réalisation des actions décrites à l'article 3, sur un plan quantitatif comme qualitatif.



Article 8
Modifications éventuelles

La présente convention peut être modifiée, en cours de validité par voie d'avenant signé par le ministère de la culture et de la communication et la Centrale de l'édition. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut l'accepter par lettre recommandée avec accusé de réception. Un avenant est alors conclu par les parties pour formaliser cet accord.

Article 9
Litiges et résiliation

En cas de différend ou de litige qui surviendrait à la suite de la présente convention, les parties s'engagent à se concilier. À défaut d'accord entre les parties, tout litige résultant de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Paris.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise à demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Article 10
Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Paris.

La présente convention a été rédigée en trois exemplaires originaux.

Fait le, 29 Avril 2015

Pour la Ministre de la Culture et de la
Communication,
Par délégation, *9/10*
Le directeur général des Industries culturelles,
Laurence FRANCESCHINI
Nicolas GEORGES

Pour La Centrale de l'édition,
[Signature]
Le directeur général,
Olivier ARISTIDE

visa N° EJ :
en date du :

ANNEXE N°1

Ventilation de la contribution financière 2015 du Ministère de la Culture et de la Communication

	Subvention du Ministère
Total aide au transport	4 435 000
- outre-mer	3 584 400
- international	850 600
Aide à l'assurance crédit et transport	400 000
Programme PLUS	337 000
Fond d'intervention	28 000
Montant total de la subvention	5 200 000



ANNEXE N°2

Tableau des objectifs et indicateurs

Nom du dispositif d'intervention	Objectifs 2015	Indicateurs
Aide au transport aérien et maritime vers l'Outre-mer et l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Participer à la réflexion sur l'évolution des dispositifs d'aide au transport, tant pour les DOM que pour l'international, dans un contexte d'économies budgétaires. ⊗ Rendre compte, sur une base trimestrielle, de la consommation mensuelle de la subvention transport et produire en fin d'année un bilan quantitatif et qualitatif détaillé de la consommation annuelle. Sur la base des informations fournies par les éditeurs, élaborer une répartition de l'aide au transport entre le scolaire et le non-scolaire pour les principales zones. ⊗ Développer les échanges et renforcer la communication avec les libraires des DOM en vue de mieux répondre à leurs attentes et éventuelles difficultés s'agissant notamment des conditions d'acheminement des livres. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Fourniture des éléments statistiques et d'analyse qualitative utiles à la réflexion en cours sur l'aide au transport (DOM et international). ⊗ Présentation chaque trimestre d'un état de la consommation de la subvention transport (cf. tableau 1, annexe n°3). ⊗ Présentation d'un rapport avec des éléments quantitatifs (cf. tableau 2, annexe n°4) et qualitatifs. ⊗ Participation aux visioconférences organisées par le ministère et déplacements sur le terrain.
Programme Plus	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise à jour régulière du catalogue des titres en tenant compte des demandes des libraires. • Participer à la mise en valeur et à la promotion du programme à travers la création d'une signalétique adaptée (identification des ouvrages et des librairies partenaires) et des communications et visites de terrain afin de générer des commandes tout au long de l'année et pas seulement au moment de la rentrée universitaire. • Faire un rapport de la consommation annuelle de la subvention au titre du Programme Plus. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Production d'un catalogue allégé en nombre total de titres avec plus de nouveautés. ⊗ Création d'une signalétique (affichettes, auto-collants...) pour marquer les ouvrages et identifier les librairies partenaires. ⊗ Réalisation d'actions de communication et de promotion à partir de la France et de visites des librairies partenaires. ⊗ Présentation d'un rapport sur la consommation annuelle de la subvention avec des éléments quantitatifs et qualitatifs et un comparatif sur deux ans.

[Signature]

<p>Fonds d'intervention d'urgence au bénéfice des libraires étrangers et des DOM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le fonds d'intervention pour accompagner les libraires étrangers et des DOM qui en auraient besoin. • Faire un rapport quantitatif et qualitatif sur l'utilisation annuelle de ce dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un compte rendu de l'emploi du fonds en indiquant les bénéficiaires et la part du risque supportée par les éditeurs distributeurs sur la base de la quotité fixée.
<p>activité d'assurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes de garanties complémentaires et parallèles pour faire face, le cas échéant, au retrait de la Coface dans certaines zones géographiques. • Faire un rapport sur l'activité annuelle en matière d'assurance crédit à partir des données comptables et d'une analyse qualitative succincte par zones géographiques et type de polices. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de nécessité, formulation de propositions afin d'apporter les garanties en matière d'assurance crédit que le marché ne serait pas en mesure d'offrir. • Production d'un compte rendu détaillé de l'activité annuelle en matière d'assurance crédit à partir des données comptables et d'une analyse qualitative succincte par zones géographiques et type de polices.

[Signature]

Annexe n°3

Tableau 1 : consommation mensuelle de la subvention au titre de l'aide au transport et du Programme Plus

(en K€)	Total 2014	2015												Total 2015			
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem- bre	octobre	novem- bre	décem- bre				
FDR début de période	899,9	1 150,4	837,7	565,1													1 150,4
Montant de subvention consommée	4 831,8	312,7	272,6	302,4													887,7
Montant de subvention versée (1)	5 082,3																0,0
FDR fin de période	1 150,4	837,7	565,1	262,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	262,7

(1) hors Assurances et hors Fonds d'intervention

Reconstitution FdR Subv Tpt
Reconstitution FdR Subv PG+

Total Reconstitution minimale nécessaire 0,0

CAHIER DES CHARGES : PROGRAMME PLUS

Objet du marché :	assurer la promotion et la gestion du Programme de Livres Universitaires et Scientifiques (également appelé <i>Programme Plus</i>) afin de permettre aux étudiants d'Afrique noire francophone, de Haïti, du Vietnam, du Cambodge et du Laos d'acquérir les ouvrages universitaires de langue française à prix bonifiés.
Coordinateur du projet :	Ministère de la culture et de la communication.
Financement	Ministère de la culture et de la communication / Ministère des affaires étrangères / Editeurs participants au <i>Programme</i> .

I DESCRIPTION DU PROGRAMME

1 FONCTIONNEMENT

Programme Plus est un label unique servant un objectif commun de baisse des prix pour l'acheteur final.

Il comprend en fait deux sous-programmes distincts relevant de modalités différentes :

Bonification classique - cette catégorie correspond aux ouvrages dont les ventes annuelles sont comprises entre 100 et 400 exemplaires ;
- les ouvrages sont vendus au public à 50% du prix public France.

Achats en quantité ou *Programme Plus Excellence*
- les ouvrages ayant atteint, l'année précédant le renouvellement du catalogue, des ventes de 400 exemplaires au-moins rentrent dans cette catégorie ;
- les ouvrages sont vendus au public à 35% du prix public France.

Les prix de vente sont contractuels, les libraires s'engagent à respecter les prix indiqués sur le catalogue *Programme Plus*.

2 PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Tous les pays francophones du sud Sahara sont concernés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zaïre ;
Auxquels il convient d'ajouter Haïti, ainsi que le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Cette liste est donnée à titre indicatif, des pays peuvent se rajouter ou sortir du *Programme* ; ainsi le Vietnam et le Cambodge ne bénéficient de l'aide que depuis le 1^{er} janvier 2002.

Programme Plus peut également assurer en exclusivité pour un éditeur la commercialisation de titres proposés sous forme de tirages spécifiques à prix réduit destinés à un ensemble de pays donnés. Ainsi les éditions Dalloz ont lancé la collection *Dalloz Campus* en 1999 et l'ensemble des titres est commercialisé à l'intérieur du *Programme Plus Excellence* pour les pays couverts par le Programme.

3 CRITÈRES DE SÉLECTION DES OUVRAGES

Toutes les sciences pures et appliquées, les techniques ainsi que les sciences humaines et sociales sont couvertes par le *Programme Plus*.

Les disciplines de premier cycle universitaire et d'enseignement technique sont privilégiées mais dans certains domaines (médecine par exemple), *Programme Plus* comprend des ouvrages de second cycle ou des ouvrages de référence.

Les ouvrages sont obligatoirement de langue française, mais peuvent être des traductions. Ils sont utilisés dans les meilleurs établissements d'enseignement supérieur en Afrique et en France. Ces titres universitaires sont recommandés par les professeurs.

4 PARTENAIRES

Éditeurs Les éditeurs, au nombre d'une trentaine, sont les partenaires fondamentaux, ils conditionnent l'existence et le fonctionnement du *Programme*.
Ils acceptent de vendre leurs ouvrages, pour une liste de pays définis, à prix bonifiés par rapport au prix de vente France.
Ils accordent à l'opérateur en charge du *Programme* des remises supérieures à celles pratiquées habituellement (52,75% de remise pour la bonification classique et 70% de remise pour les achats en quantité).

Librairies Une quarantaine de librairies sont partenaires du *Programme Plus* chaque année. A ce titre elles sont mentionnées sur le catalogue promotionnel du *Programme*.
Seules ces librairies sont habilitées à vendre les ouvrages du *Programme*, cette règle s'applique aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités.

Les librairies s'engagent à vendre tous les ouvrages avec le logo *Programme Plus* et au prix mentionné sur le catalogue.

L'opérateur est tenu de contrôler ces deux conditions lors de ses déplacements dans les pays pour assurer la promotion du *Programme* (au moins deux pays par an).

Opérateur L'opérateur est choisi afin de mettre en œuvre les différentes actions de promotion et de gestion du *Programme*.

II MISSIONS DE L'OPÉRATEUR

1 RENOUELEMENT DES TITRES INSCRITS AU CATALOGUE

Sur la base du catalogue existant, qui regroupe aux alentours de 400 titres, environ 20% des titres sont renouvelés tous les 2 ans.

Les titres épuisés ou se vendant en trop faible quantité (moins de 100 exemplaires par an sur l'ensemble de la zone) sortent naturellement du *Programme Plus*.

Les éditeurs sont invités à proposer des nouveaux titres, qui sont soumis à des universitaires en Afrique et en France, des librairies du *Programme Plus* et des librairies spécialisées en France, puis ils sont examinés par une commission de professionnels.

Cette opération permet d'introduire de nouveaux titres à chaque réimpression du catalogue.

2 GESTION DES OUTILS DE PROMOTION ET PROMOTION DU PROGRAMME PLUS

- Catalogue** Il comprend : la liste des ouvrages, classés par disciplines, l'auteur, le titre, l'éditeur, le prix de vente public France, le prix de vente *Programme Plus* en euros et en CFA ; ainsi que les coordonnées des librairies partenaires.
Il est réimprimé tous les 2 ans. Le tirage est de 30 000 exemplaires.
Il est envoyé aux bibliothèques universitaires, bibliothèques des Centres culturels ou de l'Institut Français, librairies *Programme Plus*.
L'opérateur prend en charge les frais de conception, d'impression et d'acheminement des catalogues.
- Logo** Tous les ouvrages sont signalés par une étiquette qui reprend le logo *Programme Plus*.
L'opérateur se charge d'imprimer les étiquettes puis de les coller sur tous les livres envoyés aux librairies (environ 90 000 par an).
- Promotion** Elle est assurée par l'opérateur. Les principaux outils de promotion :
- le catalogue ;
- le logo apposé sur chacun des ouvrages envoyés aux librairies ;
- les affiches sont imprimées par l'opérateur puis envoyées aux librairies, universités, centres culturels ;
- les expositions : deux pays sont choisis chaque année afin que des expositions s'y tiennent dans les universités. Une librairie locale, partenaire du *Programme*, s'installe pendant une semaine dans l'enceinte de l'université pour y vendre les ouvrages. L'opérateur lui paye l'installation et les affiches promotionnelles annonçant la manifestation, et rencontre les journalistes afin de promouvoir le *Programme*.

3 GESTION - LOGISTIQUE

- Commandes** - centralisation des commandes de livres en provenance des librairies et achat des ouvrages pour le compte des librairies auprès des différents éditeurs français, soit en quantité, soit en commandes fractionnées ;
- Stockage** - pour les expéditions courantes, lieu de stockage permettant d'attendre l'entrée en stock de la totalité des ouvrages d'une commande avant son expédition. A certaines périodes, notamment lors des rentrées universitaires chaque commande peut représenter plusieurs palettes d'envois ;
- pour les achats en quantité (*Programme Plus Excellence*), l'opérateur doit avoir la possibilité de stocker des ouvrages sur une longue période (les achats correspondent à 2 ans de consommation en moyenne) ;
- Expédition** - définition au préalable avec chaque libraire des modalités d'expédition : les ouvrages d'une commande donnée peuvent être expédiés soit au fur et à mesure de leurs arrivées chez l'opérateur, soit lorsque la totalité de la commande est en stock, ou encore suivant un cadencement quantitatif ou périodique ;
- conditionnement et expédition des ouvrages aux librairies ;
- l'opérateur doit répondre, le cas échéant, aux contrôles SGAS avant expédition des colis.

A titre indicatif, sur les 5 dernières années, **90 000 ouvrages** sont envoyés en moyenne chaque année, dont 30 000 exemplaires pour le *Programme Excellence*.

4 GESTION ADMINISTRATIVE

- Statistiques** - fournir un suivi régulier du *Programme* au moyen d'un tableau de bord au Ministère de la culture et de la communication et au Ministère des affaires étrangères ;
- envoyer des statistiques mensuelles aux éditeurs partenaires ;
- Comptes** - présenter des comptes qui fassent ressortir clairement les ventes au prix public France, au prix *Programme Plus*, les remises libraires, le chiffre d'affaires net, la marge brute, l'utilisation des subventions exploitation et promotion, les mouvements et le solde du fonds de garantie ;
- Rapport** - effectuer un rapport de fin d'année qui analyse les résultats par marché, produits et éditeurs, décrive les opérations de promotion mises en place, dégage des enseignements, des recommandations pour l'avenir.
- Réunion** - des représentants des deux ministères, les éditeurs et l'opérateur se réunissent une fois par an afin de faire le point sur le *Programme*.

III CHIFFRAGE

1 SYSTÈME DE BONIFICATION

- Bonification classique** - les ouvrages sont vendus au public avec une remise de 50% sur le prix public France ;
- l'opérateur accorde aux librairies, sur la base du prix *Programme Plus*, les remises suivantes :
- 35% : Côte d'Ivoire, Sénégal et Gabon
- 40% : dans tous les autres pays de la zone
- les éditeurs accordent à l'opérateur 52,75% de remise sur le prix de vente France.

Achats en quantité ou *Programme Plus Excellence*

- les ouvrages sont vendus au public avec une remise de 65% minimum sur le prix public France, soit un prix de vente *Programme Plus Excellence* égal à 35% du prix public France ;
- l'opérateur accorde aux librairies, sur la base du prix *Programme Plus Excellence* une remise de 40% ;
- les éditeurs accordent à l'opérateur 70% de remise sur le prix de vente France, en contrepartie d'un achat ferme par l'opérateur d'une quantité permettant d'assurer au minimum 2 années de vente. Sur les quatre dernières années, un peu moins de 30 000 ouvrages ont été envoyés chaque année aux librairies.

2 LA SUBVENTION VERSÉE À L'OPÉRATEUR COUVRE

- la perte d'exploitation (marge commerciale négative), qui s'élève à 17,25% du prix public France ;
- la promotion du programme, l'édition du catalogue et le contrôle des librairies ;
- les frais de gestion et de distribution, c'est-à-dire la gestion administrative des ventes, la manutention, l'emballage, l'apposition des étiquettes *Programme Plus* sur tous les livres vendus, la production des statistiques de vente.

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction du Livre et de la Lecture

Sous-Direction du Livre et
des Affaires Générales
Bureau de l'Exportation
DL/4 322

27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS
Tél. 1.44.91.51.55

Affaire suivie par :
Date :

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Coopération souhaitent mettre en œuvre en 1987, un programme d'aide à la production de manuels universitaires dans les disciplines économiques, juridiques, scientifiques, médicales et techniques (niveau : enseignement universitaire de premier cycle et technique supérieur) destinés à être vendus à prix très réduits dans les pays de la zone CFA. Les subventions accordées sur les ouvrages scientifiques et techniques, dont le choix sera soumis à l'avis d'une commission d'experts, devront permettre un abaissement sensible du prix vente de ceux-ci sur les marchés d'Afrique francophone, de l'ordre de 30 à 50 % du prix public France.

Les titres d'ouvrages choisis devront couvrir l'ensemble des disciplines scientifiques et techniques enseignées en 1^{re} et 2^{de} année universitaire. Ils seront choisis sur des catalogues existants des éditeurs. Ils feront l'objet d'un étiquetage spécifique et inaltérable indiquant que le programme est aidé par le Ministère français de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Coopération, afin que leur commercialisation ne risque pas de faire l'objet de détournements de ventes sur les marchés pour lesquels le programme d'aide n'est pas conçu. Une jaquette commune permettra d'assurer l'unité de présentation de la collection.

Ces ouvrages seront diffusés par les circuits usuels de distribution des éditeurs retenus. Il est envisagé de pouvoir aider la publication de vingt-cinq à quarante titres en 1987, le nombre d'exemplaires concernés variant de cinq cents à deux mille, selon le titre retenu.

Le Ministère de la Coopération sera associé à la promotion de ce programme auprès des prescripteurs des pays concernés.

.../...

Les éditeurs intéressés par ce programme devront faire parvenir avant le 30 avril 1987

- une liste d'ouvrages qui leur paraissent répondre au public choisi,
 - une proposition financière indiquant le montant de subvention demandé, en fonction du tirage retenu,
 - un exemplaire de chacun des ouvrages proposés.
- À la Direction du Livre et de la Lecture
Bureau de l'Exportation du Livre -
27 avenue de l'Opéra
- 75001 -
- Tél. 42.61.56.16. - poste : 370 -

Ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valenciennes, 75052 Paris Cedex 01 - Téléphone : 42 96 10 40

Relevé de décisions
prises lors de la réunion du 22 mai 1987
sur le programme des manuels universitaires
destinés aux pays d'Afrique francophone

entre

la Sous-Direction de l'Action Culturelle
du Ministère de la Coopération
(M. GERARD, Mme FONTAINE)

et

La Direction du livre et de la lecture
du Ministère de la Culture et de la Communication
(M. BARUCH, Mme BESSE)

-----000000000-----

Le projet est complémentaire de ceux menés par le Ministère de la Coopération, en liaison avec l'AUFELF, et qui se détaillent en :

- a) édition de manuels universitaires de deuxième cycle spécifiques aux pays du Sud, dans les disciplines dans lesquelles des lacunes sont constatées (ex vétérinaire, paludisme, sciences de la gestion...);
- b) Opération "visique" :
dotation à chaque diplômé sortant des universités africaines d'ouvrages de base le suivant tout au long de sa carrière;

S'agissant du programme de manuels universitaires de premier cycle, objet de la présente réunion, les points suivants sont arrêtés :

Choix des ouvrages

- Choix d'ouvrages récents : exclure les ouvrages faisant partie de stocks invendus - éviter les ouvrages devant faire l'objet d'une réédition prochaine,
- associer les postes diplomatiques, et les conseillers de coopération au choix : envoi d'une liste confidentielle d'ouvrages proposées par les éditeurs en leur demandant de faire savoir rapidement quels ouvrages sont effectivement utilisés, et le cas échéant d'y ajouter les ouvrages qui leur paraîtraient nécessaires,

- annoncer les experts du Ministère de la culture et de la communication à ce choix,

- demander l'avis des experts du Ministère de l'Éducation Nationale (D.C.R.I., direction de la recherche) et éventuellement du Ministère de la Recherche (D.I.S.T.), sur la qualité de l'ouvrage, notamment sous l'angle pédagogique.

- demander éventuellement l'avis des doyens de faculté de médecine,

- confrontation de ses différents choix et établissement d'une liste définitive des ouvrages choisis.

Campagne de promotion

- associer les postes diplomatiques en montrant les ouvrages dans les Ambassades et les Centres Culturels,

- présentation de ce programme à la conférence des Ministres de l'Éducation,

- aller présenter le programme aux autorités des pays concernés.

Choix du sigle et du titre du programme

La Direction du livre et de la lecture propose : P.L.U.S. (Programme de Livres Universitaires et Scientifiques).

Financement

2 MF pour le Ministère de la culture et de la communication
1 MF pour le Ministère de la coopération

Subvention versée en 1 fois à un organisme unique (de préférence le Syndicat National de l'Édition) qui la reversera en deux versements aux éditeurs, la moitié de la subvention dès signature du contrat, le solde sur présentation de l'état des ventes, susceptible d'être vérifié par les postes diplomatiques.

Présentation des ouvrages

- Jaquette commune indiquant le nom du programme et le prix conseillé de l'ouvrage en C.F.A.

- auto-collant indélébile permettant la reconnaissance du programme puisque la couverture n'est pour l'instant pas modifiée.